

5^e ANNÉE — N° 1

JANVIER-FÉVRIER 1925

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kempl.
K. H. P.

SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-propos de la 5 ^e année	1
— Garde d'honneur de Lyon sous Louis XVIII, par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleur, n° 1, de V. HUEN	2
— Timbalier du 11 ^e Cuirassiers, 1900-1905, par H. FEIST avec planche en couleur n° 2, de H. FEIST	2
— Devant de cuirasse d'officier ancien régime, par le Dr GEORGES avec dessin de J. HILPERT	3
— Fusil de cadet-gentilhomme, modèle 1877, par H. DEFONTAINE	6
— Troisième concours du <i>Passepoil</i>	7
— Le Taconet de la gendarmerie d'Afrique, par R. CURA	8
— Le glaive du premier Consul, par H. DEFONTAINE avec planche phototypique hors texte, supplément n° 1	9
— Plaque du casque d'Infanterie, 1836-1837, par E. L. BUCQUOY	13
— Echos et nouvelles. Le Lt-Colonel Carlet, par E.-L. BUCQUOY	14
Divers, par H. DEFONTAINE.....	14
— Questions et réponses	15
— Bulletin de la société	16

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	<u>France</u>	<u>Etranger</u>
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE PASSEPOIL

Avant-Propos de la 5^{me} année.

La 5^e année du Passepoil sera tirée comme la précédente à 300 exemplaires avec deux planches en couleurs par numéro, et quand il sera possible une planche photographique en noir en supplément.

En 1924, le Passepoil a recueilli de nouvelles adhésions provenant même de l'étranger. De nouvelles recrues sont encore nécessaires, et nous prions nos adhérents de bien vouloir songer à amener à nous ceux qu'ils croient susceptibles de s'intéresser à notre revue.

Dans l'année 1925 un numéro sera consacré au sacre de Charles X dont on va fêter le centenaire dans quelques semaines. Un concours dont les solutions intéresseront tous nos lecteurs sera organisé. Enfin avec le troisième numéro nous commencerons la publication d'un travail très documenté de notre érudit collègue, M. le capitaine Darbou, sur les « Musiques et Fanfares des troupes à cheval, 1815-1923 ».

LE COMITÉ.

GARDE D'HONNEUR DE LYON SOUS LOUIS XVIII

(PLANCHE N° 1.)

Le curieux uniforme que M. Huen a reproduit ici de face et de dos existe dans la collection de mannequins de M. Fritz Kieffer (musée du Souvenir). Il a été porté par Jean-Pierre Ehrmann, né à Colmar en 1788 ou 1789, dont la famille avait conservé cet uniforme sous le titre d'« adjudant des gardes d'honneur du roi Louis XVIII, Lyon 1816 » et en fit don à M. Kieffer. Nous supposons qu'il s'agit d'un corps de garde d'honneur de Lyon levé sous la Restauration en l'honneur de Louis XVIII. Les recherches faites dans les archives de Lyon au sujet de ce corps n'ont donné aucun résultat ; notons simplement à titre de curiosité la coïncidence entre les couleurs de cet uniforme et celles de l'uniforme de la Légion départementale du Rhône qui existait à Lyon à la même date. Les épaulettes et aiguilletes sont dorées, les brides d'épaulettes et la cocarde argentées.

E.-L. BUCQUOY.

TIMBALIER DU 11^e CUIRASSIERS (1900-1905)

(PLANCHE N° 2.)

Les superbes Timbaliers dont certains régiments de cavalerie ont conservé la tradition jusqu'à la fin du second Empire ont disparu peu à peu avec les corps d'élite qui les employaient. Après 1871, il n'en est plus question, et si, par la suite, quelques régiments ont tenté de faire revivre cette ancienne coutume, on n'a conservé que bien peu de traces de ces timides essais.

Nos recherches n'ont abouti qu'à la reconstitution, sur la base de documents photographiques, de trois de ces Timbaliers modernes. Citons tout d'abord celui du 4^e chasseurs dont le dessinateur de Sta nous a donné jadis dans la « Giberne » une silhouette fort inexacte et qui fait également l'objet d'une jolie planche peu répandue du regretté maître Detaille, conforme quant à la tenue au portrait que nous possédons de ce musicien.

Nous avons pu noter sur le vif, à Marseille, celui du 9^e Hussards, créé en 1898 en souvenir de celui des Guides, et qui a subsisté jusqu'en 1905. Il accompagnait la musique à la cosaque du régiment, mais nous ne l'avons pas vu figurer dans les cérémonies officielles.

Mentionnons enfin le timbalier du 11^e Cuirassiers (ex-carabiniers) dont notre planche retrace la physionomie. Il fut créé par le Colonel Virvaire qui prit le commandement du régiment vers 1900 à Lunéville, le conduisit à St-Germain et le commanda jusqu'en 1905, date de sa nomination au grade de général de brigade. Beau soldat et excellent cavalier, le colonel Virvaire était également un musicien distingué. Il avait créé dans son régiment une fanfare à cheval et acquis de ses deniers des trompettes basses, un « Glockenspiel » venu d'Allemagne et dont il fit remplacer les queues de cheval blanche et rouge par des crinières noires, des flammes de trompettes avec le n° 11 rouge sur bleu en forme d'écussons et entourées de franges d'épaulettes. Il avait fait confectionner également deux timbales habillées par le maître-tailleur sous la direction du lieutenant Massieu, chargé de la fanfare.

Ces housses ornaient en temps ordinaire les meubles de la salle d'honneur, et on en revêtait les cuivres pour les sorties de parade (14 juillet, revue de printemps, entrée de souverains à Paris). Le Timbalier faisait l'admiration des badauds le long du chemin jusqu'aux portes de Paris où il reprenait ses fonctions de trompette. Les timbales et leurs housses, reléguées dans un fourgon pendant la traversée de la capitale, reparaissaient dès que le régiment se retrouvait extra-muros.

Le cheval du Timbalier était dirigé par une longe fixée au mors de filet tenue par le cavalier voisin et non par des rênes fixées aux étriers comme cela se pratiquait dans certaines cavalleries étrangères.

Notre dessin a été exécuté, pour les détails, d'après une petite photographie prise à St-Germain et que le peintre Ch. Brun avait accompagnée d'une notice descriptive. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre gratitude à M. le capitaine Delahaye qui a bien voulu compléter ce document par quelques souvenirs personnels.

Henri FEIST.

DEVANT DE CUIRASSE D'OFFICIER

(ANCIEN RÉGIME)

Hauteur : 39 cm. (A. B.) ; largeurs : 17 cm. au col (C. D.), 28 cm. aux épaules (E. F.), 33 cm aux aisselles (G. H.), 32 cm. à la taille (I. J.) ; profondeur : 15 cm. (B. J.) ; poids : 7 kilos 075 grammes.

Ce devant de cuirasse est en fer forgé, très épais, surtout à la ceinture. Il est orné de trente boutons de cuivre qui fixaient la matelassure intérieure. Quatre autres servent à tenir les deux pattes de ceinture en cuir recouvert de velours rouge galonné d'or. Deux pitons de

fer à têtes plates, en forme de champignons accrochaient les agrafes des épaulières. Il existe une très légère gorge au cou et aux entourures, remplacée à la taille par un bourrelet.

Cette cuirasse est ornée sur le devant d'un motif profondément gravé représentant un aigle ébloui par l'éclat d'un soleil. Sous le bouton médian de l'échancrure du col se trouve le poinçon du fourbisseur : une N couronnée. Cette cuirasse porte l'empreinte de quatre projectiles dont une balle d'épreuve sous la patte gauche de l'aigle ; les trois autres se trouvent sous la patte droite, sous le soleil et à l'emmanchure gauche.

Cette pièce doit être attribuée à l'armée française pour les motifs suivants :

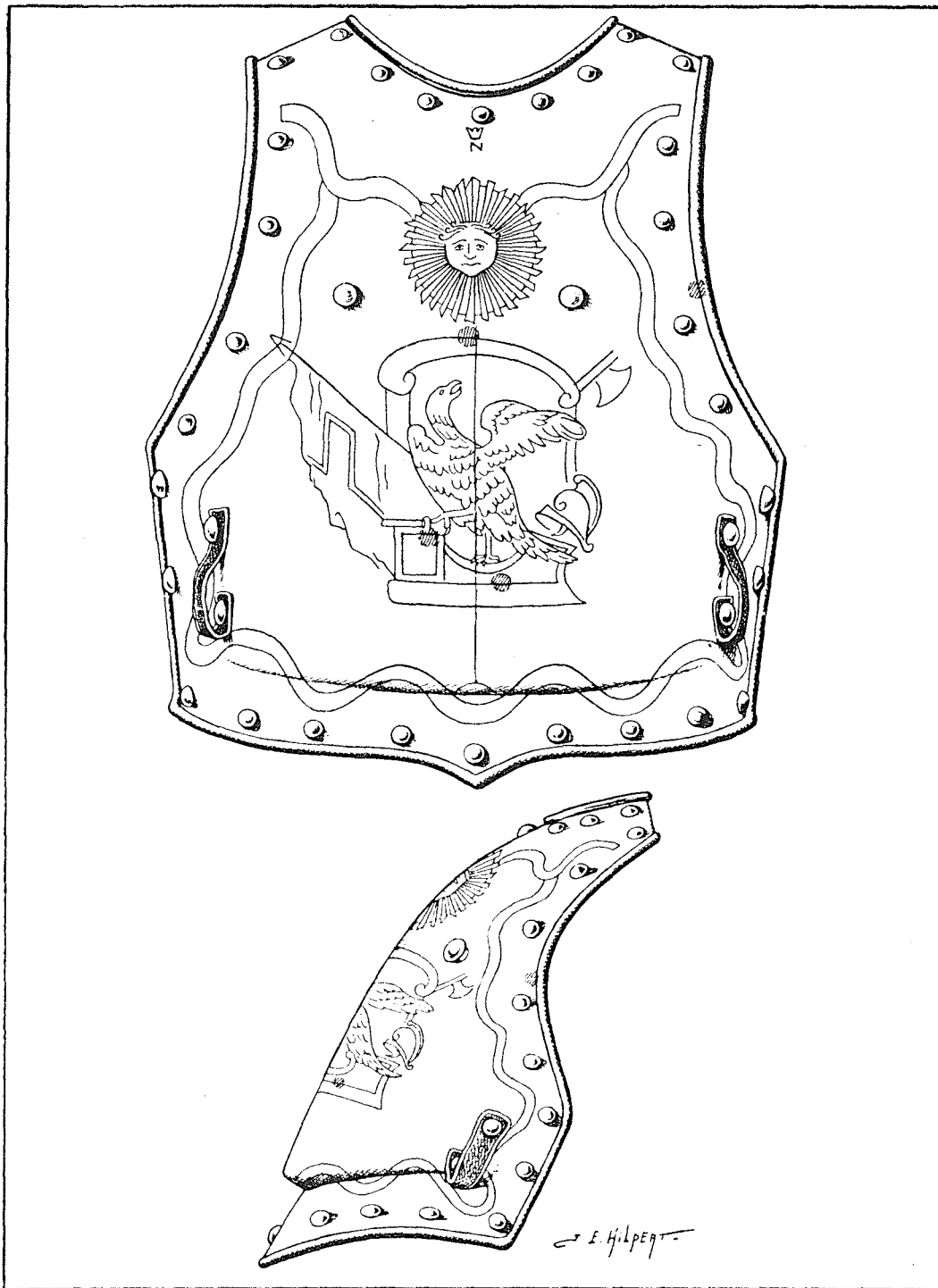
- 1^o L'ornementation qui comprend le soleil, emblème royal français, et un drapeau à grande croix qui est le drapeau de l'ancien régime caractérisé par sa grande croix blanche ;
- 2^o le poinçon de l'armurier identique à celui d'une cuirasse d'officier de la gendarmerie de France reproduit par Bottet dans « *L'arme blanche au XVIII^e siècle* » (planche 22) ;
- 3^o l'allure générale (dimensions et formes) qui la rapproche beaucoup de celle de la collection Detaille (musée de l'armée) décrite dans le n^o 5 de 1922 du *Passepoil*.

L'ornementation et les garnitures de velours rouge galonnées d'or me la font attribuer à un officier de la gendarmerie de France où plus vraisemblablement du régiment des cuirassiers du Roi (7^e régiment de la cavalerie), car les autres corps ne portaient que le plastron, pièce d'armure toute différente. Telle qu'elle est, je crois cette cuirasse fort intéressante, car les exemplaires antérieurs à l'an XII n'abondent pas. De l'examen de cette pièce et de celle de la collection Detaille il semble résulter que la cuirasse de l'an XII (1804) a été copiée exactement sur le modèle porté jusqu'alors par le 7^e régiment. Nous y retrouvons les mêmes caractéristiques, à savoir :

- 1^o Echancrures du col et des bras très larges ;
- 2^o Busc très prononcé ;
- 3^o Forme assez plate du plastron ;
- 4^o Garniture fixée par de nombreux boutons de cuivre (une trentaine environ) ;
- 5^o Gouttière peu prononcée au col et aux emmanchures, bourrelet à la taille.

Je crois que les cuirasses ancien régime devaient surtout différer du modèle 1804 par les épaulières de cuir nu, non encore armées d'écaillés ou de chaînettes de cuivre ; mais ceci n'est qu'une impression, car je ne connais aucun document et n'ai jamais rencontré de cuirasse de troupe attribuable au 7^e régiment de cavalerie : Cuirassiers du Roi.

D^r GEORGES.



Devant de cuirasse d'officier (ancien régime)
(Collection Docteur GEORGES)

FUSIL DE CADET-GENTILHOMME

Modèle 1777

En passant un jour dans le quartier Mouffetard, notre attention fut attirée par un fusil ancien qui figurait à la devanture d'un marchand de meubles d'occasion. Une étiquette étrange accompagnait l'arme. On pouvait lire en effet cette attribution singulière : « Fusil de cadet-volontaire aux grandes journées de la Révolution » !!

Nous entrâmes dans la boutique et en sortîmes... avec le fusil, car vraiment, il nous sembla en valoir la peine. Et soit dit en passant, nous eûmes par dessus le marché le régal du discours du commerçant où l'ignorance crasse de celui-ci le disputait à la saleté de sa marchandise.

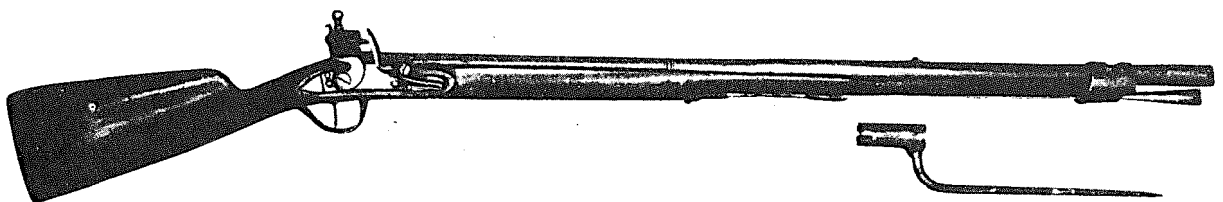
Il s'agit d'un petit fusil de 0,93 m. de longueur totale et de 0,65 m. de longueur de canon, réduction pour un enfant de 14 à 16 ans du modèle d'infanterie 1777 dont il diffère par quelques différences de détail : le fût sans grenadières et à embouchoir simplifié. Sur l'embase du canon sont gravées au trait les initiales E. R. entrelacées, qui doivent être celles du possesseur et l'inscription suivante en *lettres maigres couchées*, bien de l'époque :

DESAINTES ARQ^R du roy A VERSAILLES

(Le capitaine Bottet, dans « La Manufacture d'Armes de Versailles », p. 12, avouait n'avoir pu trouver, parmi les actes d'état-civil et autres pièces de l'époque, si le nom du beau-père de Boutet s'orthographiait *Desainte* ou *de Saintes*, et il opinait pour la première de ces manières ; nous croyons la chose tranchée par l'objet qui nous occupe aujourd'hui.)

Ce fusil est complété par une baïonnette proportionnée qui mesure 0,24 m. de longueur totale, dont 0,18 m. de lame, 0,053 m. de douille et 0,025 m. d'entre-deux, c'est-à-dire de la partie courbe reliant la lame à la douille. Sur la partie supérieure de celle-ci, et dans le prolongement de la fente, on lit en *mêmes caractères que sur le canon*, mais plus réduits :

DESAINTES, 1777, et les chiffres en italiques.



La lame triangulaire est évidée intérieurement au tiers et porte au talon frappé au marteau en petites capitales ce nom : MICHEL, et en chiffres maigres : 1779. Les 7 et les 9 ont bien la queue caractéristique de l'époque. Enfin, sur le bois, en bas de la naissance du canon, est une petite fleur sculptée, dans le goût du temps.

Cette arme à feu, très soignée comme le serait un fusil d'officier, doit être un fusil que l'on devait donner aux élèves des écoles militaires pour faire l'exercice et joindre la pratique avec la théorie. Il ne faut pas oublier qu'on sortait fort souvent sous-lieutenant des écoles à 16 ans. Bonaparte entra à 10 ans à Brienne, à 14 ans à l'Ecole militaire — et c'était précisément en 1779 — à 16 ans sortait sous-lieutenant d'artillerie (l'« Etat militaire du corps royal de l'Artillerie de France, pour l'année 1786 », le mentionne sous le nom de « *Buona-parté* »). Il fallait bien que les futurs officiers sachent le maniement du fusil pour le commander en sortant de l'Ecole, et ce fusil de cadet-gentilhomme nous paraît bien être celui que devaient apprendre à charger en douze temps le jeune Bonaparte et ses condisciples.

H. DEFONTAINE.

TROISIÈME CONCOURS DU „PASSEPOIL“

Nous instituons pour 1925 un troisième concours dans une forme un peu différente des précédents. Beaucoup de nos collègues se sont intéressés au sujet amorcé par la 32^e question concernant la tenue de la Garde impériale pendant la campagne de 1815 en général et à la bataille de Waterloo en particulier. M. Aerts d'une part, M. Benigni d'autre part ont montré par leurs réponses combien la question était complexe. Le sujet de notre concours est donc celui-ci :

« *Les tenues de la Garde à Waterloo* ».

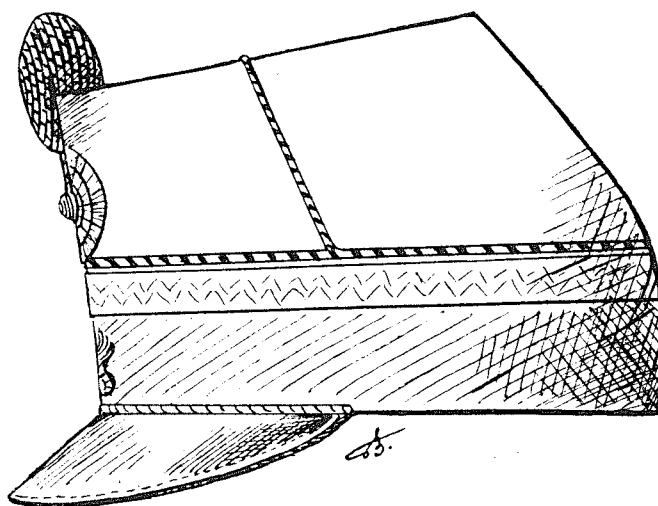
Les travaux devront parvenir à la direction du bulletin (Capitaine Bucquoy, Sélestat) avant le 1^{er} juin. Ils seront examinés par un jury de 3 membres. Les travaux primés seront non pas tant ceux qui présenteront une étude d'ensemble de la question que ceux qui apporteront le plus grand nombre de documents nouveaux et de précision sur la question des « uniformes réellement portés ».

LE COMITÉ.

LE TACONET DE LA GENDARMERIE D'AFRIQUE

Une coiffure peu connue et bien oubliée est le taconet, coiffure de grande tenue de la gendarmerie d'Afrique, supprimée en même temps que disparut le chapeau dans la métropole (1905).

Le Taconet était le nom généralement donné à la coiffure portée en Algérie par les chasseurs d'Afrique, les cavaliers de remonte et la gendarmerie ; officiellement la dénomination était casquette. Le premier fournisseur de ces casquettes, en 1840, fut le sieur Taconet.



Description : Manchon en drap bleu gendarme. Turban en drap bleu de roi (c'est-à-dire bleu très foncé), galon de pourtour en argent, dit à cul de dé de 14 mm. de largeur. Soutache montante, soutache de pourtour et fausse jugulaire, formée d'un cordonnet de soie bleue et de deux cordonnets d'argent tordus ensemble.

Grenade du devant : brodée en cannetille d'argent.

Cocarde : En métal rouge, argent et bleu ; le bleu de la cocarde est presque entièrement recouvert par un petit macaron en cordonnet bleu et argent. Une tresse formée de quatre cordonnets bleu et argent relie le macaron au pompon-olive constitué par un enroulement de ce même cordonnet.

Visière en cuir verni noir bordé d'un petit jonc en cuir verni mince.

Poids de cette coiffure : 340 à 350 grammes.

R. CURA.

LE GLAIVE DU PREMIER CONSUL

(PLANCHE SUPPLÉMENT N° 1 HORS TEXTE.)

Comment et pourquoi il vient de disparaître du Musée du Louvre.

Depuis la chute de l'Empire, la famille impériale réclamait au gouvernement de la République : 1^o le règlement du reliquat de l'ancienne liste civile ; 2^o la restitution de plus de 500 objets de haute valeur artistique et historique, propriété *personnelle* de Napoléon III, *prêtés* par celui-ci à divers musées de Paris, Versailles, Compiègne, Fontainebleau, etc., objets acquis à prix d'argent ou par voie d'héritage par l'ex-Empereur. L'Etat ne répondit pas à ces demandes.

A la mort de Napoléon III, en 1873, l'ex-Impératrice Eugénie porta ces réclamations devant les tribunaux, et un jugement du Tribunal civil de la Seine lui donna gain de cause le 12 février 1879. Un second jugement, en janvier 1899, condamna l'Etat à payer à l'ex-souveraine une somme de 2 millions en principal et aux diverses restitutions réclamées. Enfin, le 8 mai 1907, la veuve de Napoléon III fut autorisée à assigner l'Administration des Domaines afin d'être mise en possession des objets d'art estimés, à dire d'experts, d'une valeur de 5 millions. Mais la presse avertie à temps saisit l'opinion — et pour notre part nous publiâmes dans la « Vie illustrée » du 7 juin 1907 les photographies de quelques-uns des principaux objets accompagnés d'un article très documenté. Le Gouvernement s'émut et fit opposition au jugement avertissant la demanderesse que l'affaire serait portée au besoin devant les Chambres. L'ex-Impératrice, plutôt que de recommencer à plaider sur nouveaux frais et risquer un vote défavorable à ses vœux, se contenta depuis de renouveler ses oppositions à chaque période quinquennale.

Toutes subtilités de procédure mises de côté, voici quels étaient les droits des parties. Un sénatus-consulte de 1805 a établi le statut particulier de la famille impériale. Ce décret-loi du Sénat impérial constitue un Code spécial à la famille napoléonienne et n'a jamais été abrogé, si étrange que paraisse l'existence d'un code particulier à une famille française, code en marge du code. Il en résulte que tous les objets déposés dans le domaine de la Couronne ou dans les musées nationaux par l'Empereur régnant et à titre de prêt étaient susceptibles d'être réclamés par lui-même ou par ses héritiers. Voilà pour l'ex-Impératrice.

Mais l'Etat contestait justement le droit d'origine de propriété, du fait que leur inscrip-

tion sur les registres du Domaine ne pouvait plus être constatée, étant donné que ces pièces-témoins avaient dû être brûlées dans l'incendie des Tuileries en 1871. Voilà pour l'État.

Le procès dura donc 34 ans, au bénéfice exclusif des gens de loi, l'État se contentant de considérer cette avalanche de papier timbré comme un vain épouvantail.

Les choses étaient toujours aussi peu avancées, en fait, qu'au début de l'instance, lorsque le 11 juillet 1920 l'ex-Impératrice décéda à Madrid. Ses droits passèrent *ipso facto* à ses héritiers testamentaires, savoir S. A. I. le prince Victor-Napoléon, son neveu, qui héritait de 2 millions et la fille mineure de celui-ci, Marie-Clotilde, qui héritait de 3 millions. Les droits de succession s'élevaient à 50 %, le prince agit ainsi : Considérant comme un acte de lèse-propiété le fait que l'État venait de classer monument historique la maison natale de Napoléon I^{er} et la chapelle y attenante, domaine patrimonial des Napoléon à Ajaccio, le prince préférait l'offrir en toute propriété à la France, à l'occasion du centenaire de la mort de Napoléon I^{er} en 1921, charge que le gouvernement accepta, et nous devons l'en féliciter. Ensuite, sinon en même temps (?), le donateur proposait la transaction suivante au gouvernement : le prince renonçait aux droits acquis par jugement, mais contre ce don de 5 millions à l'État, chiffre d'évaluation des objets d'art en 1907, le fisc lui permettrait de toucher la somme nette de cinq millions qui lui était léguée par sa tante, se portant fort pour sa fille mineure. C'était une transaction très avantageuse pour les deux parties. Cependant le prince « exprimait le désir » — mais « sous-entendu » en faisait la condition — que le glaive du premier Consul et la pendule à musique de Clodion, propriété du Louvre, lui soient « restitués ».

Le glaive, don de la ville de Paris au premier Consul, est une incomparable pièce d'orfèvrerie de Boutet, le Directeur de cette fameuse manufacture de Versailles d'où sont sortis de l'An II à 1818 la plupart des chefs-d'œuvre de l'armurerie française de l'époque, notamment ces armes splendides si recherchées des collectionneurs et dont on peut voir des spécimens au musée de l'Armée. Le glaive est muni d'une poignée en ivoire cannelé portant des attributs en or ciselé sur laquelle se détache dans un fond d'émail bleu une tête de Bellone, le pommeau et la croisière sont en vermeil ; de splendides ciselures en or, d'un dessin différent de chaque côté, sont rivées « en queue d'aronde » sur une large lame en damas, un fourreau de nacre et de vermeil ciselé sur fond d'émaux rouges et bleus font de l'arme une pièce hors pair. Cependant le premier Consul ne la porta guère, il préférait l'épée en or que Boutet lui cisela pour 11.000 francs et sur laquelle Nitot sertit les plus beaux diamants de la Couronne (le « Régent », 2 « Guise », 2 « Montmorency », le « Sancy », « Briolette », « Pendelocque » et quelques autres de moindre importance), qui faisaient estimer cette épée à 14.200.000 francs dans l'inventaire de 1802. Le portrait du premier Consul par Ingres, donné plus tard par Napoléon à l'Hôtel de Ville de Liège où il est encore, montre Bonaparte en costume consulaire avec cette épée dont

le dessin original a été reproduit dans l'*Histoire des joyaux de la Couronne de France* de G. Bapst et dans *Napoléon et son temps* de R. Peyre. Cette épée fut cassée le 15 juin 1811, et Nitot remonta les diamants sur un glaive en or dont le « Régent » forma le pommeau. Ce glaive était supporté par un baudrier de velours blanc couvert des roses qui ornaient la ceinture de la robe de Joséphine au couronnement. Napoléon, sollicité par Nitot, voulut bien l'autoriser à conserver l'épée, et celui-ci la remonta avec de fausses pierres. En 1906, son dernier possesseur était M. le lieutenant-colonel Nitot de chez qui l'arme est passée directement dans la collection napoléonienne du prince Victor, dont « L'Illustration » a donné de remarquables clichés dans son n° du 12 novembre 1910. Quant au glaive précité, M. de Méneval, parlant de la fuite de la Cour à Blois en 1814, a raconté qu'il en dissimula la poignée sous ses vêtements après en avoir brisé aisément la lame de *laiton* sous un chenet de cheminée de l'appartement de l'Impératrice, mais ajoute qu'il fallut remettre cette poignée au commissaire du Roi venu réclamer à Blois les diamants de la Couronne (Méneval, *Napoléon et Marie-Louise*, tome II, p. 74 ; Paris, 1843).

On sait que dans son testament, Napoléon I^{er} léguait son glaive de consul — qu'il avait laissé en France avec d'autres souvenirs chez le Comte de Turenne — à son fils qui ne le vit même jamais, de sorte que le glaive échut dans le partage à la fille de la princesse Elisa, sœur de l'Empereur, la princesse Camerata — dont Edmond Rostand a esquissé la silhouette dans *L'Aiglon* — et celle-ci l'offrit à son cousin germain Napoléon III, lequel le prêta au musée *des Souverains*, sa création personnelle. Lors de la suppression de ce musée en 1872, le glaive passa aux collections du Louvre qui le prêta aux Arts décoratifs où il se trouvait placé dans la vitrine des costumes de cour de Napoléon I^{er} (v. *Passepoil* IV, p. 77).

La pendule, improprement appelée ainsi, parce qu'on y remarque une sorte de cadran sans heures ni aiguilles, avait été donnée à Napoléon III par sa mère, la reine Hortense. C'est un objet de haute valeur artistique, mais qui n'a rien d'historique. Elle est en acajou ornée de bronzes dorés, supportée par 4 lions en bronze vert et surmontée d'une jeune danseuse nue couchée et s'accoudant sur un tambour de basque dont la position verticale figure un pseudo-cadran, alors que c'est une boîte à musique. On attribue justement cette œuvre d'art à Michel, dit Clodion ; elle date de l'époque Louis XVI.

Monsieur Raymond Poincaré étant Président du Conseil et Monsieur Berard, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, cet avocat n'eut pas de peine, en février 1924, à persuader ses collègues d'accorder satisfaction au prince, et l'ordre ministériel fut signé le 26 juillet sans qu'il en fut donné communication à la presse et fait même simple mention au « Journal Officiel ». C'est ainsi que fut décidé et exécuté à huis-clos et en petit comité un acte dont les plus anciens conservateurs du Louvre ne se souviennent pas avoir vu d'exemple et qui mérite qu'on en parle comme de toute chose vraiment exceptionnelle, car elle paraît invrai-

semblable à tous ceux qui considèrent nos richesses nationales comme intangibles (1). Pourtant il faut « rendre à César ce qui appartient à César », puisqu'on a rendu aux donateurs ou à leurs héritiers les objets composant le *Musée des Souverains* frappé par le décret de dissolution de 1872, ce que nous n'aurions pas à regretter si Napoléon III avait créé le *Musée de l'Histoire Nationale* que nous ne craignons pas de « prophétiser » devoir être créé un jour prochain.

Parallèlement à cette transaction, une seconde avait lieu entre le Prince et l'État, mais il faut bien se garder de les rapprocher l'une de l'autre. Un monument inspiré du Temple de l'Amour à Trianon abritait le buste du prince impérial dans un terrain de l'avenue de La Bourdonnais. Ce monument avait été édifié avant 1914 par les comités plébiscitaires. Le Prince offrait le terrain à l'État à condition que le monument serait transporté à la Malmaison. Cette transaction fut l'œuvre de Monsieur Jean Bourguignon, Conservateur actuel de Malmaison, et nous n'en parlons ici que pour bien spécifier qu'il ne faut point confondre cette transaction avec la première.

Il nous reste à émettre un vœu en manière de conclusion : à savoir que le Gouvernement ne dispose d'aucun objet classé propriété nationale sans porter la question devant l'opinion par la voie de la presse et éventuellement devant les Chambres. C'est la désinvolture avec laquelle on place aujourd'hui les propriétaires légaux, c'est-à-dire tous les Français — et il en reste encore quelques-uns qui s'intéressent au bien commun — devant le fait accompli, pour qu'il soit agi d'une manière moins désinvoltée désormais par nos ministres aussi irresponsables qu'éphémères.

Henri DEFONTAINE.

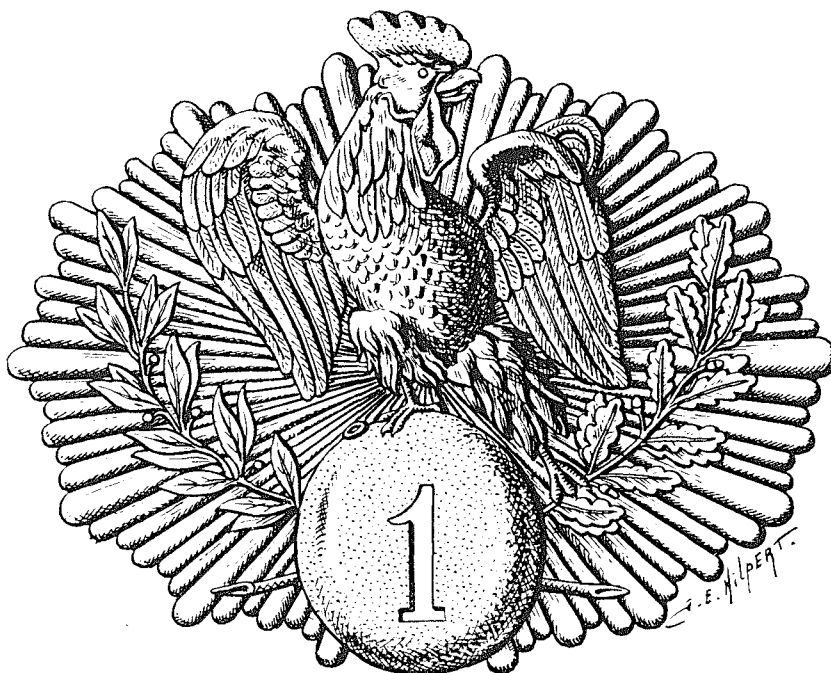
(1) Par décret du 10 janvier 1914 le Ministre de la Guerre « pour des raisons de haute convenance politique » avait décidé de déléguer à un vœu de S. M. Alphonse XIII en « restituant » au Gouvernement espagnol 5 pièces de l'armure de Philippe II d'Espagne. Le roi prétendait, — assez justement d'ailleurs — que ces œuvres d'art avaient été détournées de l'*Armeria real* de Madrid, voici à présent quelque 70 ans, pour finir par entrer dans cette collection d'armes du prince Soltykoff qu'acquiesça Napoléon III pour sa collection personnelle du château de Pierrefonds que l'État s'attribua et déposa au Musée d'Artillerie. Le Gouvernement dut se rappeler à quel point la légalité de la mesure de cession par décret d'objets faisant partie du Domaine avait été contestée. Un recours au Conseil d'État, pour excès de pouvoir avait été introduit, cependant que la presse française, nonobstant la promesse de dépôt d'une armure de Charles-Quint, se répandait en vives polémiques. Le général (Niox) Directeur du Musée de l'Armée, leva la séance de son *Comité de perfectionnement* le 27 janvier pour couper court à toute discussion d'un ordre ministériel, mais ses membres « n'occupant aucune situation, soit au Musée, soit dans un service public » se réunirent en séance privée et exprimèrent dans une lettre au Ministre « leur sentiment pénible de surprise et de déception ». Ces protestations obligèrent le Ministre à surseoir, et à accepter le dépôt d'un projet de loi, voté par les Chambres, promulgué le 8 avril, inséré le 11 au *Journal officiel* et ainsi conçu : « Le Ministre des Affaires étrangères est autorisé à offrir au Gouvernement espagnol, etc... » Enfin, une copie parfaite en galvanoplastie conserve au Musée le souvenir des pièces perdues. Ces faits démontrent l'utilité de Conseils *mixtes* des Musées, où puissent siéger, à vôte égal, des compétences indépendantes à côté des fonctionnaires liés *ipso facto* à l'État,

H. D.

PLAQUE DU CASQUE D'INFANTERIE 1836-1837

On sait qu'en 1836-37 fut mis à l'essai dans l'infanterie un casque en cuir de forme étrange, vaguement cousin du casque des marins de 1825 reproduit dans le précédent numéro du *Passepoil*. Nous renvoyons à l'excellent ouvrage de M. Margerand sur les coiffures de l'armée française où l'on trouvera les détails sur la mise en application de ce casque et de jolies reproductions de l'ensemble de la coiffure. Nous donnons ci-dessous un dessin détaillé de la plaque d'après un modèle qui nous fut communiqué peu de temps avant sa mort par le regretté capitaine Bottet. Elle semble indiquer que ce casque fut mis à l'essai non seulement aux 44^e et 45^e régiments d'infanterie, comme on le dit communément, mais aussi au 1^{er} régiment, à moins qu'il ne s'agisse ici de la plaque-type proposée au Ministère. Quoi qu'il en soit, dans sa séance du 27 mai 1837, le comité de l'Infanterie et de la Cavalerie, effrayé des rapports nettement contradictoires fournis sur cette coiffure par les 44^e et 45^e régiments, émit l'avis que l'essai n'en soit pas prolongé, et quelques mois après le shako modèle 1837 était donné à toute l'armée.

Capitaine E.-L. BUCQUOY



(Communication de M. le Capitaine Bottet).

ECHOS ET NOUVELLES

Nécrologie. — Le Lieutenant-Colonel Carlet.

Le 22 décembre dernier on enterrait à Strasbourg le lieutenant-colonel en retraite Carlet, une des figures les plus connues de tous ceux qui, depuis 30 ans, se sont occupés de l'histoire de l'uniforme. Né en 1856 à Strasbourg, entré à St-Cyr en 1876, le lieutenant-colonel Carlet se trouvait au moment de la guerre au 133^e de ligne à Belley. Il prit aussitôt le commandement du 333^e de ligne qu'il conduisit brillamment au feu.

Membre de la Sabretache depuis 1894, il appartenait à ce groupe de chercheurs dont les efforts permirent la création du musée de l'Armée ; chaque fois qu'il le pouvait, il venait aux réunions de la Sabretache où j'eus le plaisir de faire sa connaissance, il y a plus de 20 ans. Sous sa signature ou sous divers pseudonymes il collabora non seulement au *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine* où les articles de *Hausse-col* faisaient le réconfort des vieux Alsaciens, mais encore à la Sabretache, à la Giberne et depuis l'armistice à divers journaux strasbourgeois, auxquels il donnait des articles pleins de verve sur ses souvenirs de l'armée française. Aussi, nul n'était plus qualifié que lui pour prendre en Alsace et dans son cher Strasbourg retrouvé la présidence du Souvenir Français qu'il exerça avec un dévouement qu'il devait payer de sa vie.

Dans ses dernières années le colonel Carlet avait été péniblement affecté de voir les jeunes générations se désintéresser de ces questions d'études d'uniformes qui nous passionnaient tous deux ; il perdit confiance et, lorsqu'en 1921 nous créâmes le *Passepoil*, il ne voulut pas tenter avec nous cet essai auquel il ne voyait « pas grandes chances de réussite ». Mais il était de cœur avec nous et suivait avec intérêt nos travaux. Aussi son souvenir si vivace chez ses compatriotes strasbourgeois sera-t-il pieusement gardé par ses amis nombreux du *Passepoil*.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Les Ventes. — On vient de vendre à Londres à la mi-décembre, aux enchères publiques, une magnifique collection d'autographes et documents divers concernant la Révolution française et l'Empire. Elle appartenait au feu comte de Crawford qui avait mis plus de trente ans à réunir les 9000 pièces qui la composaient et dont bon nombre offraient pour la France un intérêt de premier ordre. Aussi le gouvernement français s'était-il fait représenter, et un lot important de manuscrits va être partagé entre l'Etat et la Ville de Paris.

— Le 15 décembre, à l'hôtel Drouot, M^e Boisnard, commissaire-priseur à Paris, a dirigé une vente de curiosités militaires 1^{er} Empire et Restauration. La collection était peu importante, mais intéressante. Nous citerons par exemple : casque officier cuirassiers 1^{er} Empire 3700 fr. ; sabre carabinier 1^{er} Empire 1000 fr. ; casque garde du corps du Roi 2^e modèle 800 fr. ; sabretache officier des Guides 2^e Empire 300 fr. ; une collection de 209 boutons ancien régime,

Révolution, 1^{er} Empire et Restauration 310 fr. Tous ces prix augmentés des 19,50 % de frais bien entendu.

Les Musées. — M. Jacques Zoubaloff a fait don au Cabinet des dessins du Musée du Louvre d'un album de dessins et d'esquisses de J.-L. David contenant les études pour le *Sacre de Napoléon I^{er}* et la *Distribution des aigles* et d'un carnet de Géricault avec ses croquis pour le *Cuirassier blessé*.

Erratum. — Dans les échos et nouvelles du n° 5 de la 4^e année, où nous avons, sous le titre « Au musée de l'Armée » parlé de différentes armes, nous avons commis un *lapsus calami* à la première ligne du dernier alinéa : l'auteur de l'article paru dans le Carnet de la Sabretache sur l'Épée dite de Charles IX n'est pas M. le capitaine Buttin, mais son père, M. Ch. Buttin, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, l'auteur de nombreuses études si fortement réputées sur les armes anciennes.

H. DEFONTAINE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponses à la 38^e Question (posée par M. A. Bergé). — Dans la vente de la collection S. G. que j'ai dirigée comme expert à l'Hôtel Drouot du 9 au 14 février 1914, j'avais qualifié ce sabre au catalogue :

« N° 326. Sabre de sapeur du 110^e de ligne. Garde cuivre d'une seule pièce, pommeau en aigle. Sur la croisière 110. Fourreau en cuivre, ajouré à la partie centrale, haches croisées, anneaux de suspension à l'antique ».

Ce sabre fut adjugé 118 fr. plus 10 %. Cette arme très lourde, mais bien établie a dû être fabriquée par l'industrie privée, comme la plupart des armes de sapeur. Il serait intéressant de savoir si le régiment a tenu garnison en Allemagne, parce qu'elle paraît l'œuvre d'un armurier allemand, alors que le fourreau a une allure plus française. (On retrouve parfois le dessin de la bouterolle comme pommeau des premiers types d'épées « clavier » à coquille unilatérale formant angle droit avec la monture. — Type du glaive reproduit ici, p. 64, IV^e année — et j'ai rencontré déjà les haches disposées par découpe terminant une chape d'épée de dragon fin Louis XV.) Ce sabre soigné est de sous-officier, j'en conviens, et devait être suspendu aux mousquetons d'un ceinturon très large. Mais on sait combien certains régiments avaient l'orgueil de leur n°, et l'on sait aussi combien Napoléon recommandait aux chefs de corps de soigner leurs têtes de colonne. Aussi ce n'est point une nouveauté de voir le n° fondu dans cette pièce originale et certainement d'époque.

H. DEFONTAINE.

— Ce sabre est vraisemblablement un sabre de sapeur russe. J'ai souvenir d'en avoir vu un certain nombre de ce genre dans des panoplies de trophées russes exposés au Zeughaus à Berlin. L'étiquette les désignait comme sabres russes.

O. HOLLANDER.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — L'assemblée générale du *Passepoil* aura lieu le dimanche 8 mars, à 17 heures, au Musée du souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, avenue de la Robertsau, à Strasbourg. Il ne sera pas envoyé d'autres convocations, la présente note en tient lieu. Aucun banquet ne sera préparé à l'avance; ceux de nos collègues qui désireront terminer la soirée ensemble pourront se joindre aux membres du comité pour aller dîner dans un des bons restaurants de Strasbourg.

Cotisations: L'augmentation des tarifs postaux nous oblige à fixer ainsi qu'il suit pour 1925 les cotisations d'abonnement et d'envoi du Bulletin.

	France	Étranger
Envoi sous bande	40	44
Sous bande recommandé	45	50
Sous tube	45	49
Sous tube recommandé	50	54

En raison du grand nombre d'exemplaires qui disparaissent en cours de route, nous engageons vivement nos abonnés à se faire envoyer le Bulletin recommandé. — La rédaction décline toute responsabilité en cas de perte d'un exemplaire non recommandé.



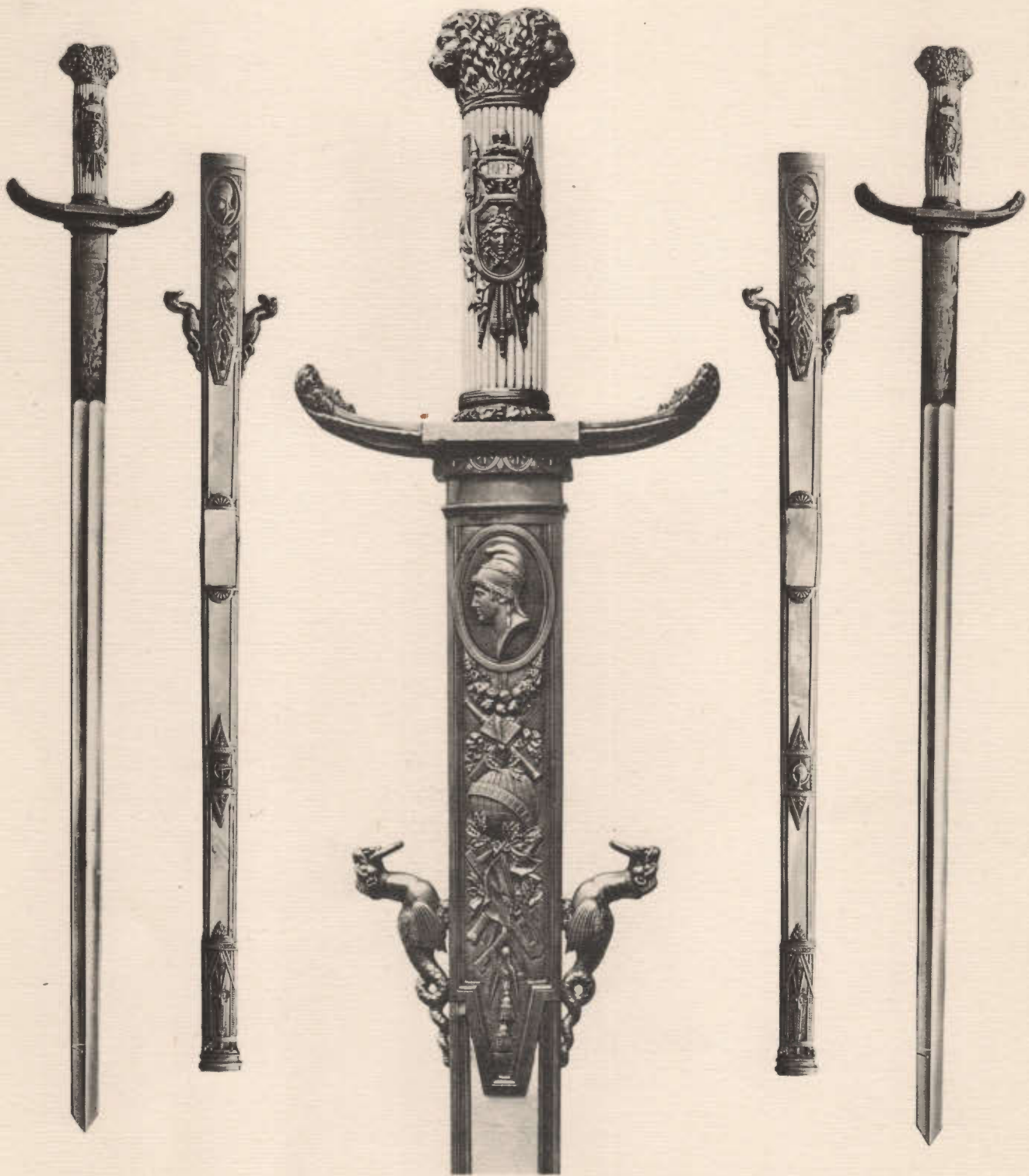
Attribut de casquette d'officier du génie 1798
bronze ciselé et doré.

(Communication de M. le Capitaine Bottet).

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



LE GLAIVE DU PREMIER CONSUL
Communication de M. H. Defontaine.



ADJUDANT DES GARDES D'HONNEUR DE LOUIS XVIII

Lyon 1816.



TIMBALIER DU 11^e CUIRASSIERS

1905

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les

UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Capitaine E.-L. BUCQUOY * ❧ OI. O

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil »

8 séries nouvelles viennent de paraître

- | | |
|------------------|--|
| Séries 138 à 140 | — Le 2 ^e Hussards. |
| Série 141 | — La livrée Impériale. |
| Série 142 | — Le 10 ^e Léger (suite et fin). |
| Série 143 | — Les gardes d'Honneur de Lorraine. |
| Série 144 | — Les troupes corses. |
| Série 145 | — Les femmes à la cour. |

Prix de chaque Série de 8 planches en couleurs . . . 4 fr. 00

TREUTTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10% à M. les Membres du Passepoil

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

5^e ANNÉE — N^o 2

Mars - Avril
JANVIER-FÉVRIER 1925

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 2

— Le centenaire de Charles X, par Henri DEFONTAINE avec planche en couleurs N° 3 de J. HILPERT	17
— Quelques souvenirs du temps de Charles X, par le Capitaine E.-L. BUCQUOY avec dessins de J. HILBERT	29
— L'ambassade Russe en 1917, par le Major F.-W. DEISS avec planche en couleurs N° 4 de Ludwig SCHARF	33
— Echos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE	34
— Questions et Réponses	36
— Bulletin de la Société	36

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les quatre premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE CENTENAIRE DU SACRE DE CHARLES X

LE CONNÉTABLE

LES GARDES DE LA MANCHE

(PLANCHE n° 3)



ICI qu'un siècle s'est accompli depuis le dernier sacre d'un Roi de France. Le 29 mai 1825, en effet, se déroula dans la Basilique de Reims, de 7 h. 30 à midi, le sacre de sa Majesté Charles X par son ancien aumônier « Sa Seigneurie le Comte de Latil, Archevêque-Duc de Reims » et pair de France. ¹

Nul détail de l'antique *Cérémonial* de la cour de nos rois « très chrétiens », ne fut jugé trop désuet par ce prince, alors âgé de 68 ans, veuf depuis 1805, dont l'idée fixe était de rétablir toutes choses comme elles étaient avant 1789; aussi l'*Etiquette* régna-t-elle en souveraine, car jamais les questions de préséances et de costumes ne furent plus rigoureusement observées. Meilleur juge de l'opinion, Napoléon, pour son sacre, avait exprimé le désir qu'on retranchât ou modifiât du *Pontifical* romain ou de l'ancien *Cérémonial* royal certaines cérémonies demandant des modifications en harmonie avec les mœurs nouvelles. Ainsi *César*, sacré par un pape à l'instar

¹ Louis XVIII n'avait pu songer à son couronnement tant que le Trésor fut vide et le royaume occupé par 150 000 alliés. L'occasion se présenta enfin le 10 décembre 1818 à l'occasion de l'ouverture de la session législative. Louis annonça aux Chambres son couronnement pour l'année suivante, mais bientôt la paralysie lui gagna les jambes au point qu'il lui devint impossible de rester debout ou agenouillé. Charles X se préoccupa de réaliser le vœu de la légitimité

de Charlemagne se couronna *debout* lui-même, et la cérémonie principale s'en appela le *couronnement* ; celle du sacre du Roi sera l'*intrônisation*, cérémonie ressemblant étrangement au *sacre* d'un évêque, et Charles X recevra à *genoux*, au lieu de la mître, sa couronne des mains d'un prélat, les princes du sang faisant le simulacre de la soutenir du bout des doigts. Ironie du destin ! L'un deux, le duc d'Orléans, la ramassera cinq ans après dans les barricades ! Les plus hauts dignitaires tiendront à honneur des offices paraissant serviles à l'observateur superficiel qui s'étonnera par exemple, que 2 maréchaux de France (Lauriston et Marmont) soient parmi les 5 *porte-queue* du manteau royal. Ces offices signifiaient que l'exemple de servir le Roi devait être donné par les plus élevés de ses sujets. « Tout ce qui n'est pas noble est ignoble » — disait-on au temps de la chevalerie — « rien n'est ignoble au service du Roi ! »

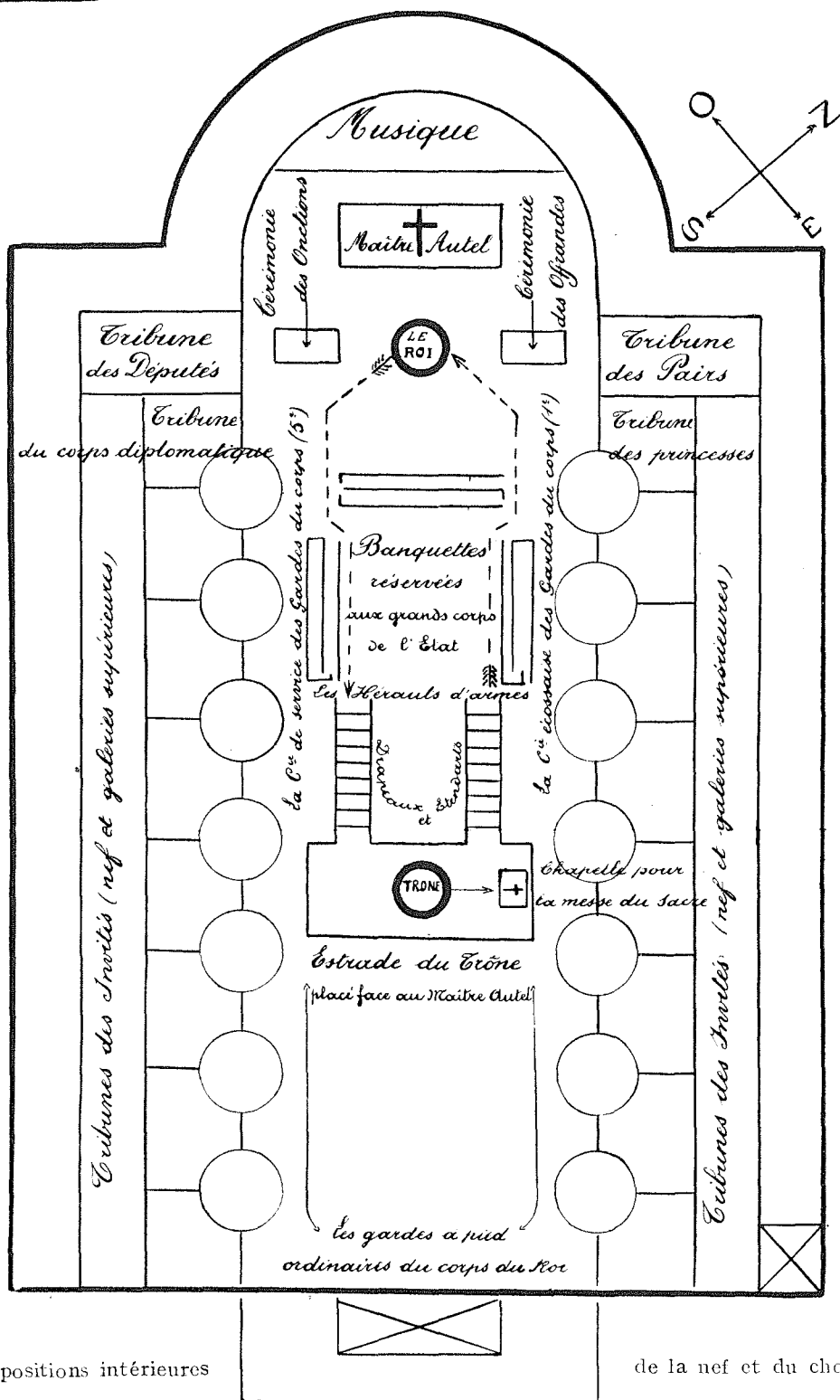
Ceci exposé, nous allons parler du personnage militaire le plus considérable dont les fonctions commencent avec le sacre et se terminent avec lui : le *Connétable de France*, ensuite d'une troupe singulière, certainement la moins nombreuse « formation » de l'armée française de tous les temps et dont le costume était d'une splendeur inimaginable, la garde d'honneur particulière du Roi dans les circonstances solennelles : « *Messieurs les Gardes de la Manche* ». Nous avons pris dans le « Livre du Sacre » le dessin du costume de ces derniers avec celui du Connétable et le coloris nous en a été donné par la belle toile documentaire contemporaine de Gérard au musée de Versailles « Le sacre de Charles X » dont tous les personnages sont des portraits.

Le maréchal JANNOT de MONCEY, duc de Conegliano, pair de France et des Cent-Jours, était âgé de 70 ans quand le Roi le désigna pour remplir les fonctions de Connétable au sacre. Nul d'ailleurs n'était plus qualifié pour représenter l'Armée, nul ne jouissait davantage de la faveur de l'opinion publique. L'immortel héros de la barrière de Clichy n'avait-il pas décliné la présidence du procès de Ney en ces termes : « J'ai cru que la même voix qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie, pouvait parler le langage de la vérité . . . S'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur. » Emprisonné 3 mois au fort de Ham, dépouillé le 29 août 1815 de toutes ses dignités et de tous traitements pour s'être refusé à servir d'instrument aux rancunes d'un parti, Louis XVIII pour attacher au trône ce héros de Plutarque, lui restituait tout l'année suivante, et le 12 février 1823 le nommait Commandant en chef de l'armée des Pyrénées que Moncey emmenait en Espagne — où il avait déjà commandé en chef avec tant de succès en l'an III — restaurer Ferdinand VII, ce dont les Bourbons remercièrent Moncey en lui décernant la *dignité* militaire suprême. (Au sacre de Napoléon, Moncey portait déjà la corbeille du manteau.)

Depuis Philippe VI de Valois, le titre de Connétable était devenu le premier office militaire du royaume, mais après la mort en 1626 du dernier titulaire : François de Bonne des Diguières, plus connu dans l'histoire sous le nom de duc de Lesdiguières, Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, abolit justement une charge de nature à porter ombrage au pouvoir royal et ses successeurs ne la rétablirent jamais. Les titres de Connétable et de Vice-Connétable créés par Napoléon en faveur de son frère Louis et du Maréchal Berthier ne constituèrent que des honneurs de Cour, grassement rétribués. Cependant la tradition du Connétable se maintint toujours à la Cour de France, *mais ce ne fut plus qu'un personnage symbolique porteur d'un symbole : « l'épée du Roi »* Tels furent, au sacre de Louis XIV, le Maréchal duc d'Estrées et le duc de Clermont-Tonnerre à celui de Louis XVI.

La dignité avait pour origine la coutume très ancienne qui voulait que l'on commît « l'épée du Roi » au Connétable. Celui-ci la recevait nue étant dans l'obligation d'en faire l'« hommage lige » à son suzerain. C'est pourquoi nous verrons Moncey au cours de la cérémonie tenir « comme un cierge » l'épée du Roi. Son âge, cependant, lui vaudra la faveur de rester assis sur un pîant la plupart du temps. Deux huissiers de la Chambre du Roi, dans un costume très pittoresque « à la Henri IV » et portant la masse, flanquent le Connétable et constituent la garde d'honneur de l'« épée du Roi ». Pour la monarchie qui s'identifiait avec la patrie, affirmant que là ou était le Roi là était la France (nous disons depuis que là ou est le drapeau là est la France) « l'épée du Roi » était plus qu'un drapeau pour l'ancien régime, car nous allons voir s'incliner devant cette épée tous les drapeaux et étendarts alors qu'elle passera droite et haut levée devant ceux-ci, sans s'incliner devant le Roi lui-même. On le verra cette épée, véritable « personnalité » souveraine ne rendait hommage qu'à Dieu.

L'épée du sacre des rois de France, dite de Charlemagne, conservée à présent dans la galerie d'Apollon au Louvre, date de l'époque romane du haut moyen âge, mais la fusée et la lame sont modernes. Des oiseaux fantastiques ornent le pommeau de la poignée d'or massif aux quillons de 0,22 m. formés par deux dragons. L'arme mesure 1 mètre. Le fourreau, garni d'une chape de vermeil ornée de pierres de couleurs serties en cabochons, était — d'après les anciens écrivains — de velours violet garni de perles (telle l'épée dite de Roland conservée à Nuremberg). Cette épée historique, ceinte au sacre par tous nos rois. — Louis XIV peint par Rigaud avec tous les attributs de la royauté porte « en verrouil » cette épée — était désignée par la tradition pour être celle que le pape Paul III avait donnée à Charlemagne en le couronnant empereur d'Occident. En mémoire, on nommait le glaive royal « épée de Saint-Pierre » ou « Joyeuse » du nom qu'avait donné Charlemagne à son épée suivant la coutume de jadis et non — suivant certains auteurs — parce qu'elle ne servait qu'aux jours de réjouissances, car le Grand Ecuyer la portait dans son fourreau aux funérailles royales.

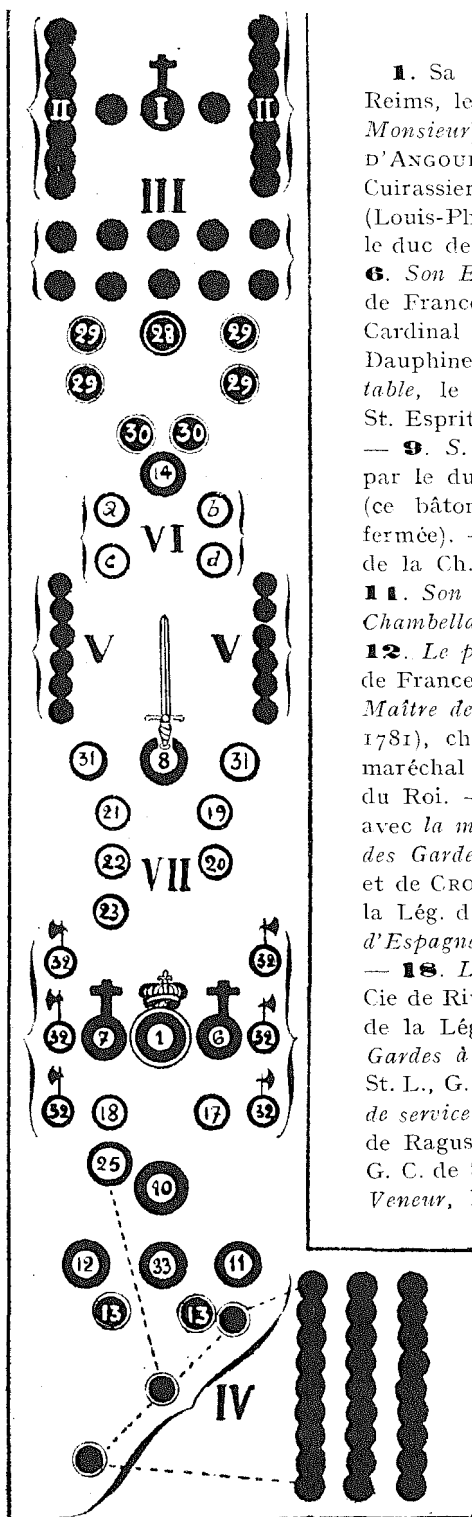


Nos plans du sacre ont été mis au point par nous d'après des schémas des officiers des cérémonies que nous avons trouvés au Cabinet des Estampes.

Le Connétable et les maréchaux appelés à remplir un office insigne au Sacre portèrent un costume identique. Pour la coupe, c'était celle réservée aux six Grands-officiers civils de la couronne, pour les couleurs c'était le velours bleu brodé d'or au modèle des officiers généraux. Ainsi, dans le tableau de Gérard, Moncey est habillé tout de même que Jourdan, Soult et Mortier auxquels étaient confiés la couronne dite de Charlemagne, le sceptre (de Charles V) et la main de justice (du XII^e siècle); Lauriston semble être de même, mais il est en Grand-Veneur, non en maréchal de France, comme étant un des six Grands-officiers civils.

Le rôle du Connétable commençait au jour levant et se terminait au coucher du soleil. Le voici dès 7 heures du matin à l'Archevêché, résidence du Roi, qu'il vient chercher, pour marcher entre ses deux massiers, l'épée au poing, à la tête de la procession royale se dirigeant vers la cathédrale toute proche, sous une galerie couverte richement décorée pour la circonstance. Dans le sanctuaire, le Connétable remet « l'épée de Saint-Pierre » entre les mains de l'Archevêque, lequel la pose sur l'autel. Ensuite, le prélat ceint l'épée au Roi pour la lui ôter aussitôt, conformément à l'ancienne maxime qui veut que les Rois de France ne tiennent leur pouvoir que de Dieu. « *Accipe hunc gladium per manus nostras...* » dira l'Archevêque. — Au temps de la chevalerie l'épée du nouveau chevalier était d'abord bénie par un prêtre qui la suspendait au col du novice et la lui enlevait aussitôt pour la déposer sur l'autel où elle devait demeurer jusqu'à la fin de la cérémonie. — Puis « l'ayant tirée du fourreau qu'il laisse sur l'autel » l'Archevêque dit « *Accipe hunc gladium cum Dei benedictione ubi...* ». Le Roi qui, pendant ces prières, a tenu l'épée la pointe vers le ciel, baise l'arme, puis l'offre à Dieu en la posant sur l'autel, mais l'Archevêque la remet entre les mains du Roi qui la reçoit à genoux et la confie définitivement à son Connétable... On procède alors aux onctions dans le chœur. Ensuite le grand Chambellan (Talleyrand) chausse le Roi de velours violet, lui passe la *tunique*, la *dalmatique* et le couvre du *manteau* royal de velours violet fleurdelysé d'or comme les *chaussons*. Pendant que s'accomplissaient ces apprêts, l'Archevêque a béni les *gants*, l'*anneau* « de St. Louis » et le *glaive*. Enfin, le prélat place dans la main droite du monarque le *sceptre* que portait Soult, dans la gauche la *main de justice* que portait Mortier, et prenant des mains de Jourdan la *couronne* et l'ayant bénie, l'Archevêque la pose sur la tête de Charles X agenouillé en disant : « *Coronat te Deus coronâ gloriæ et justitiæ* ».

Alors l'Archevêque conduit le Roi à son trône, édifié sur une estrade de 5 mètres, entouré par 4 cariatides colossales portant des couronnes de chênes et de lauriers, surmonté d'un baldaquin et d'un dôme de velours violet fleurdelysé. L'ensemble figure un immense arc de triomphe peint en marbre blanc placé au centre de la nef vis-à-vis le chœur. Deux escaliers latéraux, de 28 marches, donnent accès à l'estrade du trône, dont les tentures et tapis

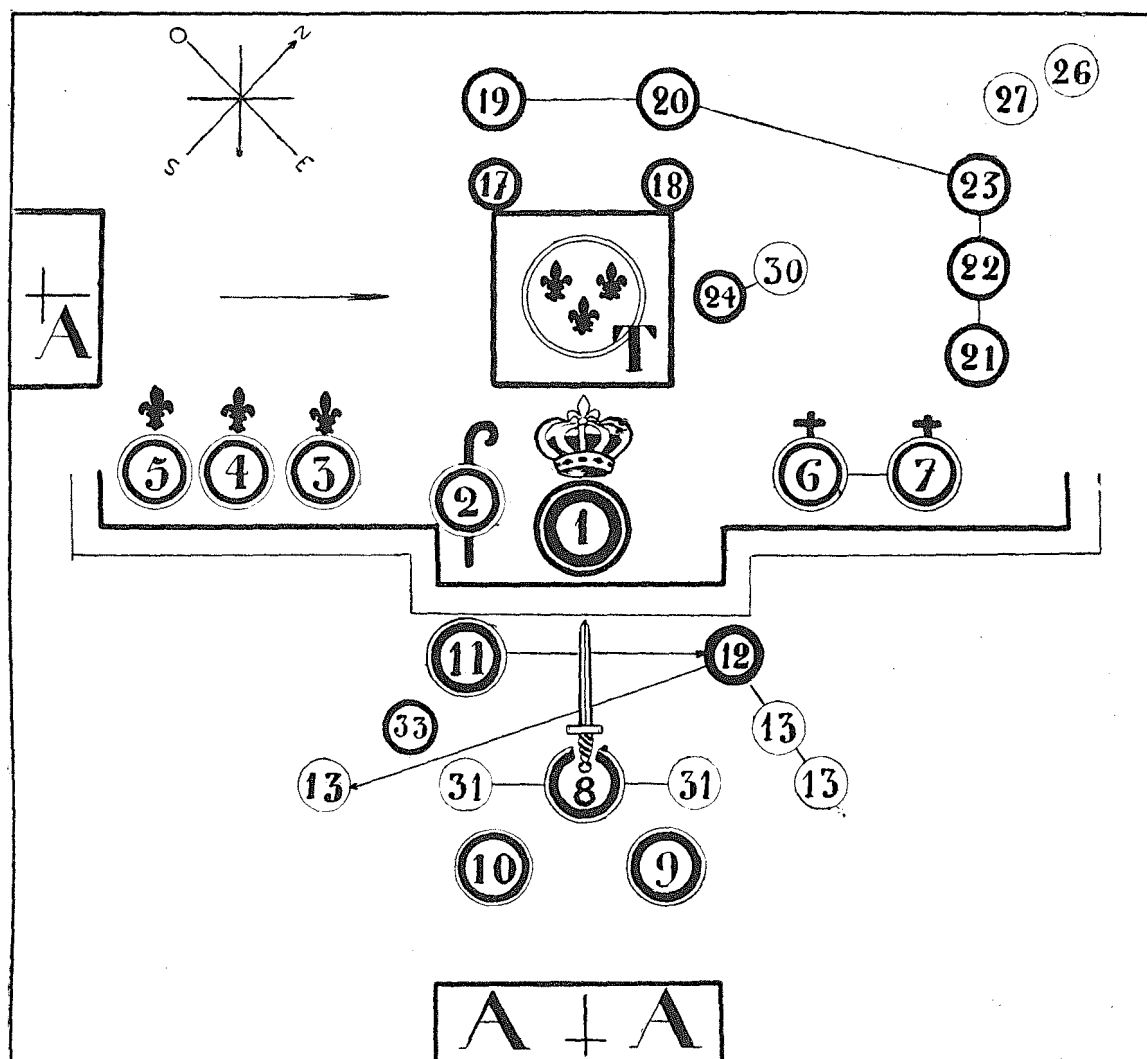


Défilé du cortège du sacre.

Entrée solennelle du Roi à la Cathédrale de Reims.

LÉGENDE

1. Sa Majesté le Roi. — 2. Sa Seigneurie l'Archevêque-duc de Reims, le Comte de LATII, Pair de France (ex-1^{er} Aumônier de Monsieur). — 3. Son Altesse Royale Monseigneur le Dauphin (le duc d'ANGOULÊME), Amiral de France, Colonel-général des Carabiniers, Cuirassiers et Dragons. — 4. S. A. R. Mgr. le duc d'ORLÉANS (Louis-Philippe). Colonel-général des Hussards. — 5. S. A. R. Mgr. le duc de BOURBON, prince de CONDÉ, Grand Maître de France. — 6. Son Eminence le Cardinal duc de CLERMONT-TONNERRE, Pair de France, premier cardinal-assistant l'Archevêque. — 7. S. S. le Cardinal duc de LA FARE, Pair de France, 1^{er} aumônier de Mme la Dauphine, second cardinal assistant. — 8. Son Exc. Mgr. le Connétable, le Maréchal de MONCEY, duc de Conegliano, chevalier du St. Esprit, G. C. de St. Louis et de la Lég. d'H., Pair de France. — 9. S. A. R. Mgr. le Grand Maître de France (n° 5) représenté par le duc d'UZÈS, « portant le bâton de Grand-Maître haut-levé » (ce bâton est d'azur fleurdelysé d'or, et surmonté de la couronne fermée). — 10. Sa Chancelier Mgr le Chancelier DAMBRAY, président de la Ch. des Pairs, G. C. du St. Esprit et de la Légion d'Hon. — 11. Son Alt. Sérénissime Mgr le prince de TALLEYRAND, Grand Chambellan, chevalier des Ordres du Roi, Pair de France. — 12. Le premier gentilhomme de la Chambre, le duc d'AUMONT, Pair de France. — 13. Gentilshommes de la Chambre. — 14. Le Grand Maître des Cérémonies, le marquis de DREUX-BRÉZÉ (titulaire dep. 1781), chev. du St. Esp. Pair de France. — 15. S. Exc. Mgr le maréchal SOULT, duc de Dalmatie, Pair de France, avec le sceptre du Roi. — 16. S. Exc. Mgr le maréchal Mortier, duc de Trévise, avec la main de justice du Roi. — 17. Le Capitaine de la 1^{re} Cie des Gardes du corps (Cie Ecossaise ou d'Havré), le duc d'HAVRÉ et de CROÏ, Lieutenant-général, G. C. du St. Esp. et de St. L., O. de la Lég. d'H., chevalier de la Toison d'or, Pair de France et Grand d'Espagne. Il commande les gardes de la manche, qui comptent à sa Cie. — 18. Le Capitaine de la Cie des Gardes du corps de service (la 5^e Cie de Rivière), le duc de RIVIÈRE, Lieut.-gén., O. du St. Esp. G. O. de la Lég. d'H., Pair de France. — 19. Le Capitaine-colonel des Gardes à pied, le duc de MORTEMART, maréchal de camp, ch. de St. L., G. O. de la Lég. d'H., Pair de France. — 20. Le Major-gén. de service de la Garde royale, S. Exc. Mgr le maréchal MARMONT, duc de Raguse, gouverneur de la 1^{re} division militaire, ch. du St. Esp., G. C. de St. L. et de la Lég. d'H., Pair de France. — 21. Le Grand Veneur, le Maréchal Mis de LAURISTON, chev. du St. Esp., G. C. de St. L. et de la L. d'H. — 22. Le Cte de Cossé. — 23. Le duc de POLIGNAC, premier Ecuyer. — 24. M. de ROCHEMAURE, chev. du St. Esp., Maître des cérémonies. — 25. Le Major des Gardes du corps, « marchant derrière M. de Rivière (18). cap. des G. de service ». — 26. L'Ecuyer-cavalcadour. — 27. Un chambellan de l'Hôtel. — 28. Le Roi d'Armes et 29. les Hérauts d'Armes. — 30. Les 2 aides des cérémonies. — 31. 2 Huissiers-massiers de la Chambre. — 32. Les Gardes de la manche. — 33. Le lieut.-général Comte CURIAL, maître de la Garde-Robe, Pair de France, blessé accidentellement la veille, remplacé au pied levé par le maréchal de camp marquis d'AVARAY, maître de la Garde-Robe, Pair de France.



Direction des officiers de la couronne autour du Roi.

I. Le Chapitre de la Métropole. — **II.** Les Gardes à pied ordinaires du Roi, marchant sur 2 files, officiers en tête ; ils se rangeront des deux côtés de la nef. — **III.** La musique des Gardes du corps. — **IV.** Détachement des Gardes du Corps (commandés par le n° 25). Ils se placeront en haut, à droite et à gauche sous l'estrade du trône. — **V.** Le corps des Pages. — **VI.** Les « Honneurs ». Sont nommés pour les porter en costumes de chevaliers du St-Esprit : **a)** M. le duc de GRAMONT (*l'aiguière d'or pleine de médailles* que les hérauts distribueront) ; **b)** M. le duc de LUXEMBOURG (*le pain d'or*) ; **c)** M. le duc de LAROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (*le pain d'argent*) ; **d)** M. le duc de LA VAUCUYON (*le vase d'or contenant le vin*). — **VII.** Les personnages 19, 20, 21, 22, 23 sont désignés pour porter la queue du manteau royal, et prendront place derrière le Roi dès qu'il en sera revêtu.

A. Autel des officiants. — **AA.** Le Maître Autel. — **T.** Le Trône.

Erratum. — L'orientation est celle du plan page 20.

NB. — Les personnages suivants avaient également rang aux cérémonies, et le tableau du Sacre de Charles X, par le Baron Gérard, les représente, savoir : S. A. R. le duc de Bordeaux, L. L. A. A. R. R. la Duchesse d'Angoulême (Dauphine), la Duchesse de Berry (Madame), la Duchesse et Mademoiselle d'Orléans, L. L. E. E. Ngrs. les maréchaux de France Victor duc de Bellune, comte Jourdan, M. M. les aides-de-camp du Roi, duc de Crussol, duc de Fitz-James et duc de Maillé, M. M. le m^s de Boiscelin, le vicomte de Latour-Maubourg, le Baron de Clandèves, etc.

sont de velours violet fleurdelysé ou bien à fond cramoyse. (Le *violet* en art héraldique a le sens du mot *pourpre*). En bas et sur les côtés de la nef sont placés les drapeaux et étendards des 17 bataillons d'infanterie et des 17 escadrons de cavalerie formant avec deux batteries le camp de Reims établi pour la circonstance et que le Roi passera en revue le surlendemain en uniforme de Colonel-général de la garde. Au milieu sont les 5 étendards des gardes du corps et le drapeau des gardes à pied ordinaires.

C'est vraiment l'instant où la royauté apparaît dans sa splendeur suprême. Sa Majesté s'avance, ayant à sa droite les 3 princes du sang, à sa gauche les 2 cardinaux-*assistants*. Ces personnages s'arrêtent, Charles X et l'Archevêque atteignent seuls le devant de l'estrade. En bas, le Connétable entre ses deux massiers présente au successeur de Charlemagne l'épée de l'empereur d'Occident, à quelque distance derrière Moncey se tiennent le Chancelier de France (Dambriay) président de la Chambre des pairs, en *simarre* et coiffé du *mortier*, le Grand Maître de France — le duc d'Uzès remplaçant le duc de Bourbon, prince du sang, de ce fait près du Roi — « portant haut levé » le bâton de Grand-Maître fleurdelysé et surmonté de la couronne fermée. Les étendards s'abaissent, le Roi d'armes et ses hérauts se rangent à droite et à gauche du trône dont les *Gardes de la Manche* montent les degrés et s'y arrêtent, 3 du côté de l'épître, 3 du côté de l'Évangile. Tout le monde est debout. L'Archevêque fait asseoir Charles X sur son trône, puis quittant sa mitre, fait une profonde révérence au Roi, le baise sur le front et dit à haute voix par trois fois : « *Vivat Rex in æternum!* » cependant que Charles X à son tour donne le « baiser de paix » aux princes du sang.

Alors retentissent de tout côtés les cris mille fois répétés de « Vive le Roi ! » Le carillon formidable et joyeux des cloches se confond avec le bruit des feux de mousqueterie tirés sur la place voisine et l'écho des salves d'artillerie. Suivant l'antique coutume, des oiseleurs lâchent dans la nef plusieurs centaines d'oiseaux, symbole de la liberté que donne le Roi à de nombreux prisonniers en don de joyeux avènement, et dehors les hérauts jettent à la foule les médailles frappées pour la circonstance. L'Archevêque se rend à l'Autel et entonne le « *Te Deum* ».

Maintenant, à une petite chapelle élevée dans l'enceinte même du trône, la messe va commencer. Charles X enlève la couronne de Charlemagne pour une plus légère qu'on lui a montée avec les diamants de la couronne. A l'offertoire le Roi se rend au pied de l'autel escorté par les deux capitaines des gardes, et accompagné jusqu'au bas des marches du trône par les 6 *Gardes de la Manche*. Le monarque remet lui-même à l'Archevêque les *offrandes* portées par 4 chevaliers du Saint-Esprit, puis confiant au Dauphin sa couronne, à Mortier et à Soult le *sceptre* et la *main de justice*. Charles X se rend au confessionnal où il reste 3 minutes, et fait la communion sous les deux espèces. La messe terminée, le Roi regagne

ses appartements, reconduit par les mêmes personnages qui lui ont fait cortège le matin. Parmi eux on remarque le marquis de Dreux-Brézé, Grand-Maître des Cérémonies depuis 1781 et le prince de Talleyrand, Grand Chambellan de « l'Usurpateur » et à présent d'un Roi « par la grâce de Dieu », du descendant d'Hugues Capet, fondateur de la 3^e race.

Une heure après, portant de nouveau la couronne et le manteau, le sceptre et la main de justice, Charles X descend présider le *Festin royal*, festin de forme qui ne durera qu'une demi-heure. Le Connétable s'assied vis-à-vis le Roi, ses massiers un peu éloignés. Les deux capitaines des gardes se tiennent debout derrière le Roi et les 6 gardes de la Manche sont seuls admis à veiller sur la personne royale. Il est 3 heures après-midi. Charles X rentre dans ses appartements où il va se reposer, ce qui va permettre à la Cour qui n'a rien mangé depuis l'aube, de se rendre à l'Hôtel-de-Ville où la Ville lui offre un festin plus réconfortant. A l'instar des autres Grands Officiers qui présideront chacun leur table, le Connétable présidera la sienne ayant à ses côtés les 2 capitaines des gardes du corps. Ainsi prennent fin les fonctions du Connétable de France.

On pourrait croire que cet honneur suprême devait être le couronnement de la carrière de Moncey. Point du tout. Le duc de Conegliano était depuis 1833 gouverneur des invalides lorsqu'il eut, de ce fait, l'honneur de recevoir, le 15 décembre 1840, les cendres de Napoléon, retour de Sainte-Hélène. Deux ans après, le duc de Conegliano s'éteignait âgé de 88 ans.

Quel chemin avait parcouru Moncey depuis son âge de 14 ans où il s'était engagé au régiment de Champagne-Infanterie pour n'être encore, en 1789, que lieutenant en premier. Ses faits d'armes sont nombreux et sortent de l'ordinaire notamment en l'an III où le général MONCEY, commandant en Chef l'Armée des Pyrénées-Occidentales conquiert à la bataille de Villanova les fonderies d'Eguy et d'Orbayette, évaluées — portent ses états de service — 32 millions, puis attaquant l'ennemi sur toute la ligne, l'obligea à abandonner la Biscaye, à se retirer derrière l'Èbre et à accepter la paix. Autant qu'à son talent, MONCEY devait ses grades à sa valeur guerrière, car l'année précédente il avait enlevé à la baïonnette les retranchements de l'ennemi et pris la ville et la citadelle de St-Sébastien avec ses 200 bouches à feu, mais son titre de gloire, le plus cher aux yeux des Français est d'avoir su, envers et contre tous, sauver l'honneur de Paris en 1814. Son courage allait de pair avec la bonté. En 1808, commandant les côtes de l'Océan, des marins anglais prisonniers offrirent à MONCEY une frégate en miniature « en souvenir reconnaissant des bons traitements dont il avait usé à leur égard ». Un de ses descendants, Monsieur le Comte de GRAMONT-LESPARRE conserve pieusement les souvenirs du Maréchal dans ce château de BAILLON donné le 20 janvier 1808 par NAPOLÉON au Maréchal « en reconnaissance de ses services et de son dévouement ». Son fils, colonel du 3^e hussards en 1815 étant

mort en 1818, le gendre du maréchal devint, en 1824, marquis, puis, en 1842, Duc de CONEGLIANO et fut Chambellan de NAPOLÉON III.

Les *Gardes de la Manche* dont le nombre fut limité à 8 sous la Restauration étaient 25 avant la Révolution. En tous temps, ils comptèrent à la 1^{re} compagnie des gardes du corps, dite *compagnie Ecossaise* et le premier des 25 les commandait avec le titre de *Premier Homme d'Armes de France*, venant immédiatement après le capitaine et le lieutenant, même avant les Exempts. La compagnie Ecossaise avait repris ce nom par ordre du Roi du 23 mai 1814, un autre du 9 octobre lui restituait le blanc pour couleur distinctive qu'elle tenait d'Henri IV. Bien qu'une ordonnance royale du 29 septembre 1815 lui ait donné comme aux autres le nom de son capitaine, tout en lui conservant ses prérogatives, on l'appelait toujours compagnie *Ecossaise*. Le titre lui avait été attribué par Charles VII qui la créa et elle l'avait brillamment illustré sous Louis XI qui en avait fait sa garde particulière. Louis XIV lui avait reconnu ses prérogatives en lui accordant le pas sur toutes celles de sa Maison. Son capitaine était depuis le retour des Bourbons le fidèle compagnon de Louis XVIII dans sa retraite d'Hartwell, beau vieillard aux cheveux blancs auquel le Roi et *Monsieur* témoignaient une amitié toute particulière. Ce personnage se nommait le duc d'*Havré-Croy*, lieutenant-général pair de France et *Grand d'Espagne de 1^{re} classe*, chevalier du Saint-Esprit, grand-croix de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur et *chevalier de la Toison d'Or*. Ce prince était donc le chef des gardes de la Manche dont le service fut exactement défini par le règlement particulier du 26 décembre 1818, concernant notamment le *poit* de leur *grand costume* particulier et du *grand uniforme*, règlement dont nous donnons ci-après les passages intéressants :

Art. I. — Les Gardes de la Manche ne porteront leur grand costume que toutes les fois que le corps lui-même sera en grand uniforme.

Art. II. — Toutes les fois que la compagnie sera en petit uniforme ils seront en grand, auquel il sera ajouté pour eux seuls le ceinturon d'argent par dessus l'habit avec une plaque et un soleil qui seront répétés au milieu de la bande (sic), le pantalon de tricot blanc et un casque du modèle qui sera par la suite définitivement adopté pour le corps.

Ensuite il était dit qu'en *grand costume* le service se ferait avec la pertuisane, et en *grand uniforme* avec le fusil, qu'à la chapelle, pour éviter tout bruit, ils resteraient l'arme au pied 2 à droite du Roi et 2 à sa gauche, alors que dans les circonstances solennelles, ils se tiendraient 3 à droite et 3 à gauche. Ces jours là, où la majesté du trône devait être entourée du plus brillant éclat, le costume des Gardes de la Manche était réglé comme suit :

Hocqueton (ou cotte d'armes) en drap d'argent brodé d'or fin et avec la plus grande richesse. Ces broderies représentaient notamment le soleil de Louis XIV et sa devise « *Nec plus vobis impar* » devenue depuis celle des gardes du corps. En dessous les armes de France et de Navarre surmontées de la couronne de France, accompagnées des drapeaux des deux royaumes. La cotte sans manches laissait passer celles d'un pourpoint, blanches à « crevés » ponceau. Autour de la taille, écharpe en levantine blanche à franges d'or, culotte de tricot de soie ponceau à

coins brodés d'or, bas de soie ponceau à coins brodés de même, souliers noirs à talons rouges ornés de bouffettes, chapeau à la Henri IV tout empanaché de plumes blanches, pertuisane gravée d'or fin, frangée d'or et d'argent, glaive court.

Le costume coûtait 4865 fr. dont 3600 fr. pour le hocqueton et 500 fr. pour la pertuisane (arme réservée autrefois aux officiers). Ces 8 costumes coûtaient 40.000 fr. et furent renouvelés une seule fois, au Sacre pour lequel les Chambres avaient voté 6 millions.

Suivant la tradition de l'ancien régime où les « compagnies rouges » portaient le grand deuil de cour avec la veste et la culotte noires, il avait été prévu pour les Gardes de la Manche une modification de leur tenue en pareille circonstance et ils ont dû faire les veillées funèbres du corps de Louis XVIII en hocquetons de gala, mais en pourpoint, culotte et bas de laine noire.

Les Gardes de la Manche avaient rang de lieutenant en 2^e. Ils ne servaient que dans certaines circonstances et pour ce motif ne touchaient pas de petite tenue. Leurs effets devaient être déposés au magasin de la compagnie. Les gardes du corps ayant été licenciés après la chute de Charles X, les Gardes de la Manche *ipso facto* suivirent leur sort.

Telle fut cette garde d'honneur, la moins nombreuse, mais la plus coûteuse « formation qui ait existé dans l'armée française », car son costume était plus luxueux que l'uniforme des maréchaux de la Restauration. Nous comprenons mieux après cela ce qu'entendaient dire nos aïeux quand nous lisons leurs allusions à la « splendeur du trône ». Un jour de 1816, l'Empereur de Russie accompagné du Grand Duc Constantin, du Roi de Prusse et du jeune Grand-Duc de Mecklembourg, arrivèrent aux Tuileries sans prévenir de leur visite. Alexandre exprima l'impression de stupeur admirative ressentie par les arrivants en qualifiant les Gardes du corps de garde sans rivale en Europe... Le Tsar oubliait celle qu'il avait trouvée si belle à Tilsit !

Trop de vaillants officiers sont sortis des Gardes du corps pour nous autoriser à les qualifier de « soldats d'antichambre ». Les Gardes du corps ont été de tous temps les compagnons d'armes des Mousquetaires dont la devise demeure une des plus nobles de la « vieille France ».

« A Dieu mon âme — Ma vie au Roi — Mon cœur aux dames — L'honneur pour moi ».

HENRI DEFONTAINE.

APPENDICE. — Etat des parures de la Couronne, dressé par Evrard BAPST, Joaillier de la Couronne, le 6 novembre 1827.

(N. B. — Cet inventaire atteint le chiffre de 20 millions en chiffres ronds. Nous nous bornons à relever ici les pièces montées ou employées avec les diamants de la Couronne, à l'occasion du Sacre).

La couronne : 14.702.788,85.

Le glaive : 261.165,99. — L'épée militaire : 241.874,37. — Le glaive du Dauphin : 71.559,39.

La ganse du chapeau du Roi : 299.117 » ; le bouton du St. Esprit (p^r la ganse) : 3.965 » ; 3 rosettes de chapeau et des souliers : 89.100 ; 1 paire boucles de souliers et 1 paire boucles de jarretières : 56.877,50
Agrafe du manteau en opale de brillants : 68.105 ».

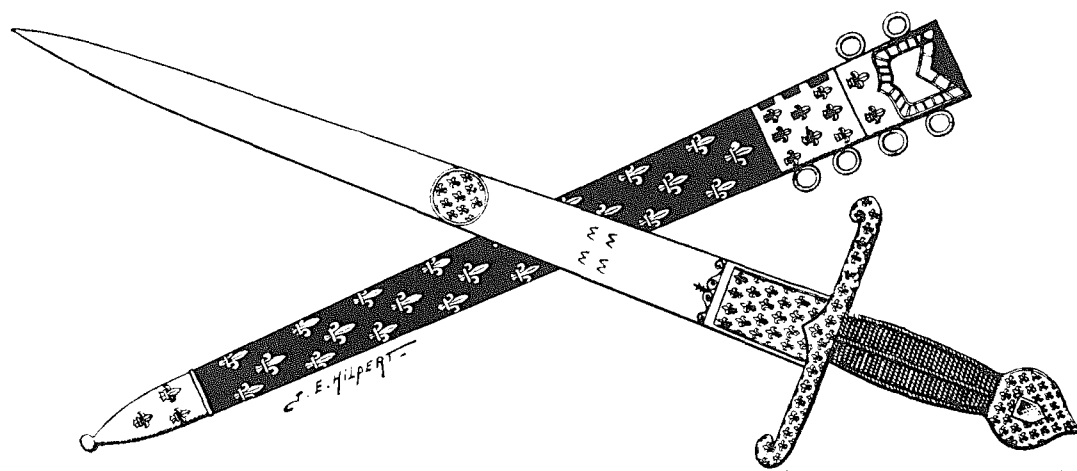
DÉCORATIONS : Contre-épaulette (c'est-à-dire brides pour tenir les grands cordons : 191.834,06. — Grande plaque du Saint Esprit (p^r le manteau) : 102.863,75 ; plaque et croix du Saint Esprit : 355.071,87 ; plaque et croix de Saint Louis : 20.613,25 ; plaque et croix de la Légion d'honneur : 34.678,75.

Ordres étrangers : Décoration de la Toison d'Or : 73.492,88 ; Plaque, croix et jarretière de la *Jarretière* : 31.138,58 ; Plaque et croix de Saint André de Russie : 16.515 » ; de Saint Alexandre Newski : 18.959,71 ; de l'Aigle noir de Prusse : 16.362,96 ; de l'Eléphant de Danemark : 15.585,96 ; de Saint Etienne de Hongrie : 19.168,15.

Total : 16.691.838 frs. 12.

(d'après Germain BAPT — *Histoire des joyaux de la Couronne de France*, Paris, 1889).

La plus grande partie des Diamants de la Couronne ayant été vendue (7.207.252,50) en 1887, le gouvernement de la République n'a conservé que les diamants ornant la couronne de Charles X, qu'elle a vendue au poids de l'or après l'avoir brisée, l'épée militaire, et la décoration de l'Eléphant de Danemark. Ces pièces sont visibles depuis 1887 dans la Galerie d'Apollon, au Musée du Louvre.



ÉPÉE DE CONNÉTABLE DE FRANCE, fin du XV^e siècle

(Musée d'Artillerie. — Catal. J. 26. — *Auparavant à Chantilly*)

Fusée recouverte de corde à boyau noire, au pommeau armoiries effacées, sur la lame et la poignée lys gravés et dorés. Fourreau recouvert de cuir noir très épais orné à l'avant de lys ciselés agrafés en quinconces, chape (en 2 parties) à anneaux soudés et bout en cuivre jaune ornés de lys repoussés et d'une gravure au trait irrégulier. — (La disposition des lys placés sur la poignée dans le même sens que sur la lame indique que l'épée n'était jamais mise au fourreau, mais toujours portée droite par un héraut devant le Connétable.

(Longueur de la poignée : 0,18 ; du fourreau : 0,92).

QUELQUES SOUVENIRS DU TEMPS DE CHARLES X

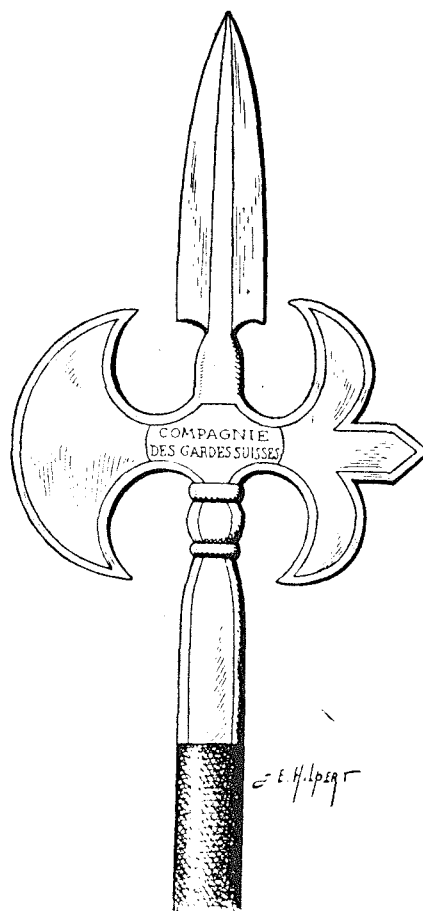
C'est en 1773, quelques semaines après le mariage du Comte d'Artois avec Marie Thérèse de Savoie que Louis XV créa pour le plus jeune frère du Dauphin une garde particulière. — La compagnie des Suisses de la garde du corps des princes, comprenait 1 capitaine-colonel, 1 aide-major, 2 lieutenants, 2 enseignes, 4 exempts, 2 fourriers, 1 aumônier 1 commissaire, 1 secrétaire, 1 trésorier, 2 caporaux, 28 gardes et 1 tambour. — L'armement comprenait l'épée et la hallebarde. — L'uniforme comprenait l'habit à la française vert galonné argent pour les gardes du corps et or pour les gardes Suisses avec le collet, les parements, le gilet, la culotte et les bas cramoisi.

C'est la hallebarde de cette compagnie des Gardes suisses que nous donnons ci-joint dessinée par J. HILPERT, d'après un croquis du docteur GEORGES. La face opposée est semblable, mais l'inscription en est

De Monseigneur

Le Comte d'Artois.

Le détail pittoresque à noter, c'est l'endroit où le docteur GEORGES a retrouvé cette hallebarde. Elle sert actuellement au Suisse de l'Eglise de St-Louis-en-Ile à Paris. L'attention du docteur avait été attirée par ce fait qu'elle est en acier et assez différente des modèles courants en cuivre. « Plus heureuse, m'écrivait-il en m'envoyant son croquis, que beaucoup de ses sœurs qui s'en sont allées rouiller à la ferraille, cette hallebarde toujours brillante est encore entre les mains d'un Suisse et à l'église de Saint-Louis, au service d'un roi de France! »



Hallebarde
de la Compagnie des Suisses.
de Monseigneur le Comte d'Artois.

(Communication du Docteur Georges)

— Le sabre que nous donnons ci-contre est celui porté par les officiers de l'infanterie de la Garde royale. C'est comme on le voit, un sabre du type sabre d'officier d'infanterie n^{le} 1821 qui devait être remplacé en 1845 par le sabre droit porté au ceinturon à double bélière. Ce sabre qui fait partie de la belle collection de notre collègue, M. TOURENO, ne diffère du modèle général que par l'ornementation de sa lame qui rappelle celle du sabre d'officier de Lanciers de la Garde royale, que nous avons donné dans la 2^e année n^o 6, page 93. Porté en ceinturon, il arma jusqu'en 1830 les officiers subalternes des six régiments français et des deux régiments suisses de la garde royale.

— Après avoir vu tout à l'heure Charles X dans la gloire du Sacre, nous allons le retrouver dans la tristesse de l'exil. L'étendard que nous reproduisons page 32 est le dernier emblème aux fleurs de Lys qu'il embrassa en quittant le sol de France au mois d'août 1830. C'est l'étendard du régiment des chasseurs de la Sarthe (18^e chasseurs depuis 1825), qui escorta Charles X à Cherbourg où il s'embarqua pour l'Angleterre. Le roi le remit entre les mains du Colonel M. de la BONNINIÈRE DE BEAUMONT et depuis il est resté dans cette famille. Son possesseur actuel a communiqué à notre collègue, M. AUBRY (qui a bien voulu à son tour nous la communiquer pour le Passepoil) la photographie qui a servi à M. HILPERT a faire son dessin.

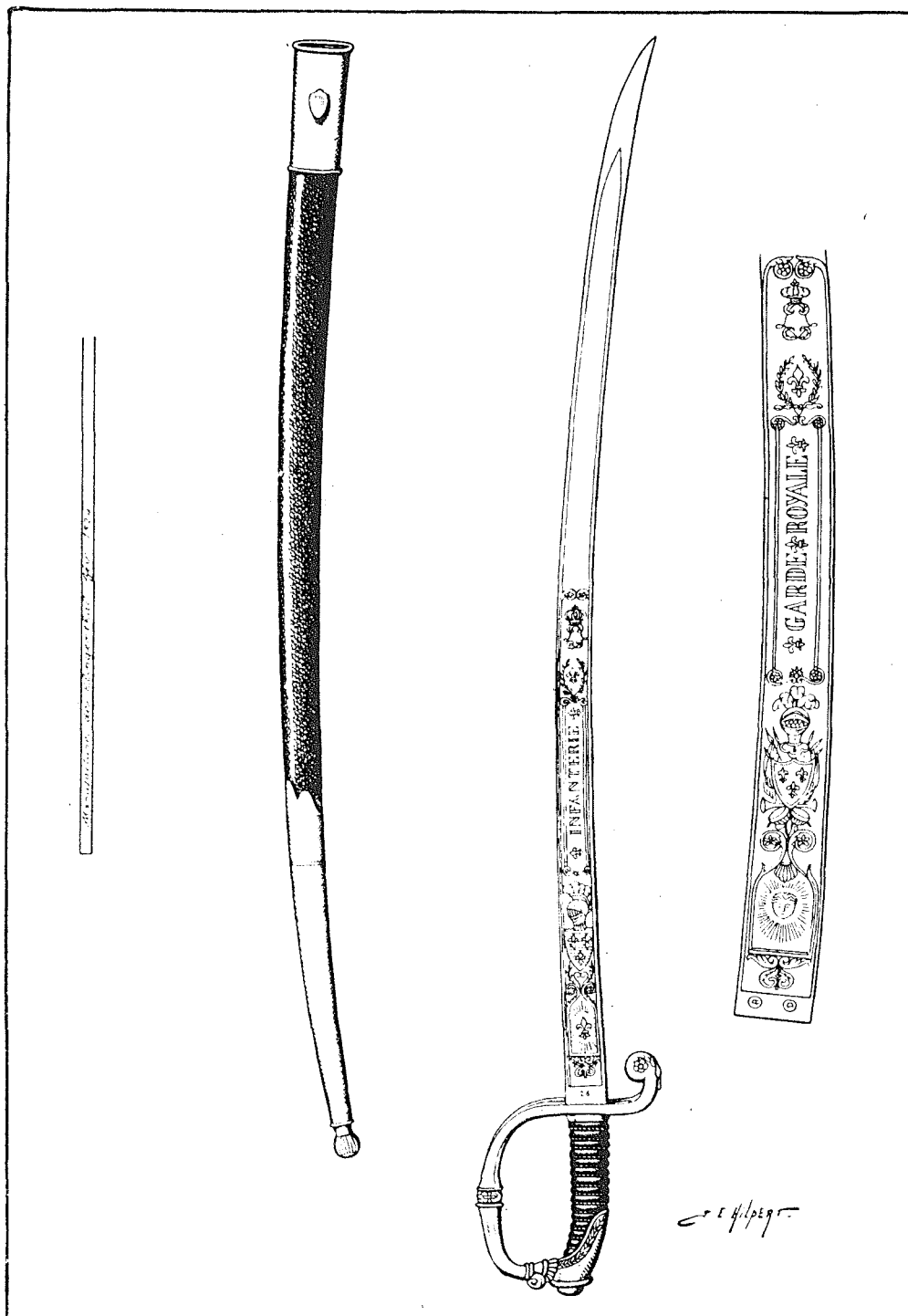
Étendard soie blanche. Franges or ; les 4 rosaces des angles, ornements et fleurs de Lys du pourtour brodés or ! Couronne royale brodée or, à toque soie rouge et cabochons alternativement soie rouge et soie bleue. Ecusson central très bombé en soie bleu-de-France, bordé or à trois fleurs de lys brodées or. — Banderolle soie bleu-clair, brodée or et portant l'inscription « Chasseurs » brodée or.

L'autre face ne comporte que les mêmes broderies au pourtour et les mêmes rosaces des angles et l'inscription suivante :

LE ROI
AU REGIMENT
DE CHASSEURS
DE LA SARTHE.

Cravate soie blanche, franges or, portant une fleur de lys brodée or à chaque extrémité et sur chaque face.

Capitaine E. L. BUCQUOY.



Sabre d'officier d'infanterie de la Garde royale 1821—1830
(Collection Tourenq)



Étendard du Régiment des Chasseurs de la Sarthe 1815—1830

(Collection E. Aubry)

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

ARTILLERIE RUSSE EN 1917

(PLANCHE HORS TEXTE N° 4)

Au début de la guerre, chaque division active d'Infanterie russe comprenait une brigade d'artillerie divisée en 2 groupes (le terme brigade correspond à l'expression française et allemande de régiment). Cette brigade portait le numéro et la désignation de la division d'infanterie à laquelle elle appartenait. La première division de tirailleurs sibériens faisait partie du 1^{er} corps sibérien et sa brigade d'artillerie portait par conséquent le n° 1. — Les initiales russes de l'expression première brigade de tirailleurs de la Sibérie forment l'assemblage 1 B. C. C. Ce sont ces lettres qu'on trouve sous 2 canons croisés sur la patte d'épaule rouge traversée de galons d'or en nombres variables suivant le grade.

L'officier représenté est un Colonel (Palkównik). — Le titre de notre planche donné d'après une traduction de l'auteur, le peintre badois Ludwig SCHARF, n'est donc pas tout à fait exact. Il faudrait l'intituler « Colonel de la brigade d'artillerie de la 1^{re} division de tirailleurs sibériens ».

L'officier porte encore le manteau brun clair du temps de paix. Au collet, une patte noire bordée d'un passepoil rouge, portée aussi par l'artillerie à cheval de la garde et le bataillon du génie de la garde ; le reste de l'artillerie portant la patte rouge. Le bonnet en peau de mouton qui était réglementaire pour les troupes de la Sibérie fut au cours de la guerre porté également par d'autres troupes. La petite bande qui l'orne était une distinction de parade qui n'était généralement pas portée en campagne ; seule demeurait la cocarde ovale, argent orange et vert.

L'armement comportait la « Schaschka M^{le} 1881 », sabre légèrement courbe de 87 cm. de long, garde à une branche, fourreau de bois recouvert de caoutchouc à 2 bélières, supporté par un baudrier.

Major F.-W. DEISS.

ECHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Dans la deuxième vente de la bibliothèque de feu M. de Kermaingant, ancien président de la *Société de l'Histoire de France*, vacation de février, nous avons relevé les pièces suivantes.

n° 118. *Carnet de la Sabretache*, en fascicules, années 1893 à 1919: 280 francs. — n° 121. *Etat militaire de la France*, années 1758 à 1793 et ans X à XIII (avec *Table historique de l'Etat militaire de 1758 à 1766*): 420 francs. — n° 126. 5^e *abrégé de la carte générale du militaire de France*, par Lemau de la Jaisse: 45 francs. — n° 829. *Aux vieux de la vieille! Souvenirs de Jean-Roch Coignet*, 2 vol. in-8°, sans le portrait (une très fine litho qui n'a encore été rencontrée que sur l'exemplaire de la Bibl. nationale): 340 francs. (C'est la 1^{re} édition des fameux *Cahiers*, éditée à Auxerre (1851-1853).

— Le 22 décembre, un chariot de convoi — plus justement une prolonge à 4 roues — de l'Empereur Charles-Quint, très sculptée et encore très robuste, d'une authenticité indiscutable a été vendue 22.000 francs. Le *Figaro artistique* du 5 février qui en donne deux photos accompagnées d'un article se demande à la suite de quels avatars elle a fini par échouer à l'Hôtel Drouot. Nous aussi!

— Hôtel Drouot également, M^e. BOISNARD, commissaire-priseur a dispersé les 23 et 24 février une collection variée de *curiosités révolutionnaires et napoléoniennes*, comportant en plus un ensemble de 260 *affiches* relatives aux événements politiques et militaires de 1870-1871. Ces imprimés en parfait état, dont les plus intéressants avaient été épinglés habilement aux 4 murs de la salle 8 produisaient visiblement sur les nombreux curieux venus flâner rue Drouot ce dimanche d'exposition publique, une impression rétrospective des événements saisissante. Ce fut simplement succès de curiosité qui intéressa peu les collectionneurs, car on vendit par lots très importants et à des prix relativement fort bas ces « vieux papiers ». Nous avons relevé les prix suivants:

— 215. Glaive de l'Ecole de Mars avec son baudrier complet, mais fatigué: 410 francs. (La seule arme de cette vente). — 219. *Plaque* de bonnet à poil de volontaire, timbrée 1790, à 2 écussons, l'un aux armes de France, l'autre portant: *La Nation, la Loi, le Roi*, entre deux bonnets phrygiens sur épée en pal: 330 francs — 238. *Plaque* de sabretache, d'off. de la République romaine (Aigle en bronze doré, aux ailes horizontales très éployées tenant dans ses serres un faisceau de licteur) et 239. *Plaque* de giberne, d'off. de la République romaine (même motif, en bronze argenté: mais l'aigle est dans une couronne) les deux 50 francs.

— 240. *Plaque* de schapska de bonnet rouge. G. I. 340 fr.

244. Aigle de shako d'off. Jeune G. I.: 115 francs. — 246, 247, 250 et 251. *Plaque* à soubassement d'off. des 1^{er}, 23^e, 102^e et 150^e de ligne: 135, 135, 280, 270 francs. — 253. *Plaque* losange (à aigle et œil rayonnant) de shako des Douanes impériales 70 francs. — 262. *Plaque* de ceinturon d'off. de grenadiers G. I.: 210 francs.

— 282. *Plaque* de ceinturon du régiment des cuirassiers d'Angoulême Restauration. 1300 fr. — 349. Aigle de drapeau, 1^{er} Empire, 1350 fr.

417. Brevet de lieutenant, signé du Premier Consul: 326 fr. — 418. Congé de retraite de grenadier à ch. de la G. des Consuls, signé: *Bessières*: 120 fr. — 432. *Mémoires d'Artillerie* par Sureirey de Saint Remy, rel. d'époque en mar. 2 vol.: 160 fr. — 448. 20 années (1895 à 1914) brochées de la *Sabretache*: 120 fr. — 466. *La Conscription*, gr. en coul. 1^{er} Emp. de Jazet, cadre doré anc.: 180 fr. — 469. Off. d'inf. à cheval, camp. de 1859, dessin à la mine de plomb signé: *Raffet*: 210 fr. — 471. Env. 200 soldats de plomb. « Napoléon 1^{er} et la G. I. » fabrication Lucotte vers 1905: 340 fr.

Les Musées. — *L'Illustration* du 7 février a reproduit en couleurs l'ensemble des maquettes conçues par le regretté François FLAMENG pour la salle d'honneur des Invalides, et que, suivant les dernières volontés du maître, M. Ch. HOFFBAUER achève. Rassembler en un cadre aussi étroit la synthèse de notre histoire militaire obligeait à une sélection sévère. L'effort tenté pour échapper au « déjà vu » est considérable. Il nous paraît particulièrement réussi dans *Jeanne d'Arc au pont des Tournelles* et tout à fait dans *Valmy*, page d'une facture magistrale où l'artiste a peint l'étonnement de Brunswick et de Goethe entendant les volontaires de 92 acclamer la nation d'une seule voix.

— M. HERRIOT, Président du Conseil a payé, sur catalogue, 4000 francs, à Londres, un autographe historique, dont il a fait don ensuite au Musée des Archives nationales. C'est le procès-verbal au nom de la commune de Paris, de l'arrestation de Charlotte CORDAY et la seule pièce qui manquait à son dossier. Ce document prouve que Charlotte CORDAY fut transférée le jour même de l'assassinat à la prison de l'Abbaye, et non par crainte des fureurs populaires, le lendemain, ainsi qu'on l'a parfois soutenu.

— **L'Armure de Jeanne d'Arc.** — On voit chaque jour des naïfs acheter des fonds de commerce persuadés que le fonds de connaissances indispensables à leur exploitation leur viendra... par l'opération du St-Esprit ! Une déception de ce genre est arrivée à un antiquaire londonien qui croyait posséder l'armure de Jeanne d'Arc !... La mystification date exactement d'un demi-siècle, car cette armure a été fabriquée à Vienne en 1885. Exposée quelque temps à la cathédrale de Westminster, elle avait été achetée 50 shillings par un autre antiquaire.

Les Cure-dents de Napoléon. — Napoléon, — disent ceux qui les ont vues, — avait de mauvaises dents. Il avait donc un besoin particulier de cure-dents. Il les mettait dans une boîte qui va être vendue. Cette boîte appartient actuellement au médecin-major CUNNINGHAM, petit neveu du chirurgien HUTTS qui la reçut en cadeau de Napoléon à Ste-Hélène. Elle est fort jolie, en ivoire rehaussé d'or et porte sur son couvercle un aigle impérial cravaté de la Légion d'honneur.

Les Suisses et la campagne de Russie. — La Société Vaudoise des Carabiniers qui vient de célébrer le centième anniversaire de sa fondation eut pour fondateur le colonel BÉCOZ, vétéran des armées du Premier Empire. Avec le régiment suisse qu'il commandait en second, ce brave Vaudois fit les campagnes d'Espagne, du Portugal, d'Allemagne, de Russie et n'échappa que par miracle au désastre de la Bérésina. Malgré ses blessures, il vécut jusqu'en 1859, et, après sa mort, ses amis publièrent, au profit des siens, un petit livre devenu extrêmement rare, où il raconte toutes les souffrances que les Suisses de l'armée impériale supportèrent pendant la retraite de Russie.

Henri DEFONTAINE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

41^e Question (posée par M. N. B.). Pourrait-on me donner la liste des planches en noir ou en couleurs, soit isolées, soit faisant partie d'ouvrages, représentant de façon précise et exacte le pokalem de l'infanterie de l'ancien régime et le chapeau à 4 cornes de l'ordonnance de 1776.

42^e Question et Réponse à la 40^e Question (posée par le capitaine M.). Eugène Beauharnais a été nommé chef d'escadron le 5 mars 1800 et chef de brigade le 13 octobre 1802. A mon tour, je demande si l'on pourrait m'indiquer la date à laquelle le Prince Eugène cesse de figurer comme colonel commandant le corps des chasseurs à cheval de la garde. Est-ce le 18 janvier 1808, au moment où le général de brigade LEFÈVRE-DESNOUETTES remplace DAHLMANN comme commandant en second ou le 28 août 1808 quand LEFÈVRE-DESNOUETTES est nommé général de division ?

E.-L. BUCQUOY.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La cinquième assemblée générale du *Passepoil* a eu lieu le dimanche 8 mars, à 17 heures, au Musée du souvenir, chez M. Fritz KIEFFER, 1, avenue de la Robertsau, sous la présidence du capitaine BUCQUOY, fondateur du *Passepoil*. Elle a approuvé la désignation comme président de M. G. SCHWEITZER, vice-président et de M. HUEN, comme vice-président. En remplacement de M. M. TAUFFLIEB et DEFONTAINE, membres démissionnaires du comité, elle a élu MM. capitaine BOUTMY à Colmar et M. le Médecin Major FERRON à Strasbourg ; ensuite complété le comité à neuf membres par l'élection du Capitaine DARBOU à Mayence.

Liste des membres. — Au cours du 1^{er} trimestre 1925 ont été admis dans la société comme membre bienfaiteur : M. le Lieutenant-Colonel THOMAS de l'armée belge ;
comme membre actif : MM. Vicomte FLEURY à Paris ;
M. J. SCHNEIDER à Strasbourg.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



LE CONNÉTABLE ET LES GARDES DE LA MANCHE

au sacre de Charles X — 29 mai 1825.



ARMÉE RUSSE EN CAMPAGNE — 1917

Officier d'État-major

de la brigade d'artillerie du 1^{er} corps de tirailleurs de la Sibérie orientale.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Les

UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction du

Capitaine E.-L. BUCQUOY * ✕ OL. O

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la « Sabretache », Directeur du « Passepoil »

8 séries nouvelles viennent de paraître

- | | |
|------------------|-------------------------------------|
| Séries 138 à 140 | — Le 2° Hussards. |
| Série 141 | — La livrée Impériale. |
| Série 142 | — Le 10° Léger (suite et fin). |
| Série 143 | — Les gardes d'Honneur de Lorraine. |
| Série 144 | — Les troupes corses. |
| Série 145 | — Les femmes à la cour. |

Prix de chaque Série de 8 planches en couleurs . . 4 fr. 00

TREUTTEL & WURTZ, éditeur, dépositaire, 31, rue des Hallebardes, Strasbourg

Remise de 10% à M. les Membres du Passepoil

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kuyff
1611. B

SOMMAIRE DU N° 3

— Tambour du Régiment de Salis-Samade 1786, par Capitaine E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs N° 5 de E.-L. BUCQUOY.....	37
— Questions et Réponses	38
— Cuivrierie premier Empire avec planche phototypique, supplément en noir N° 2.....	39
— Drapeaux pris à l'ennemi, par le M ^{ia} -M ^{or} FERRON	39
— Musiques et fanfares des troupes à cheval, par le Capitaine DARBOU avec planche en couleurs N° 6 de J. HILPERT	41
— Les Sabres à l'épi de blé, par C. LEROY avec 2 pages de dessins hors-texte de J. HILPERT	45
— Pour les collectionneurs d'armes blanches.....	48
— Echos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE.....	49
— Bulletin de la Société.....	52

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les quatre premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

TAMBOUR DU RÉGIMENT SALIS-SAMADE 1786

(PLANCHE N° 5)

Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'entendre citer la « source Striedbeck » par des collectionneurs qui ignoraient complètement de quoi il était question. Il n'est donc peut-être pas inutile de donner quelques renseignements sur cette source.

Striedbeck était un graveur d'origine suisse qui vivait à Strasbourg dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; à la fin du règne de Louis XVI il publia un certain nombre de planches en noir de types de soldats de l'époque¹ — Quelques séries complètes de ces planches furent coloriées à la main et reliées en un volume qui porte le titre de :

Accurate Vorstellung
von allen Koeniglichen Truppen
von Frankreich
in Ihrer wirklichen Uniform eines jeden Regiments
dargestellt.
gemacht und zu finden
bey Johann Friedrich Striedbeck
in Strassburg.

Un des rares exemplaires de ce volume qui subsiste encore, se trouve à la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg. Chaque régiment est représenté par une planche, quelquefois deux ou trois. Pour l'infanterie, en effet, quelques régiments, surtout ceux recrutés dans l'Est de la France, sont représentés par le soldat, le musicien, le tambour. — Les titres

¹ La révolution n'arrêta pas la carrière ni les œuvres de Striedbeck, au contraire. « En 1791, un sieur Jean Frédéric Striedbeck, graveur de son état et demeurant au n°15 actuel des Grandes Arcades, s'intitule «fabricant de troupes peintes» ; il tient un assortiment complet de troupes de ligne et de garde nationale, mais son commerce était, paraît-il, peu lucratif, car il ajoute qu'il se charge d'extirper les punaises et qu'il vend un élixir de longue vie. En 1793, il a émigré au n° 9 de la rue des Orfèvres, et en 1799 au n° 5 de la rue du Marché-Neuf, dans la cour, où il tient toutes sortes de troupes pour l'amusement et l'instruction de la jeunesse ; en même temps, il fait et vend des couleurs assorties et préparées, des pinceaux, des charbons, etc. En 1802, nous le retrouvons au n° 84 du Vieux-Marché-aux-Poissons, où il annonce un Bonaparte et sa suite peint sur les deux faces ». (Lettre de Seyboth au général Vanson 1896).

Il faut faire attention de ne pas confondre Striedbeck, avec Striebeck, officier de la Garde Nationale qui fit partie de la compagnie d'élite envoyée en garnison à Mayence en 1807 et qui était lui, issu d'une vieille famille strasbourgeoise. Lui aussi a laissé de nombreux croquis et dessins de petits soldats surtout de l'époque impériale et non édités. — Les types de soldats de Louis XVI et de la Révolution sont du Striedbeck. Les dessins de soldats de l'Empire sont de la famille Striebeck.

sont manuscrits. D'après les dates inscrites, on peut conclure que le recueil a été rassemblé tout à fait à la fin du règne, à la veille de la Révolution.

Ce qui frappe dans l'ouvrage c'est l'inégalité de soin avec laquelle sont peintes les planches ; sur les unes les principales couleurs sont seules indiquées *grosso modo* ; sur les autres, au contraire, les détails sont peints avec soin. C'est une de ces dernières que nous avons reproduites sur la planche N° 5 de ce numéro : le tambour du régiment Suisse de Salis-Samade. La petitesse du dessin ne permettant pas de voir les détails du galon de livrée, nous l'avons reproduit à part ; mais il est entendu que sur l'uniforme ce galon doit être partout orné sur ses deux bords d'un filet blanc. Une planche voisine donne le soldat habillé de rouge à revers et parements jaunes. Dans le coin de la planche, comme il arrive souvent, figure le drapeau du corps. Le texte comporte les indications suivantes :

Salis-Samade 1672 aufgericht

1761 N° 50 als Bocard

1788 in garnison zu Aras.

C'est Louis XIV qui, le premier, eut l'idée d'entretenir dans son armée des régiments d'infanterie suisse d'une façon permanente. En 1671, il chargea Pierre Stuppa, capitaine aux gardes suisses, d'aller négocier auprès des cantons la levée de ces 4 régiments. Ceux-ci arrivèrent en France au début de 1672. Le premier Régiment d'Erlach, portait en 1789 le nom d'Ernest. Le second fut donné à Stuppa lui-même qui le conserva jusqu'à sa mort, en 1701, bien que, depuis 1685, il fut également colonel des gardes suisses. Il eut ensuite pour colonel Brendlé en 1701, de Séedorf en 1738, de Bocard en 1752, et enfin, en 1782, le Baron de Salis-Samade. Appelé au Champ-de-Mars pendant les troubles de juillet 1789, le régiment détacha 32 grenadiers avec le Lieutenant Louis de Flué à la Bastille. Ce sont eux qui, le 14 juillet, servirent les canons des remparts et furent presque tous tués aux embrasures. Le régiment fut licencié après août 1792, moitié au Havre, moitié à Rouen. Le troisième des régiments suisses levés en 1672, de Salis-Zizers s'appelait de Sonnenberg en 1789 et le quatrième Pfiffer était devenu de Castellas.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

34^e Question (posée par M. Léon Kelber). — Quel était l'uniforme des Pandours, commandés par le baron Trenck, qui dans la guerre de succession autrichienne, en 1744, se sont montrés en Alsace ?

CUIVRERIE PREMIER EMPIRE

(PLANCHE SUPPLÉMENT N° 2)

La plaque de la Légion d'honneur brodée que nous reproduisons aujourd'hui en grandeur nature provient de la collection de M. Charles Fruhinsholz à Strasbourg. La particularité consiste en ce que l'intervalle des branches de l'étoile est occupé par des branches de laurier et de chênes au lieu de l'être par des rayons. Il serait intéressant de savoir si ce modèle est courant et si l'on en connaît d'autres exemplaires.

Les plaques de ceinturon suivantes proviennent de la collection de M. le Comte de Ribaucourt à Bruxelles. La première dont les dimensions sont de 110 × 124 mm est une plaque de ceinturon d'officier d'état-major en vermeil, ses grandes dimensions la rapprochent de celles de l'époque consulaire. La seconde de 60 × 75 mm est une plaque de ceinturon de porte-aigle d'infanterie : elle est en bronze doré, l'N en argent massif.

E.-L. BUCQUOY.

DRAPEAUX PRIS A L'ENNEMI

A l'affirmation, formulée p. 89 de la 4^e année du Passepoil par M. Defontaine, que le drapeau du Rgt. n° 61 a été, le seul *conquis* pendant la campagne de 1870/71, s'opposent les conclusions absolument contraires des enquêtes nombreuses et serrées faites au sujet de la prise de deux drapeaux allemands en 1870/71¹.

Résumant ce volumineux dossier dans son « *Histoire Générale de la Guerre Franco-Allemande 1870/71* » (Taillandier 1910) (Tome I p. 158-159 — et Tome II p. 396), M. le Colonel Rousset a exposé les faits. A propos du combat de Prouilly, près Dijon, il les compare et écrit à quelques lignes de distance :

A Rézonville « le drapeau appartenant au 16^e R. I. de Westphalie a été *capturé* par un officier français dans une *lutte corps à corps* ». A Dijon, le chasseur Curtat, qui prit le drapeau du 61^e R. I. Prussien « l'arracha, paraît-il, des mains d'un Prussien blessé ». Considérant les diverses versions, qui ont été données de la prise du drapeau de Dijon, il parle dans une note de « la manière dont ce drapeau a été *ramassé* ».

¹) Historique du 57^e R. I. par *Berthemet* et *Bouchon*. — Annuaire Roger de Beauvoir 1896. — Almanach du Drapeau 1904 et 1906. — Nos drapeaux pendant l'année terrible par le Ct *Richard*. — Histoire de nos drapeaux par *H. Le Pointe*. — Les drapeaux prussiens pris à Rézonville et à Dijon par *Ledenil d'Enquin*. — Le drapeau du 57^e par le Ct *Durand Daubin*. — Drapeaux et Trophées par le Général *Niox*. — Le 4^e Corps à l'armée de Metz, par le Colonel *Rousset*. — Histoire Générale de la Guerre Franco-Allemande par le Colonel *Rousset*.

C'est on le voit exactement l'opposé de ce qu'écrivit M. Defontaine.

Résumons les deux actions.

A Prouilly, au crépuscule d'une soirée d'hiver (23 janvier), le 2^e B^{on} du 61^e Prussien a été écrasé devant une manufacture par le feu des Français. Curtal sort seul de la manufacture, franchit la centaine de mètres qui le sépare de l'endroit où il a vu tomber le drapeau, sur un terrain où il ne reste que des morts et des blessés, et arrache le drapeau des mains d'un de ces derniers.

A Rezonville, sous le chaud soleil d'un après-midi d'été (16 août — 17 heures) la Division de Cisse, fusille à 60 m la brigade Wedell (16^e et 57^e R. I.), l'aborde aussitôt à la baïonnette et l'anéantit presque totalement (Récit du Grand Etat-major Prussien) au cours d'une charge de près de 2 km. « C'est dans le cours de cette *lutte si chaude* que fut *conquis* un des drapeaux du 16^e Prussien. Le sous-lieutenant Chabal du 57^e *de ligne*, pour l'arracher à l'officier ennemi qui le portait, dut en briser la hampe dont le tronçon seul resta aux mains de son défenseur, comme pour attester sa courageuse résistance » (Rousset).

En 1872, l'Empereur Guillaume I^{er}, reconnaissant le rapt, la conquête violente de son étendard du R. I. n° 16, a fait fixer la hampe du nouveau drapeau sur le tronçon retrouvé aux mains du vaillant qui trouva la mort en le défendant. Sur l'anneau d'argent qui les unit, il a fait graver cet hommage, cet aveu : « Le 16 Août 1870, le second lieutenant Schwartz et le sergent André moururent héroïquement le drapeau à la main ».

Cette conquête, cette lutte corps à corps, le gouvernement Français l'a proclamée par deux actes :

Il a attribué au lieutenant Chabal du 57^e R. I. — et non au chasseur du Mont Blanc Curtal — un revolver, correspondant au prix de 300 fr., offert, en 1870, par M. Joly-Polard, de Jussy (Aisne) pour le premier Français qui prendrait un drapeau.

Le 13 juillet 1880, il a conféré au 57^e R. I. les insignes de la Légion d'Honneur « en commémoration de la *prise* du drapeau allemand *conquis* à Rézonville le 16 Août 1870 ».

En terminant qu'il me soit permis de remercier M. Defontaine d'avoir provoqué cette controverse et le Passepoil d'avoir accueilli ces lignes si étrangères à des études habituelles me permettant de rendre un fervent hommage à nos anciens de mon beau 57^e R. I.

Mⁱⁿ-M^{or} M. FERRON.

M. Defontaine, après avoir pris connaissance de ce qui précède, écrit :

Les arguments de M. le Mⁱⁿ-M^{or} Ferron sont décidément convaincants. La cause est entendue. J'en conviens d'autant plus aisément que je n'ai jamais prétendu posséder le privilège de l'infaillibilité, ou me juger devoir être, par grâce d'État, à l'abri de la critique du lecteur. « *Errare humanum est* » dit un vieil adage, et mon érudit contradicteur ne fait que m'appliquer simplement en l'espèce la « raison sociale » du « Passepoil » : « *Alius alium erudit* ». Il me reste encore à m'excuser auprès de nos lecteurs de les avoir induits en erreur, et à adresser un salut courtois à mon honorable collègue M. le Mⁱⁿ-M^{or} Ferron.

H. D.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL

(1815—1925)

PLANCHE N° 6 (1)

Sous le 1^{er} Empire, la majorité des corps de troupes à cheval ont eu une fanfare comprenant, outre les trompettes réglementaires, des musiciens, gagistes pour la plupart, et parfois un timbalier. Les musiques de cavalerie, très désorganisées vraisemblablement par la campagne de Russie, n'ont guère survécu aux événements de 1813. On n'en retrouve que fort peu de traces sous la première Restauration, et le licenciement de 1815 dispersa les derniers musiciens et timbaliers encore existants. Nous allons voir dans quelles conditions les fanfares se reconstituèrent dans la nouvelle armée de 1815.

Notre étude se subdivisera en 3 parties :

1^{re} Partie Cavalerie ;

2^e Partie Artillerie ;

3^e Partie Corps de troupe divers.

Chaque partie comprendra un chapitre d'historiques et un chapitre d'uniformes.

Première partie: CAVALERIE

HISTORIQUE

Les régiments créés en 1815 ne devaient avoir comme fanfare que 8 trompettes (2 par escadron), un brigadier-trompette et un trompette maréchal-des-logis. Néanmoins, dès 1816, quelques régiments paraissent avoir organisé un corps de musiciens, composé sans doute presque exclusivement de gagistes, comme sous l'Empire. C'est le cas par exemple des Hussards du Nord (n° 4), dont l'uniforme des musiciens est connu. Les musiques des troupes à cheval comprennent à cette époque des trompettes, des cors et des trombones, peut-être quelques instruments de bois. Le nombre des trompettes devient, le 20 mars 1816, de 3 par escadron.

Entre 1820 et 1827, à mesure que les effectifs étaient augmentés, des fanfares

¹ Cette étude sera illustrée par plusieurs planches hors texte en couleurs. La première, qui paraît avec ce numéro donne, d'après Valmont, la tenue de ville (été) d'un musicien du 4^e cuirassiers vers 1825-1827.

() Il regg. ital. di artiglieria (1^a guerra europea) avevano 5 trombe per squadrone (il Regolamento veramente ne assegnava 4 una per Squadrone ma vi era in più quella del capitano e diventavano 5). Gli Squ. 1^a e 4^a avevano poi in forza il Tromba del Comand. del gruppo (magg. o Ten. Col.). Pertanto i rispettivi 1^a plot. del 1^a e 4^a Squ. avevano 6 trombe.

durent être organisées peu à peu dans un nombre assez considérable de régiments; certains y ajoutaient même un timbalier. En 1827, les fanfares de cavalerie furent officiellement reconstituées. Le règlement n'autorisait que deux gagistes par régiment. Le surplus était constitué par des enfants de troupe (qui, à partir de 1832, purent être employés réglementairement comme trompette et musicien), par une partie des trompettes munis d'instruments de musique et par des élèves-musiciens pris dans les escadrons. Le trompette maréchal-des-logis, aidé du trompette brigadier, dirige cette fanfare. Les instruments employés sont les mêmes qu'à l'époque précédente.

Cette situation fut modifiée par l'ordonnance du 8 juin 1839, prescrivant de ne plus recevoir de gagistes dans les corps. Néanmoins, les gagistes en service purent renouveler les conditions antérieurement arrêtées ou contracter un engagement comme soldats. Les fanfares, pendant cette période, se composent de trompettes, cors, trombones, et ophicléides. Quelques régiments ont en outre un timbalier.

La décadence des musiques, à cette époque, amena leur réorganisation, en 1845. Les musiques de cavalerie durent être composées du trompette-major, du trompette-brigadier, de 20 trompettes et de 14 élèves, qui tous reçurent des instruments du système Sax (décisions du 19 août 1845). D'après cette décision, les 36 exécutants auraient dû être tous munis d'instruments de musique, à l'exclusion de la trompette d'ordonnance. En réalité, sur les gravures de l'époque on voit toujours une rangée de trompettes, suivie de musiciens. C'est ainsi que la collection Schmid (Musée de l'armée) présente une musique d'artillerie montée, composée de deux rangées de 5 trompettes, sous les ordres du brigadier trompette, munis de la trompette d'ordonnance et portant le galon tricolore, suivis de 5 rangées de musiciens, jouant d'instruments divers et distingués par des galons or. Du reste, entre 1845 et 1855, les régiments paraissent avoir à nouveau recruté des gagistes. Une décision du 18 mai 1848 prescrivit de remplacer les instruments système Sax par des instruments système Carafa. Le nombre des exécutants est toujours de 36.

Au début de 1853, on étudia la reconstitution des musiques en revenant au système Sax. La musique des guides fut, à titre d'essai, constituée de 46 exécutants, gagistes pour la plupart. Notons que les guides avaient exceptionnellement des instruments argentés. A la suite de cet essai, les musiques de cavalerie furent totalement réorganisées. Le choix des musiciens ne fut plus laissé exclusivement à la discrétion des colonels, et la musique eut une place à part, à l'état-major du régiment et en dehors des trompettes.

Le décret impérial du 16 août 1854 décida que les musiques des régiments de

cavalerie de la Garde seraient de 37 exécutants, et composées de : 1 chef de musique, 1 sous-chef, 5 musiciens de 1^{re} classe, 10 de 2^e classe, 13 de 3^e classe (ayant respectivement rang de sous-lieutenant, adjudant, maréchal-des-logis-chef, maréchal-des-logis et brigadier), complétés par des élèves-musiciens. Les trompettes, à raison de 4 par escadron, sont sous les ordres d'un brigadier trompette¹.

Le 5 mars 1855, cette mesure fut étendue à tous les régiments de cavalerie (moins les spahis). Le trompette maréchal-des-logis fut du coup supprimé. Cette mesure fut également appliquée à l'École de Cavalerie.

Le décret du 28 mars 1860 transforma les élèves musiciens en musiciens de 4^e classe et réduisit les musiques de cavalerie à 27 exécutants : 1 chef, 1 sous-chef, 4 musiciens de 1^{re} classe, 6 de 2^e, 8 de 3^e, 7 de 4^e classe. Seule la musique des guides conserva sa composition antérieure.

Le 6 février 1867, les musiques de cavalerie furent supprimées, et la fanfare réglementaire fut composée de 1 maréchal-des-logis trompette, 1 brigadier-trompette, 4 trompettes et 2 élèves-trompettes par escadron. La musique des guides provisoirement maintenue, et qui comptait jusqu'à 62 exécutants, fut elle-même licenciée à la fin de 1867. De 1867 à 1872, les régiments de cavalerie furent généralement réduits comme fanfare aux trompettes d'ordonnance.²

Après la guerre de 1870, on songea à réorganiser les musiques de cavalerie. Un décret du 5 octobre 1872 décida que la fanfare de chaque régiment, sauf les spahis,

¹ Quoique cette nouvelle organisation ne prévît pas de trompette-major, plusieurs régiments de la Garde, sinon tous, donnèrent le rang de sous-officier au chef des trompettes : Au 1^{er} cuirassiers, le brigadier-trompette portait en effet les galons de maréchal des logis ; nous avons entendu parler d'un trompette-major du 2^e cuirassiers, par un de ses parents qui en possédait la photographie ; les dragons, d'après l'ouvrage du capitaine Richard, avaient un trompette-major, portant les galons de maréchal des-logis-chef, et en plus un galon double en or au collet et au parement ; enfin, d'après un renseignement communiqué par M. L. Fallou, le brigadier-trompette des Guides portait le galon de maréchal-des-logis avec au collet et au parement du dolman le galon de trompette en or (les simples trompettes le portaient en argent).

² D'après un renseignement communiqué par M. L. Fallou, voici quelle fut, en 1867, la tenue des trompettes-majors institués à cette époque dans la Garde impériale, tenue qui ne figure pas dans les règlements :

Carabiniers. — Tenue des trompettes avec galon d'argent à bâtons, de 22 mm. au collet et au parement. Épaulettes blanches à tournante argent, les brides en argent coupées d'une raie garance. Galons de maréchal-des-logis. En tenue de ville, chapeau et épée.

Cuirassiers. — Mêmes dispositions. — Plumet de trompette avec olive blanche.

Dragons. — Galon or à bâtons au collet et au parement. Grenades brodées en or aux retroussis de l'habit. Épaulettes blanches à tournantes or, brides d'épaulettes en galon d'or, coupé d'une raie garance. Plumet de trompette avec olive blanche. Galons d'or de maréchal-des-logis. En tenue de ville, frac vert de sous-officier, chapeau et épée.

Lanciers. — Schapska de trompette, pompon blanc bordé d'une zone bleu de ciel. Habit de trompette avec au collet et au parement un galon d'or à bâtons ; épaulettes blanches à tournante guipée en

serait constituée de: 1 maréchal-des-logis trompette (trompette-major); 1 brigadier-trompette; 4 trompettes par escadron, 6 soldats-musiciens.

Ces dispositions ne furent pas maintenues par les lois organiques de 1875, et la décision du 7 juillet 1875 supprima les musiciens de cavalerie. Une décision du 25 août de la même année prescrivit d'organiser les fanfares de cavalerie avec les trompettes et élèves. La loi des cadres encore en vigueur prévoit par régiment: 1 trompette-major maréchal-des-logis (depuis 1907, il peut être maréchal-des-logis, maréchal-des-logis-chef ou adjudant), 1 brigadier-trompette, 4 trompettes par escadron.

Néanmoins de nombreux régiments ne se contentèrent pas de la fanfare réglementaire et organisèrent avec leurs trompettes et quelques hommes des escadrons des fanfares plus ou moins nombreuses, qui figuraient en tête du régiment pour les prises d'armes. Le 9 novembre 1887, une décision ministérielle interdit de faire jouer les fanfares à cheval. Néanmoins quelques régiments en conservèrent jusque vers 1905; généralement, elles ne jouaient qu'à pied, dans la cour du quartier ou au cantonnement et nous en avons encore vues en 1904. Mais dans quelques corps, on les faisait parfois figurer à cheval dans les grandes occasions. Vers 1905, le 9^e hussards avait encore une fanfare à cheval, utilisant les instruments en usage chez les Cosaques, et complétée par un timbalier.

La loi de 1905, en réduisant les effectifs et le temps de service, amena la suppression définitive de ces fanfares. Depuis lors, la majorité des régiments n'ont plus muni leurs trompettes que de trompettes d'ordonnance et de trompettes basses. Nous avons pourtant vu en 1908 des trompettes à clef aux régiments de cuirassiers de Lyon, et jusqu'en 1914, le 5^e chasseurs d'Afrique a possédé une fanfare très complète de trompettes à clefs et à cylindres. Il en était de même, à la même époque, au 14^e Hussards. Quelques régiments de chasseurs ont muni à divers reprises certains de leurs trompettes de cors (il en existait encore en 1918, lors de l'entrée à Strasbourg) et nous avons vu, le 14 juillet 1919, un régiment de dragons défilé à Paris avec un tambour à cheval, ayant fixé son instrument sur la sacoche gauche et placé à la gauche du premier rang des trompettes.

Capitaine DARBOU.

(à suivre).

or, brides en or coupées d'une raie garance. Galons de maréchal-des-logis. Le reste comme les trompettes Tenue de ville analogue à celle des sous-officiers.

Chasseurs. — Talpack de trompette, les tresses et le gland de la flamme en laine blanche. Tresse en argent, façon dite au boisseau, au collet et au parement. Aigrette de trompette et pompon blanc. Le reste comme les trompettes. Tenue de ville sur le modèle des sous-officiers.

Guides. — Colback avec flamme soutachée en jaune d'or, avec gland de même. Plumet et pompon de trompette. Tresse d'or, au boisseau, au collet et au parement. Galon d'or de maréchal-des-logis. Le reste comme les trompettes. Tenue de ville modèle des sous-officiers.

LES SABRES A L'ÉPI DE BLÉ

Comme suite à l'intéressante notice sur les sabres à l'épi de blé parue dans le Passepoil de Septembre-Octobre 1924, sous la signature de Monsieur le Capitaine Bucquoy, on peut mentionner, pour l'armement des Commissaires des guerres, le petit glaive à monture argentée et à lame demi-espadaon reproduit ci-contre et qui est, je crois, assez rare. Ce glaive aurait été, d'après Bottet, porté par les Commissaires des guerres, antérieurement au règlement de l'An VIII. On remarquera l'ornementation du pommeau qui représente un Pélican nourrissant ses petits, mais, sans doute, a-t-il paru un peu excessif de symboliser le rôle du Commissaire de guerres par l'image du Pélican qui, suivant la légende, se perce le flanc pour nourrir ses petits et, avec raison, on lui a substitué l'épi de blé et la grappe de raisin.

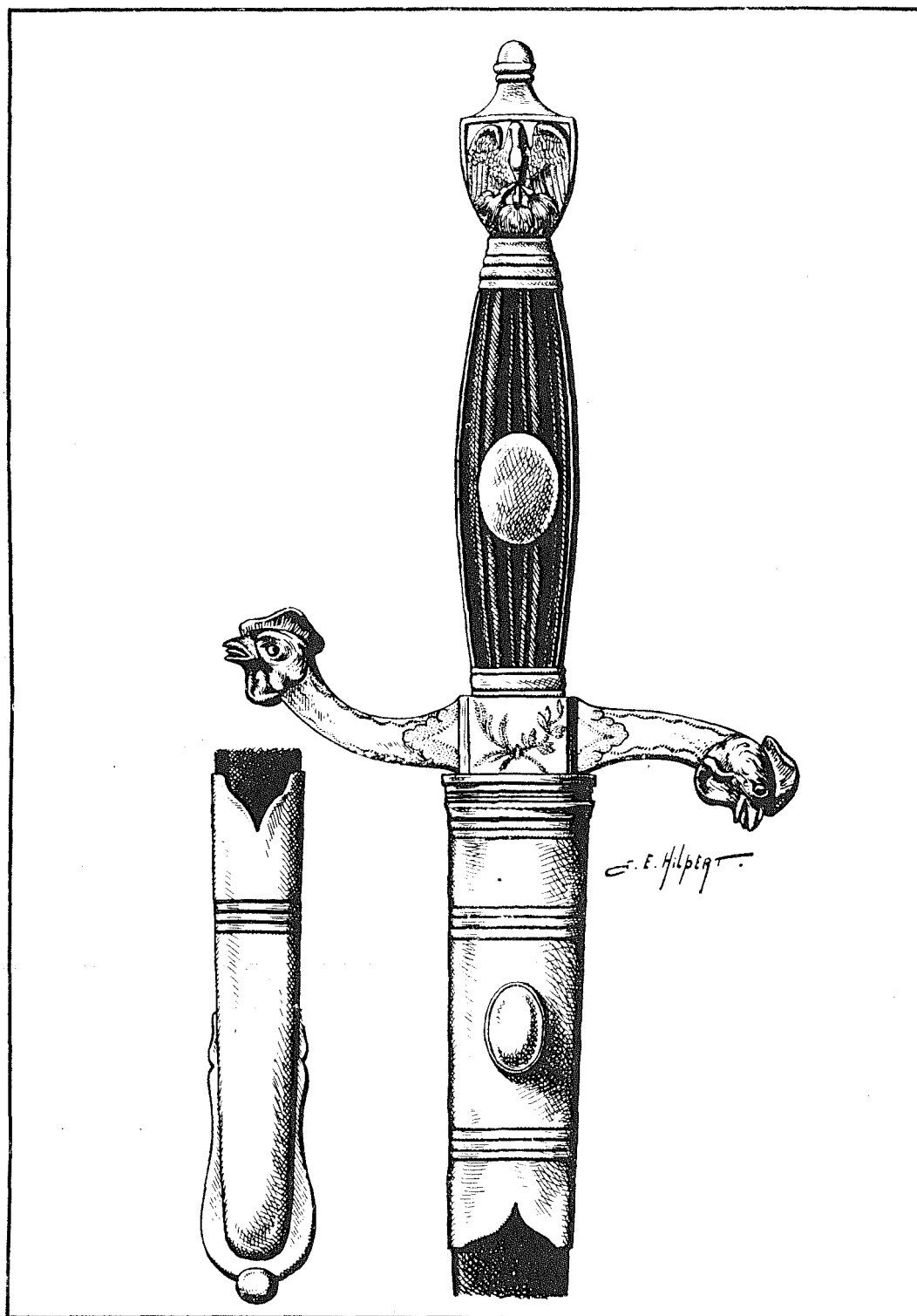
De même que sur l'épée, modèle an XII, de Commissaire des guerres, épis de blé et guirlandes de feuilles de vigne et de grappes de raisin se retrouvent sur l'épée d'Administrateur de la Marine.

Quant à l'armement des officiers de la Marine, il semble bien qu'antérieurement au règlement de l'an XII il comportait généralement des sabres d'officier de Cavalerie légère.

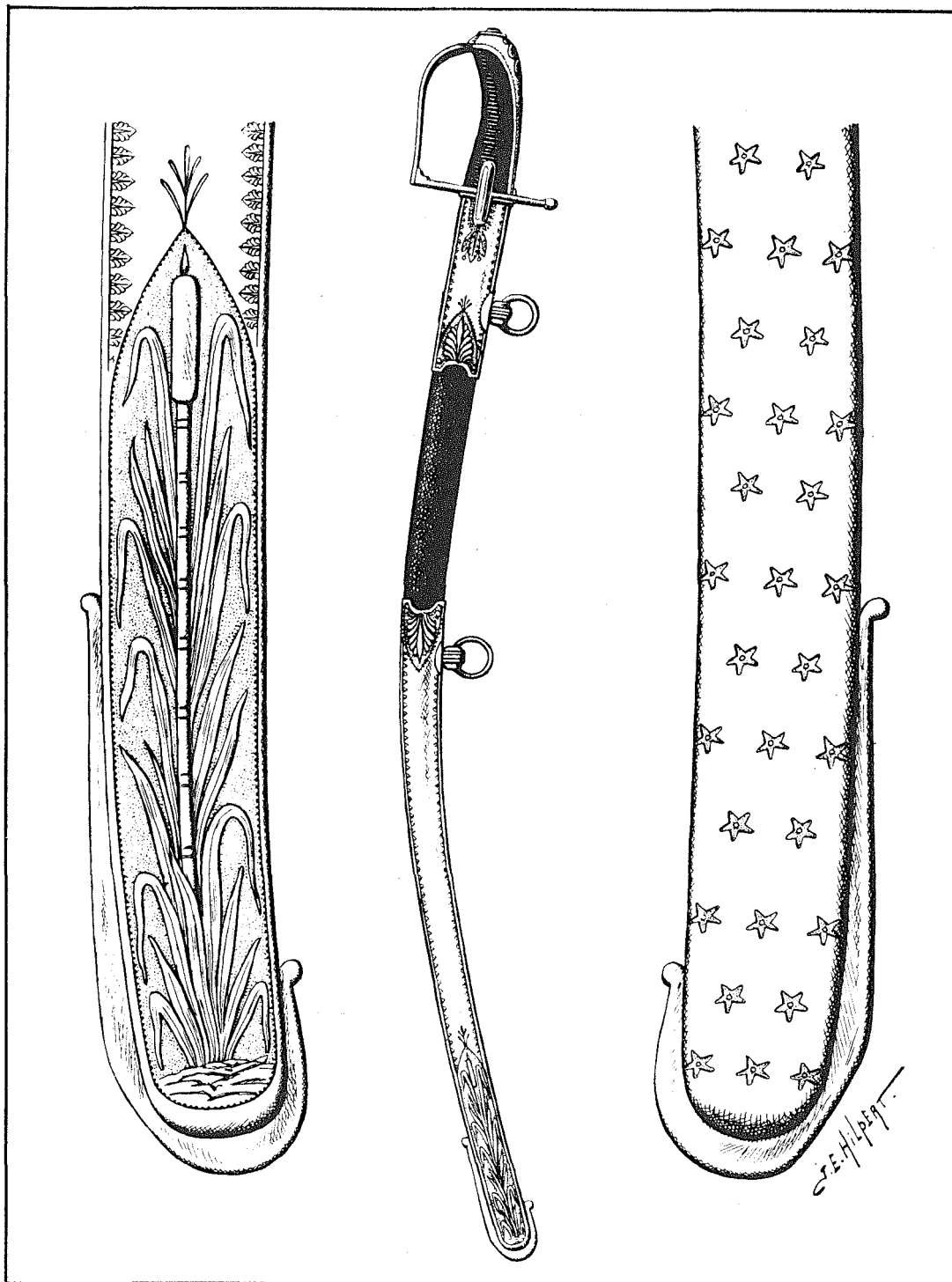
L'ornementation du sabre d'officier de hussards 1790 reproduit ici comprend, sur la face externe du bout du fourreau, une touffe de roseaux identique à celle que l'on trouve sur le sabre de l'an XII, à la sirène. La face interne des deux garnitures est ornée d'un semis d'étoiles en quinconces. On voit, par l'usure du dard, que ce sabre a fourni une longue carrière et, cependant, le fourreau ne porte pas trace de contact avec un corps dur, étrier ou épéron ; il n'a donc pas été porté par un cavalier.

J'en possède un autre, d'officier de cavalerie légère également, du modèle de celui qui figure sur le Portrait du Capitaine de Vaisseau Magendie, reproduit dans le N° de Septembre 1903 du Carnet de la Sabretache. Ce sabre qui, lui aussi, a, sans doute, servi dans la Marine, porte une frégate gravée entre les deux bracelets du fourreau.

C. LEROY.



Glaive de Commissaire des guerres — Directoire.
(Collection C. Leroy)



Sabre d'officier de Hussards 1790
Probablement porté par un officier de marine sous le Consulat.
(Collection C. Leroy)

POUR LES COLLECTIONNEURS D'ARMES BLANCHES

Au cours de la dernière séance de l'Académie des sciences, M. le maréchal Foch, en sa qualité de membre de l'Académie, a présenté un mémoire scientifique où notre concitoyen M. Georges-A. Le Roy, membre de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, expose comment il a découvert l'existence d'un procédé de damasquinage à l'étain pratiqué au moyen âge, en Europe, pour certaines armes de guerre. C'est un fait nouveau en archéologie militaire, et dont il n'existe pas d'exemple dans les grands musées d'armes : Musée de l'armée (Invalides), Victoria-and-Albert Museum (South Kensington à Londres). Leurs experts ont même déclaré qu'ils doutaient que le damasquinage des armes à l'étain ait jamais été pratiqué en Europe.

Notre concitoyen a réalisé cette découverte au moyen d'examen physico-chimiques qu'il a mis en œuvre, en laboratoire, sur une épée en fer très ancienne qui, depuis de longues années, était conservée dans les archives de la Commission des antiquités à la préfecture de la Seine-Inférieure, étant considérée comme d'origine et de provenance inconnues. Cette épée était recouverte d'épaisses couches de tartres calcaires et de rouille provenant de la corrosion du métal, résultat d'un long séjour en terre ou dans un tombeau. Rien de particulier n'avait été jusqu'alors observé sur cette arme dont la forme rappelle celle des glaives fameux dans l'histoire des paladins et des preux : telles furent « la Joyeuse » de Charlemagne, « la Durandal » de Roland, la « Haute-Claire » d'Olivier, la « Flamberge » de Renaud, et autres.

Les traitements et les examens physico-chimiques, pratiqués par notre concitoyen, ont mis à jour de curieux dessins de facture très archaïque (personnage couronné, blason, etc...) gravés dans l'acier de la lame et répétés en plusieurs exemplaires, et ils ont caractérisé leur damasquinage à l'étain pur, à l'exclusion de l'or ou de l'argent habituels en damasquinerie.

Cette découverte vient donc, après de longues années d'indifférence, préciser comment il s'agit d'une pièce d'armurerie unique, et, par conséquent, d'une extrême valeur archéologique, bien digne de prendre place au Musée départemental d'antiquités à Rouen.

(Extrait du Journal de Rouen)

ECHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Le mois de mars a été marqué par 2 ventes très importantes. Ce sont les premières depuis la guerre, permettant d'établir un critérium sérieux de la curiosité militaire.

Collection X. — Hôtel Drouot, du 9 au 12 mars. M^e Couturier et M^e Beaudoin dispersèrent la collection X... Au cours de cette vente animée et intéressante, nous avons relevé un certain nombre de prix, auxquels il convient d'ajouter les frais, y compris ceux du contrôle. Une adjudication sensationnelle a été celle du bâton de maréchal, époque Louis-Philippe, de Victor, duc de Bellune, adjudé vingt mille francs, chiffre qui nous paraît le plus haut prix atteint à ce jour dans la Curiosité militaire (sauf erreur de mémoire) et qui ne tendrait à rien moins qu'à « expertiser » le bâton d'un maréchal du 1^{er} Empire à 50.000 francs, en bonne logique.

N° 14. *Epée* Louis XVI, argent ciselé, fourreau galuchat : 180 francs. — 17 et 18. Deux *idem*, l'une sans fourreau ; 150 fr. — 30 et 31. Deux autres, l'une argent, lame flamboyante, fourreau cuir ; l'autre en pomponne de 2 teintes, fourreau galuchat : 330 fr. — 42. *Sabre* off. volontaires, au faiseau et « *Vive la nation, la loi* » 585 fr. — 43. Un autre, aux 3 écussons : le 1^{er} aux 3 ordres, le 2^e au lys, le 3^e au bonnet et « *Vive le Roi* » : 420 fr. — 50. S. de fantaisie d'E. M. Directoire, fourreau bronze doré : 350 fr. — 63. S. de G. d'Honneur de Strasbourg : 720 fr. — 64. S. de G. d'Honneur de Vienne (France). Poignée ébène quadrillée et br. argenté à branche unique courbe et 1/2 oreilles. Fourreau laiton argenté av. inscrit. « *Garde d'honneur de Vienne* » : 200 fr. — 208. S. d'off. du 2^e chasseurs à ch. 1^{er} Emp. : 1000 fr. — 65. S. d'off. sup. 1^{er} Emp. poignée ivoire et br. doré ciselé, lame damas, tr. beau fourreau br. doré ciselé doré 2 tons : 1300 fr. — 99. S. de la G. R. de Paris, 1814, « à la chasseur » lys entre les branches reliées par une banderole avec, en relief : « *Garde royale de Paris* ». Sur le dos de la lame droite *Manuf^{re} R^{le} de Klingenthal. Décembre 1814*. Fourreau fer : 1200 fr. — 101. S. d'off. de mousquetaires gris, garde dorée à branches ciselées, écusson habituel, lame « à la Montmorency » à 2 gouttières 1/2 bleuie avec attributs dorés, au talon : « *Duc fourbisseur de la Maison du Roi, rue St-Honoré, n° 251* » au dos la marque de *Solingen*, fourreau cuir aux 3 garnitures et bracelets dorés, dard fer : 2900 fr. — 110 et 111. 2 *Epées* mousquetaires gris, chacune 400 fr. — 112. Une de mousquetaire noir : 310 fr. — 117. *Sabre* de luxe de tambour-major, camp. d'Algérie, tout en argent repoussé, lame damas marquée *Manceaux-Paris* : 660 fr. — 120. S. tambour-major Ls. Phil. : 610 fr. — 125. *Epée* argent off. de carabiniers 2^e Emp. : 120 fr. — 150. *Pistolets* acier ciselé signés aux platines *Boutet à Versailles* et sur les canons *Boutet directeur-artiste, n° 67*, avec accessoires et boîte : 1300 fr. — 153. *Fusil* double de chasse acier ciselé signé aux platines *Boutet directeur-artiste. Manufacture de Versailles*. Canons bronzés gravés or signés *Boutet* : 4000 fr. — 154. Un autre argent signé aux platines *Boutet à Versailles*, canons gravés or : 5000 fr. — 161. F. des gardes du corps du Roi avec sa baïonnette : 1450 fr. — 162. *Carabine* de tir primée à l'Exposition de 1839, en acier très richement ciselé (*Motifs* : Napoléon, aigle éployée, grenadier, croix L. H. Les pans latéraux reproduisent les 3 états sociaux, au milieu les 3 Parques) : 450 fr. — 163. Treuille de Beaulieu avec latte de Cent-garde : 510 fr. — Un fusil de chasse de Napoléon III, monture vermeil ciselé ajouré sur or, sur la crosse écusson à N couronnée, canon double damasquiné or marqué *Firmin Gaynne Arqr. à Paris, 20, passage de l'Opéra*. Poires à poudre chagrin vert semé d'abeilles d'or. Accessoires. Boîte ébène incrustée cuivre au chiffre impérial : 3000 fr. — 205. Fusil double fin Louis XV, crosse finement sculptée, monture ciselée à fonds or, canons bronzés gravés or, signé *Dessaintes arquebuisier ordinaire du Roy à Versailles*. Sur les platines « *Donné par le Roy à son médecin* » 4000 fr. — 206. Fusil d'honneur donné par « *le premier Consul au Cen Rat fusier au 18^e régt d'infrie de ligne actuellement Invalide pour sa conduite distinguée pendant la campagne de Syrie* ». Sur les platines *Manuf. de Versailles*. Canon signé *Boutet*. Garnitures argent : 6500 fr. — 205. Fusil d'honneur, platines et canons signés *Le-page, Paris*. Sous-garde, plaque de couche et garnitures argent ciselé, crosse sculptée à matelas velours vert galonné argent. Sur la plaque de couche : « *Donné par l'Empereur Napoléon à M. le Baron Desgenettes, médecin de la garde impériale — 5 octobre 1813* » 2000 fr. — 211. Clef de Chambellan en vermeil, 1^{er} Emp. Marque de *Bieney* (sic.) : 1800 fr. — 211 bis. Une autre, bronze doré, de Joseph-Napoléon, roi d'Espagne : 3500 fr. — 225. Une autre, vermeil, II^e Empire : 800 fr. — 216. et 223. Grenadiers

à cheval de la Maison du Roi. Bague (délibération du corps du 1^{er} août 1816) 165 fr. — Croix des Cent-Jours (Gand) émail blanc anglée de grenades dorées, surmontée d'un trophée de drapeaux : 205 fr. — 217. Bâton du maréchal *Victor, duc de Bellune*, recouvert de velours bleu semé d'étoiles d'or. Monture en or portant à une extrémité le coq et la devise « *Terror belli, decus pacis* » et à l'autre : « *Perrin (Victor) duc de Bellune (Claude)* » Ep. Louis-Philippe : 20.000 fr. — 224. Trombone d'honneur garni argent, sur écusson idem : « *Napoléon III au caporal Simon* » 230 fr. — 227. Casque off. de Cent-gardes : 1080 fr. — 228. Cent-gardes, casque : 920 fr. ; cuirasse : 950 fr. — 229. Soubreveste de Cent-garde av. Lég. d'H. : 1250 fr. — 232. Cuirasse à taille d'off. carabiniers 2^e Emp. : 425 fr. — 235. Plaque de ceinturon des adjudants-généraux, 1798 : 1200 fr. — 244. Hausse-col, off. 1^{er} Emp. doré, cor argent av. effigie de Napoléon 1^{er} : 380 fr. — 252 et 253. Dragounes de Cent-gardes, 1^{er} et 2^e mod. : 80 fr. — *Légion d'honneur*. — 287. Off. 1^{er} type, grosse tête, or : 820 fr. — 288. Chev. 2^e type, couronne soudée : 800 fr. — 289. Off. cour. mobile, pointes non pommelées, or : 410 fr. — 290. Off. 3^e type, or : 490 fr. — 291. *idem*. réduction et 292 chev. 3^e type : 300 fr. — 293. Off. 4^e type, cour. mobile : 315 fr. — 320. Chev. de l'O. des Deux-Siciles (Murat) 1350 fr. — 330. Croix des *Volontaires royaux* : 140 fr. — 640. Deux couteaux à lames acier et vermeil, garnitures vermeil, poignées nacre aux armoiries en or du génl *Daumesnil*, étui galuchat, 1^e Emp. : 320 fr. — 700. *Tableau*. Mousquetaire noir, anc. régime : 380 fr. (belle toile).

N. B. — Les prix de la *Curiosité* militaire restent cependant d'un bon marché relatif si on les compare à ceux de l'*Antiquité* militaire proprement dite, qui se termine avec Louis XIII, exemple ce casque oriental en fer gravé et incrusté d'argent d'ancien travail d'Asie-Mineure qui vient d'être adjudgé 17.400 francs la même semaine à l'Hôtel Drouot, au cours d'une vente d'objets d'art d'Extrême-Orient. On sait aussi à quels prix fantastiques atteignent certaines gardes de sabres japonais.

Vente L. — Les 26 et 27 mars, Hôtel Drouot, M^e Boissnard, comm.-priseur, a dispersé la collection d'un amateur de l'Ouest, feu Monsieur L... L'ensemble (449 n^{os}) a atteint 73.000 francs.

Cette collection du 1^{er} et du 2^e Empire ne comportait pas de pièces sensationnelles, mais avait été formée avec méthode de bons objets bien conservés et bien complets, sauf très rares exceptions. Ainsi chacun a pu y trouver l'objet du 2^e Empire qui lui faisait défaut. Ci-après les prix les plus élevés, sans les frais.

N° 19. Sabre de général (Convention), grande tête de Méduse sur les oreillons : 360 francs. — 20. Sabre (Consulat), d'off. sup. de hussards « à l'allemande » ornementation très riche : 2000 fr. — 36. Sabre off. Dragons de la garde. (1^{er} Emp.) poignée du sabre de bataille, lame 1/2 bleuie avec en grandes capitales cursives dorées *Garde Impériale*, au talon : *Au Dieu Mars. Devaux, fourbisseur, Place des 3 Marie près le Pont-Neuf à Paris*. Au dos : *Klingenthal*. Fourreau cuir à 3 garnitures : 750 fr. — 37. Sabre de bataille d'off. Grenadiers à cheval de la garde, (1^e Emp.) grenade dans le 1/2 cercle de la garde à 4 branches, lame bleuie (contrefaçon du type Marengo) avec gravures dorées, à l'avant, grenade et aigle couronné, dans un médaillon rectangulaire à pans coupés *Grenadiers à cheval* en cursive, faisceau de drapeaux et casques ; au revers, grenade, couronne impériale, dans un médaillon idem *Garde impériale*, faisceau de drapeau et casques. Fourreau cuir à 3 garnitures. (N. B. Les descriptions des nos 36 et 37 précèdent les p. 47 et 49 de la *Monographie de l'arme blanche* de Bottet) : 600 fr. — 38. Sabre (fin 1^{er} Emp.) d'off. de Carabiniers, garde dorée en coquille Saint-Jacques, mais le pommeau est formé d'une tête d'aigle dont le plumage forme prolongement jusqu'à la croisière. Lame Montmorency 1/2 bleuie à fonds d'or gravés à la pointe sur l'avant d'un aigle couronné, d'un cartouche où se lit 1^{er} Régiment de Carabiniers, des profils du casque et de la cuirasse ; au revers aigle couronné, grenade, drapeau et trompette. Fourreau cuir à 3 garnitures et dard en laiton doré (modèle de fantaisie individuelle à l'état de neuf mais de facture médiocre) 700 fr. — 40. Sabre de général (fin 1^{er} Emp.) garde unique, ronde, fourreau laiton doré très ornementé 800 fr. — 44. Sabre (1^{er} Emp.) de la *Garde d'honneur lyonnaise* : 460 fr. — 71. Paire de *fistols d'honneur* sur les platines. *Boutet Directeur Artiste* ; sur les canons « *Le Directoire Ex^{te}. au G^{al}. de Brigade Rusca* ; sur la bande du canon : *Boutet Directeur Artiste*. Poinçons de fabrication : 3550 fr. 72. *Fusil d'honneur m^{le} 1816*. Sur écusson argent : *Donné par le Roi au Sr Sicot Louis*, pièce de pouce argent aux armes de France et *Vive le Roi* : 410 fr. — 92. Carabine de dragon de l'impératrice avec sa latte, (2^e Emp.) 1065 fr. — 103. Sabretache du 1^{er} Gardes d'honneur (1^{er} Emp.) en cuir verni, aigle couronné et I en cuivre rouge argenté, ceinturon complet en buffle blanc, à agrafes et crochet de sabre en cuivre

450 fr. — 108. *Idem* de gr. tenue d'off. Chef de musique des chass. à ch. G. I. (2^e Emp.) av. ceinturon : 250 fr. — 113. *Idem* de troupe d'artillerie G. I. (2^e Emp.) av. ceinturon : 1000 fr. — 131. Giberne de Garde d'honneur de Lyon, (1^{er} Emp.) complète : 310 fr. — 133. Giberne de gren. à ch. G. I. 1^{er} Emp. complète : 360 fr. — 136. *Idem* d'off. Chef de musique des Chass. à ch. G. 2^e Emp. complète (le coffret est à la dimension des cartons de musique) 125 fr. — 152. *Idem* du 2^e cuirassiers G. I. 320 fr. — 153. *Idem* de dragon de l'Impératrice : 550 fr. — 155. *Idem* de chasseur à ch. G. I. av. la banderole se divisant pour le port du mousqueton au côté, le canon en bas : 900 fr. — 901. *Idem* de chasseur à p. G. I. av. son couvre-giberne particulier : 430 fr. — 179. Czapska d'off. du 2^e Lanciers G. I. (1^{er} Emp.) (Lanciers rouges). — La plaque est aux initiales F. C. en un monogramme doré finement ciselé (capitales cursives bien d'époque sur coiffure type fin Empire). Ceci pourrait nous apprendre qu'entre la 1^{re} abdication et l'ord. roy. du 12 mai 1814 admettant les escadrons « vieille garde » dans le *Corps royal des Cheval-légers de France*, et jusqu'à l'établissement des casques, l'N. aurait été remplacée par des monogrammes individuels : 400 fr. — 180. Casque de cheval-légers (1^{er} Emp.) 816 fr. — 188. Casque à chenille blanche, bombe et cimier cuivre, bandeau peau de vache avec large fleur de lys argentée, sans attribution : 60 fr. — De la forme spéciale à la G. Nat. à ch. de province sous la Rest. ce casque nous paraît être de trompette d'un de ces escadrons. — 201. Casque dragon de l'Impératrice (2^e Emp.) 500 fr. — 258. Colback de Guide (2^e Emp.) : 580 fr. — Czapska de lancier G. I. (2^e Emp.) : 650 fr. — 262. *Idem* de trompette : 420 fr. — 265. Shako de chasseur à p. G. I. (2^e Emp.) : 620 fr. — 294. Shako de soldat du 1^{er} de ligne (1857) : 250 fr. — 348. Tonneau de cantinière avec coussinet de *Madame Leblanc, au 1^{er} Régiment des Grenadiers de la Garde* : 400 fr. — 363. Aigle de drapeau de la Garde mobile : 320 fr. — 377. Habit de conducteur du train d'artillerie (1805) : 115 fr. — 378. Dolman de sous-off. des Gardes d'honneur : 300 fr. — 660. Habit, contre-épaulettes et aiguillettes de Grenad. à ch. G. I. (1^{er} Emp.) : 660 fr.

Cent Gardes. N° 391. Casque (marque *Delachaussée*), cuirasse, matelassure, bonnet de police, tunique, épaulette et aiguillettes, culotte de peau, bottes, gants, ceinturon, Treuille de Beaulieu et sa latte : 4050 fr. — Couteau de table : 58 fr. — 120. Soubreveste : 900 fr. — 121. Cuirasse av. sa matelassure : 550 fr. — 197. Casque de sous-off. poinçon et matricule : 860 fr.

Collection J. L. L. — Plusieurs de nos collègues ont reçu le catalogue d'une vente faite à l'Hôtel Drouot le 18 mars d'œuvres des frères Langendick. Qui n'a pas vu les quelque 80 dessins à la plume et au lavis des frères *Dirk* (1748-1805) et *J.-A. LANGENDICK* de la collection J. L. L. ne peut se faire une idée du talent de ces deux petits maîtres militaires du XVIII^e qui s'employèrent exclusivement à reproduire les mille épisodes de la vie militaire des armées de la Révolution. Ce sont généralement de petites scènes de 0,18 × 0,12 sous passe-partout orné de dessins assortis, où grouillent des personnages minuscules animés d'une vie intense. Ces tableaux, documentaires au premier chef, prouvent que leurs auteurs ont peint scènes et batailles *de visu*. Cette vente du 18 mars, dirigée par M^e Lair-Dubreuil, a produit 104.832 francs, avec des prix variant de 40 fr. à 7.800 francs.

Nous avons remarqué particulièrement le n° 23 « *Bagarre dans une cantine* » qui nous donne une singulière idée des mœurs du temps. Ce dessin, de 0,18 × 0,13, adjugé 1.000 francs, représente l'intérieur d'une cantine que 3 cloisons de bois divisent également. Au centre, un joueur furieux soulève une table massive et en écrase ses partenaires. Le bruit fait lever dans la pièce à droite des soldats courtisant des filles de joie qui rajustent leurs bas et leurs jupes, cependant que dans l'autre pièce, à gauche, des officiers continuent placidement une conversation sans prêter la moindre attention au vacarme. Le n° 29 « *Un caisson qui éclate* » adjugé 1,050 fr. est un véritable instantané de ces catastrophes dues trop souvent à l'échauffement des caissons de bois sous le

soleil ardent des routes d'Italie et que jamais le commandement ne pensa à faire recouvrir d'une toile mouillée, etc. etc.

Les Musées. — Le 25 mars, M. Doumergue, Grand Maître de l'Ordre de la Légion d'honneur, et le général Dubail, Grand Chancelier, — auquel avait été offerte la veille une épée de nacre, de vermeil et d'or, œuvre d'art de Falize, — ont inauguré le Musée de la Légion d'honneur. Nous avons déjà parlé ici de cette œuvre commencée en 1912.

Le Conservateur, M. Torre, a su aménager avec goût ce musée déjà tout rempli. Dans ce pèlerinage national à un temple dont l'âme de la France est l'animatrice, où la croix tricolore si naïvement enluminée de l'écolier fait vis-à-vis aux bijoux les plus délicatement orfévres, où la rosette de Pasteur voisine avec la croix d'officier de Guynemer reçue à Fismes, ce qui nous a semblé le plus émouvant, c'est, d'une part : la fine cravache tressée à monture d'or et à mèche verte, que Napoléon abandonna à l'heure précise où il descendait faire ses adieux à sa garde. — les pièces d'authenticité sont indiscutables — et le collier du St Esprit porté au Temple par Louis XVI ; d'autre part : la réunion des croix portées par nos grands chefs le jour de la bataille la plus mémorable de leur carrière, lors de la Grande Guerre, chacune accompagnée d'une lettre d'authenticité, et notamment la médaille de 70 que Maunoury ne porta qu'après sa victoire de l'Ourcq en disant : « Notre défaite est effacée, je puis mettre cette médaille sur ma poitrine » M. Doumergue — qui soit dit en passant ne portait aucun ruban — paraissait vivement intéressé et s'arrêtait souvent dans ce charmant musée.

Henri DEFONTAINE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. — Au cours du 2^e trimestre ont été admis dans la société comme membres actifs : MM. Colonel Parison à St-Quay-Portrieux (Côtes du Nord) ;
J. Salinier à Ducey (Manche) ;
comme abonnés : MM. Hubert Peppinghans à Mulheim (Ruhr) ;
Lieutenant Hettler, Stuttgart-Cannstatt.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



1. PLAQUE BRODÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR — PREMIER EMPIRE — Coll. Ch. Fruhinsholz.
2. PLAQUE D'OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR — PREMIER EMPIRE — Coll. Comte de Ribaucourt.
3. PLAQUE DE PORTE-AIGLE. — PREMIER EMPIRE — Coll. Comte de Ribaucourt.



TAMBOUR DU RÉGIMENT D'INFANTERIE SALIS-SAMADE — 1786

(D'après Striedbeck)



MUSICIEN DU 4^e CUIRASSIERS 1825-1827

Tenue de ville d'après Valmont.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

A VENDRE

60 Très belle collection de 29 pistolets et revolvers.

Faire offres à M. PARISON, Le Couarail,
St-Quay-Portrieux, Côtes du Nord.

A VENDRE

61 Une collection de 300 planches de drapeaux aquarellés au prix de 5 fr. la planche.

S'adresser à M. H. Knœtel, Lutherstrasse 48/49, Berlin W. 62.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Min-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kupff.
Koll. P.

SOMMAIRE DU N° 4

— Les Cheveau-légers du Royaume de Naples, par ITALO CENNI avec planche en couleurs, n° 7, de Italo CENNI	53
— Plaque du casque d'infanterie 1836-37, par E.-L. BUCQUOY	53
— Les origines du 2 ^e Régiment de Cheveau-légers lanciers, par W. AERTS	54
— Comment on trouve des boutons, par F. S.	56
— Questions et réponses	56
— Musiques et fanfares des troupes à cheval 1815-1925, par le Capitaine DARBOU.	57
— Uniformes de l'armée de la Loire — 1871, par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs, n° 8, de J. HILPERT	61
— Echos et Nouvelles, par HENRI DEFONTAINE	65
— Bulletin de la Société	68

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les quatre premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LES CHEVAU-LÉGERS DU ROYAUME DE NAPLES

(PLANCHE N° 7)

Le 1^{er} Régiment de Cheveau-légers fut constitué par décret du 25 Décembre 1810 par suite de la dissolution de la *Garde de Naples*, en prenant pour base l'escadron de cavalerie de cette garde. Il fut composé d'un état-major de 15 officiers et 9 sous-officiers et de 4 escadrons de 2 compagnies de 125 hommes. Le 1^{er} Escadron qui prit le nom d'Escadron d'élite porta le colback jusqu'à la fin de 1813 ; les autres se distinguaient entre eux par la couleur du pompom. L'uniforme était, à quelques petites modifications près, le même que celui de la *Garde de Naples*.

Le 10 Mars 1813, le régiment prit le N° 3 ; les N°s 1 et 2 étant donnés aux régiments de Chasseurs à cheval qui prirent à cette date le nom de Cheveau-légers. Un quatrième régiment de Cheveau-légers fut constitué le 8 Juillet 1814.

Italo CENNI.

PLAQUE DU CASQUE D'INFANTERIE 1836-37



A la suite de notre note parue page 13 (5^e année N° 1), M. le Commandant Barthes nous communique une gravure coloriée de Desmadryl parue dans *La sentinelle de l'Armée* et représentant deux « fantassins coiffés du casque que l'on va mettre en essai dans le 45^e régiment d'infanterie ». Ce casque porte la plaque dont le dessin très net est reproduit ci-joint. Elle semble la même que la plaque à peine dessinée qu'on voit sur la vignette parue page 23 de l'ouvrage de M. J. Margerand sur les coiffures. Quelqu'un de nos lecteurs connaît-il cette plaque, et l'a-t-il déjà rencontrée dans la réalité ? S'agit-il d'un essai spécial au 45^e ?

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Les origines du 2^{me} Régiment des Chevaux-légers lanciers de la Garde Impériale.

L'histoire de l'uniforme militaire n'est faite que d'énigmes. En voici une que nous proposons à l'érudition des abonnés du Passepoil.

On sait que le fameux régiment des Lanciers Rouges de la Garde fut formé, en 1810, au moyen du régiment de cavalerie de la Garde royale hollandaise. Or il paraît difficile de savoir ce qu'était en réalité cette garde à cheval du roi Louis.

Au début, vers 1806-1807, on avait projeté de former pour la garde, non pas un, mais deux régiments de cavalerie : les grenadiers à cheval et les hussards (qui devaient prendre le n^o 1 dans l'arme des cuirassiers et des hussards). Ceci fut jugé trop coûteux, et avant la fin de l'année 1807, on réduisit la Garde à cheval à un seul régiment qui *devait* être composé par moitié de hussards et de cuirassiers.

Si l'on en croit l'état retrouvé en 1895 par M. le lieutenant Zilenso, du 2^e hussards royal néerlandais à Zutphen et l'*Overzicht van het Nederlandsch Leger* de l'Intendant H. Hardenberg, publié en 1858, les escadrons de cuirassiers de la Garde devaient avoir l'uniforme blanc à distinctive cramoisie et galons jaunes, le casque et la cuirasse.

Les escadrons de hussards auraient eu le dolman et la culotte bleu foncé, la pelisse écarlate et la passementerie jaune.

Par contre les documents iconographiques de l'époque ne reproduisent pas ces deux tenues. Les cuirassiers demeurent grenadiers à cheval, avec l'ourson et un habit, toujours blanc à distinctive cramoisie, mais qui prend diverses coupes. Les hussards ont le dolman écarlate à collet et parement bleus, tresses jaunes ; la culotte écarlate, la pelisse blanche fourrée de noir et le colback.

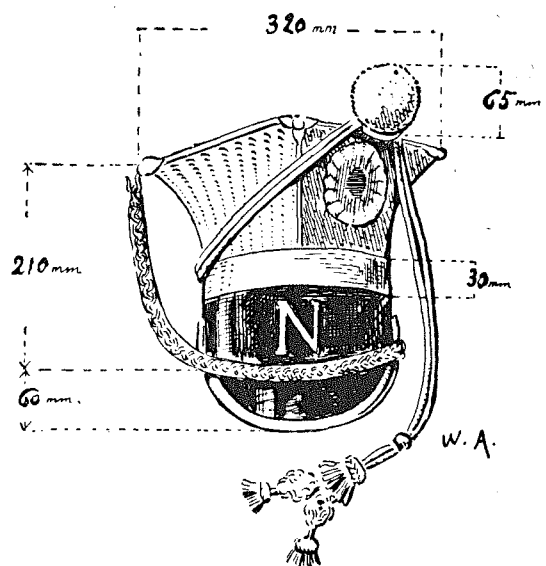
On pourrait admettre que ces tenues très brillantes représentées par l'image n'existeraient qu'à l'état de projet, et que les hussards entre autres prirent l'uniforme bleu sommairement décrit plus haut.

Mais voici un document qui démontrerait le mal fondé de cette hypothèse.

Le 9 août 1810 (un mois avant le décret de formation des Lanciers Rouges) Daru, l'intendant général Daru, chargé de faire rapport sur la situation de la Garde Royale Hollandaise, écrit à l'Empereur ce qui suit : « Les hommes sont beaux ; le régiment n'a pas encore l'uniforme à la hussarde, c'est-à-dire pelisse et dolman. Le vêtement actuel est un habit écarlate, avec collet, revers et parements de même couleur, culotte à la hussarde écarlate.

Cet habillement est en bon état, mais il y a 53 hommes d'un autre régiment qui n'ont pas encore l'uniforme de celui-ci. Les schakos ne sont pas uniformes. Quelques hommes n'ont que le pantalon d'écurie. Les chevaux sont bien et pansés à merveille, quelques-uns trop grands, parce que *ce corps était antérieurement un régiment de cuirassiers* (sic). Les schabraques sont neuves, en drap bleu, mais les brides et selles laissent à désirer. Ce régiment a été primitivement dragons, grenadiers à cheval et cuirassiers (resic.). Complet : 982 hommes, effectifs 972 ; présents 734 ».

Il serait intéressant de savoir, subsidiairement, à quelle époque les Lanciers rouges reçurent leur uniforme légendaire. Déjà, le *Carnet de la Sabretache* (Année 1904, sous les ini-



tiales G. C.) a posé cette question, en rappelant 1^o) que Weiland a représenté un cheveu-léger lancier de la Garde en Kurtka et pantalon écarlates à distinctifs jaunes et non pas bleu foncé ; 2^o) qu'il existe une planche de Martinet intitulée *Lancier Hollandais*, et qui n'est autre que la représentation d'un lancier rouge de la Garde avec la buffleterie et les gants jaunes. J'ajouterai qu'il y a dans la collection Titeca (Musée du Cinquantenaire à Bruxelles) un étrange czapska rouge écarlate à bombe de cuir bordée d'un large galon jaune, pompon et cordons jaunes, la plaque habituelle remplacée par la lettre N en cuivre. On serait tenté de classer cette coiffure, dont je donne ici un croquis, parmi les accessoires de théâtre, si l'expérience n'avait enseigné qu'en costume militaire, il ne faut pas plus rejeter qu'accepter *a priori*.

W. AERTS.

COMMENT ON TROUVE DES BOUTONS

Au cours de la guerre, la manie des collections ne m'avait pas quitté ! A chaque départ de permissionnaires, je recommandais aux poilus de penser à leur officier et de regarder dans les vieilleries de leurs greniers s'ils ne trouveraient pas quelque débris d'uniforme digne de figurer dans mes collections.



Garde nationale
d'Evreux 1789
(argenté)

Un jour, au retour, un de mes brigadiers, se présenta à moi avec un air satisfait et me tendit un bouton magnifique et rarissime, celui de la garde nationale d'Evreux en 1789. J'étais dans la joie et, en le remerciant, je lui demandait s'il en connaissait l'origine. Il me fit alors le curieux récit suivant : Son père, amateur d'objets d'art et de meubles anciens, avait acheté peu avant la guerre, un petit secrétaire en assez mauvais état. La guerre en avait retardé la réparation et

le meuble avait été placé, une fois de plus, au grenier par son nouveau propriétaire. En le bougeant, on s'était aperçu que quelque chose remuait à l'intérieur, on avait cherché, et, finalement, on n'avait rien trouvé. Pendant sa permission, mon brigadier, plus persévérant et mieux inspiré, avait cherché à son tour, avait remué le secrétaire et avait eu la chance d'y découvrir un tiroir secret dans lequel se trouvait... le magnifique bouton de la garde nationale d'Evreux ! laissé là par oubli, ou peut-être comme souvenir !

F. S.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 34^e Question (posée par M. Léon Keller). D'après l'ouvrage de Von Ottenfeld et Teubner, les Pandours portaient lors de la formation du corps : Un haut shako noir, cylindrique, sans visière ; long manteau rouge à capuchon (d'où leur nom de « Manteaux rouges ») courte veste bleu, gilet rouge, large pantalon blanc et souliers bariolés, long fusil, poignard à la turque ; pistolet et sabre. L'Impératrice Marie-Thérèse passa l'inspection du corps, portant l'uniforme ci-dessus, le 27 mai 1741.

Une gravure de l'ouvrage précité donne aux pandours un bonnet de fourrure à flamme rouge, manteau rouge à capuchon, veste bleu à cinq brandebourgs rouges, passepoils rouges, gilet rouge, pantalon blanc, bottines à la turque et guêtres bariolées.

Lieut.-Colonel THOMAS.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL (1815 — 1925)

Suite de l'article paru dans le N° 3 de la 5^e année, page 44.

L'École de cavalerie paraît avoir conservé une musique jusque vers 1880, car le règlement de 1876 décrit la tenue spéciale de ces musiciens. Depuis lors, elle n'a plus que les trompettes réglementaires.

Enfin, il nous reste un mot à dire des spahis. Ceux-ci n'ont jamais eu, comme fanfare, que des trompettes d'ordonnance, sous la direction d'un brigadier-trompette (celui-ci peut être maréchal-des-logis depuis 1907). Ces trompettes étaient à l'origine tous européens, quelques années avant la guerre, on a admis également des indigènes à remplir ces fonctions. Outre les trompettes, chaque escadron a toujours possédé une nouba, composée de quelques cavaliers indigènes, jouant à cheval d'une sorte de gros tambour de basque et de reïtas (flûtes arabes) ; parfois ils ont aussi des derboukas (gros tambours arabes) et même un chapeau chinois à double crinière : c'était le cas au 3^e spahis vers 1904. En 1899, ce dernier régiment a même eu un timbalier, cavalier indigène qui précédait les trompettes avec la double timbale en cuivre placée de chaque côté de la selle arabe¹.

UNIFORMES.

Notre intention n'est pas de décrire les tenues des trompettes. Connue dans ses grandes lignes, une description complète exigerait un travail considérable²). Nous nous bornerons à résumer ce que l'on sait de la tenue des musiciens. Nous partagerons notre étude en 4 périodes : **A** 1815-1854 ; **B** 1855-1867 ; **C** 1872 à l'époque actuelle.

¹ Renseignements communiqués par un ancien spahi. Ce timbalier portait la tenue habituelle des spahis, sans aucun insigne spécial.

² Nous dirons néanmoins un mot de la tenue des trompettes-majors. Jusqu'en 1854, ils ont porté réglementairement les galons de maréchal-des-logis chef. De 1855 à 1867, il n'y a plus que des brigadiers-trompettes. En 1867, le trompette-major est rétabli avec rang de maréchal-des-logis. En réalité, dans la plupart des corps, il a porté jusqu'en 1907 le galon de maréchal-des-logis chef, sauf dans quelques régiments où les généraux tenaient la main à l'exécution du règlement. Depuis cette date, il a arboré les insignes du grade dont il est revêtu, maréchal-des-logis, maréchal-des-logis chef ou adjudant. Nous avons vu, en 1913, en Algérie, le brigadier-trompette du 1^{er} spahis portant au parement le galon de trompette tricolore surmonté des galons jaunes de brigadier, et à l'encolure le galon de trompette en or.

A 1815-1854.

Aucune réglementation. Les musiciens sont habillés suivant les ordres du chef de corps. En général, ils portent la tenue des trompettes avec galons de métal au collet. La répugnance des gagistes à porter les galons de livrée les firent du reste supprimer en 1827 sur les manches et sur les devants d'habit des trompettes.

Les documents sur ce sujet sont peu nombreux. Voici ce que nous connaissons sur cette période :

Garde royale. — Valmont, dans son manuscrit (Bibliothèque Nationale) décrit complètement les tenues des musiciens de Cuirassiers et de Hussards de la Garde, et plus sommairement, en renvoyant à la tenue des trompettes, celle des musiciens des Dragons et des Lanciers. Ces tenues sont du reste antérieures à l'organisation de 1827. Voici, reconstituées d'après son texte, les tenues de ces musiciens :

Cuirassiers (Vers 1824). Casque à chenille rouge. Plumet blanc à base rouge. Habit de troupe bleu, avec brandebourgs blancs à houppettes aux devants et aux poches. Galon d'argent au collet. Epaulettes et aiguillettes blanches. Culotte blanche et bottes. Pas de cuirasse.

Dragons (Vers 1820-25). Casque à chenille rouge. Plumet blanc. Habit blanc, collet, revers, parements et retroussis écarlates. Galon d'argent au collet. Grenades blanches aux retroussis. Liséré écarlate marquant la poche. Epaulettes et aiguillettes blanc et cramoisi. Pantalon écarlate à double bande blanche. Equipage de cheval écarlate galonné de blanc.

Lanciers (Vers 1820-25). Schapska cramoisie à galon et passe-poils blancs. Plumet blanc à base cramoisie. Cordon de schapska et aiguillettes blanc et cramoisi. Kurtka blanche, collet, revers, parement, retroussis et passepoils cramoisis. Epaulettes blanches à tournante cramoisie. Galon d'argent au collet. Ceinture rayée blanc et cramoisie. Pantalon cramoisi à bandes blanches. Equipage de cheval cramoisi, galonné de blanc.

Hussards (Vers 1825-27). Colback en peau fauve. Dolman et pelisse bleu foncé, tresses blanc et cramoisi, pas de chevrons aux manches. Galon argent au collet du dolman. Pantalon cramoisi à bandes bleu foncé.

Ligne. — *Carabiniers.* — Pas de renseignements jusqu'en 1825. Vers cette époque, d'après Valmont : Casque à chenille bleu clair. Habit de carabinier, à fond bleu céleste, galon argent au collet ; épaulettes écarlates. Pas de cuirasse. Pantalon comme la troupe.

Après la Révolution de 1830, il est possible que les musiciens aient porté quelque temps, au 1^{er} Régiment, l'habit rouge arboré par les trompettes. Un peu plus tard, Valmont indique pour les deux régiments : Casque à chenille bleu ciel. Habit de troupe, galon argent au collet ; épaulettes blanches ; le reste comme la troupe. En 1845, chenille blanche au casque. Cette

tenue dut être portée jusque vers le début du second Empire. A cette date, Valmont représente un musicien du 2^e Carabiniers portant la tenue suivante : Casque à chenille blanche. Habit-veste de troupe, galon argent au collet, épaulettes blanches. Culotte blanche et grandes bottes. Pas de cuirasse. Buffletterie jaune bordée de blanc. Harnachement de troupe. Le musicien porte un saxotromba maintenu par une cordelière tricolore.

Une tenue analogue est donnée pour le 1^{er} régiment par une petite série de gravures en couleurs contemporaines, existant au Musée de l'Armée et provenant du fonds Vauson ; elle représente des tenues de musiciens de toutes armes vers 1850-54.

Cuirassiers. — Vers la fin de la Restauration, Valmont représente un musicien du 4^o Cuirassiers portant la tenue suivante : Casque à crinière, brosse et houpette rouges ; plumet blanc ; Habit bleu à distinctive rose, galon argent au collet ; épaulettes blanches. Pantalon de toile blanche. Il est à remarquer qu'à cette époque les trompettes du 4^e Cuirassiers doivent porter encore l'habit vert de livrée. Il n'est pas extraordinaire que le musicien ne porte pas cet habit, mais celui de la troupe. La tenue des musiciens des autres régiments est analogue d'après le texte de Valmont.

Sous la monarchie de juillet, Valmont donne pour les musiciens entre 1830 et 1845 la tenue suivante : Casque à crinière, brosse et houpette rouges ; plumet tricolore, le bleu en haut. Habit de troupe, avec galons argent au collet et à la taille ; épaulettes rouges. Pantalon garance. Porte-giberne blanc. Valmont représente un musicien du 10^e Régiment, à la date de 1842, portant cette tenue et muni d'un cor de chasse à cordelière tricolore. Il donne à la même date un musicien du 8^e à tenue analogue.

Vers 1850, la série dont nous avons parlé ci-dessus donne un musicien du 10^o Cuirassiers portant la tenue suivante : Casque à crinière rouge, plumet blanc à base rouge (1). Pas de cuirasse. Habit de troupe avec galon d'argent au collet, épaulettes blanches. Pantalon garance basané en cuir. Porte-giberne et ceinturon blancs.

Dragons. Pas de renseignements précis sur la Restauration. Sous la Monarchie de Juillet, la tenue, d'après les indications de Valmont, doit être analogue à celle qu'il donne à la même date aux musiciens de Cuirassiers ; la schabraque est en peau noire, comme pour les trompettes.

Vers 1850, d'après la série du Musée de l'Armée, nous trouvons un musicien du 11^e Régiment portant le casque à crinière rouge, et le plumet blanc à base rouge ; habit de troupe sans galons ; épaulettes blanches ; pantalon d'ordonnance.

(1) Ce plumet blanc avec 1/3 de couleur distinctive, qui deviendra réglementaire pour les musiciens en 1854, paraît avoir été porté quelques années avant. Nous le retrouvons en effet dans différents corps.

Lanciers. Nous trouvons dans Valmont que les musiciens des Lanciers d'Orléans portaient la tenue de la troupe avec galon d'or au collet et panache en crin tricolore au schapska. En 1832, avec l'habit rouge, les musiciens de lanciers portaient, d'après la même source, le galon d'argent au collet et le panache en crin tricolore. En 1837, avec l'habit bleu, un galon d'argent au col et le panache rouge.

La série du Musée de l'Armée donne vers 1852 un musicien du 2^e lanciers avec galon d'argent au collet et au parement et panache rouge. Vers la même date, un dessin du Général Pajol donne le plumet en plumes flottantes blanc à extrémité jonquille aux trompettes et musiciens du 1^{er} régiment.

Chasseurs. Pas de renseignements sur la Restauration.

A la date de 1830, l'ouvrage de Lienhart et Humbert donne un musicien du 1^{er} régiment portant le schako rouge à panache en crin noir de la troupe, et distingué par des épaulettes blanches et par un galon d'argent au collet. Un peu plus tard, le même porte un colback noir, sans flamme, à pompon rouge.

A la même date, Valmon indique pour les musiciens : Colback noir à panache rouge ; habit de troupe avec galon d'argent au collet et à la taille. Epauletttes blanches. En 1843, d'après la même source, les musiciens prennent le colback gris ou fauve suivant les régiments. Valmont donne un musicien du 10^e régiment portant la tenue ci-après : Colback gris ; plumet droit tricolore (le rouge en haut) ; cordon-fourragère tricolore. Habit de troupe, galon d'argent au collet et à la taille ; Epauletttes blanches. Schabraque en peau de mouton noire.

Enfin, vers 1852, la série du Musée de l'Armée donne un musicien avec le dolman vert nouvellement adopté, ayant un galon d'argent au collet et au parement. Le tolpack, muni d'une flamme garance, est orné d'un plumet blanc à base rouge.

Hussards. — Nous connaissons, d'après Lienhart et Humbert, les musiciens du 4^e régiment (Hussards du Nord) en 1816 : Colback ; dolman et pelisse cramoisis ; culotte verte ; tresses blanches ; bottes à la hussarde ; schabraque en peau de mouton ; porte-manteau cramoisi. Valmont représente, sous la date 1819-25, un musicien du 2^e hussards : Schako garance ; galonnage, ganse et cordon fourragère mélangés blanc et cramoisi ; plumet blanc. Dolman et pelisse bleu foncé ; parement du dolman garance ; galon argent au collet du dolman ; toutes les tresses blanc et cramoisi ; pas de galons en chevrons sur les manches. Pantalon garance à passepoil bleu foncé. Schabraque garance, galonnage et n° bleu foncé, siège en peau noire orné de dents de loup garance. Porte-manteau rouge, avec passepoil et fleur de lys bleu foncé.

La tenue aurait été analogue dans les autres régiments.

(à suivre)

Capitaine DARBOU.

UNIFORMES DE L'ARMÉE DE LA LOIRE — 1871

(PLANCHE N° 8)

Les trois personnages représentés sur notre planche n° 8 ont fait partie à la même époque (Janvier 1871) du 21^e corps ; c'est la raison de leur groupement. Ils ont porté trois uniformes curieux parmi tant d'autres qu'a vu naître l'année terrible.

Le capitaine de vaisseau **Gougéard** (Auguste), né à Lorient le 15 Novembre 1827, a été dessiné par M. Hilpert d'après sa photographie en général auxiliaire de l'armée de la Loire où il commandait la 4^e D I du 21^e C A (Jaurès). On voit qu'il avait tenu à conserver sous l'uniforme de l'armée de terre la physionomie d'un vieux loup de mer conforme au décret du 29 janvier 1853, abroyé par arrêté ministériel du 23 Mars 1881 et qui prescrivait : « La moustache et la mouche sous la lèvre inférieure sont interdites..... La barbe est rasée ; les favoris peuvent être portés en collier ».

Dans un opuscule publié dès la fin de 1871 et intitulé « *Deuxième armée de la Loire (Division de Bretagne)* ». Gougéard a décrit l'aspect lamentable de sa division composée de mobilisés bretons sans instruction militaire, armés de fusils Spencer sans baïonnettes avec lesquels il fit pourtant des prodiges. Son énergie dans la journée du 11 Janvier au plateau d'Auvours lui valut d'être nommé le soir même commandeur par le général Chanzy ; le 12, la belle conduite du 21^e corps empêchait la défaite du Mans de se transformer en désastre.

Malgré ses brillants états de service Gougéard fut remis à son grade de capitaine de frégate d'avant guerre par la commission de revision des grades et ce n'est qu'en 1872 qu'il fut nommé capitaine de vaisseau. Retraité en 1879 il eut bientôt sa revanche ; nommé conseiller d'État, le héros du Mans devint en 1881 ministre de la marine dans le *grand ministère* (cabinet Gambetta) ; il mourut en 1886. La seconde partie de son opuscule contient ses opinions sur la réorganisation de l'armée ; la plupart ont passé depuis dans la pratique. Les autres sont en ce moment même l'objet de controverses passionnées.

Comme beaucoup de généraux du second Empire, Gougéard, au lieu des feuilles de chêne, porte les étoiles de général sur six galons. Notons ses bottes montantes souvenirs de la guerre de Crimée et que pour cette raison on appelait dans l'armée bottes en cuir de Russie. Elles subsistèrent encore longtemps après la guerre et je me souviens avoir vu mon père en porter jusque vers 1890.

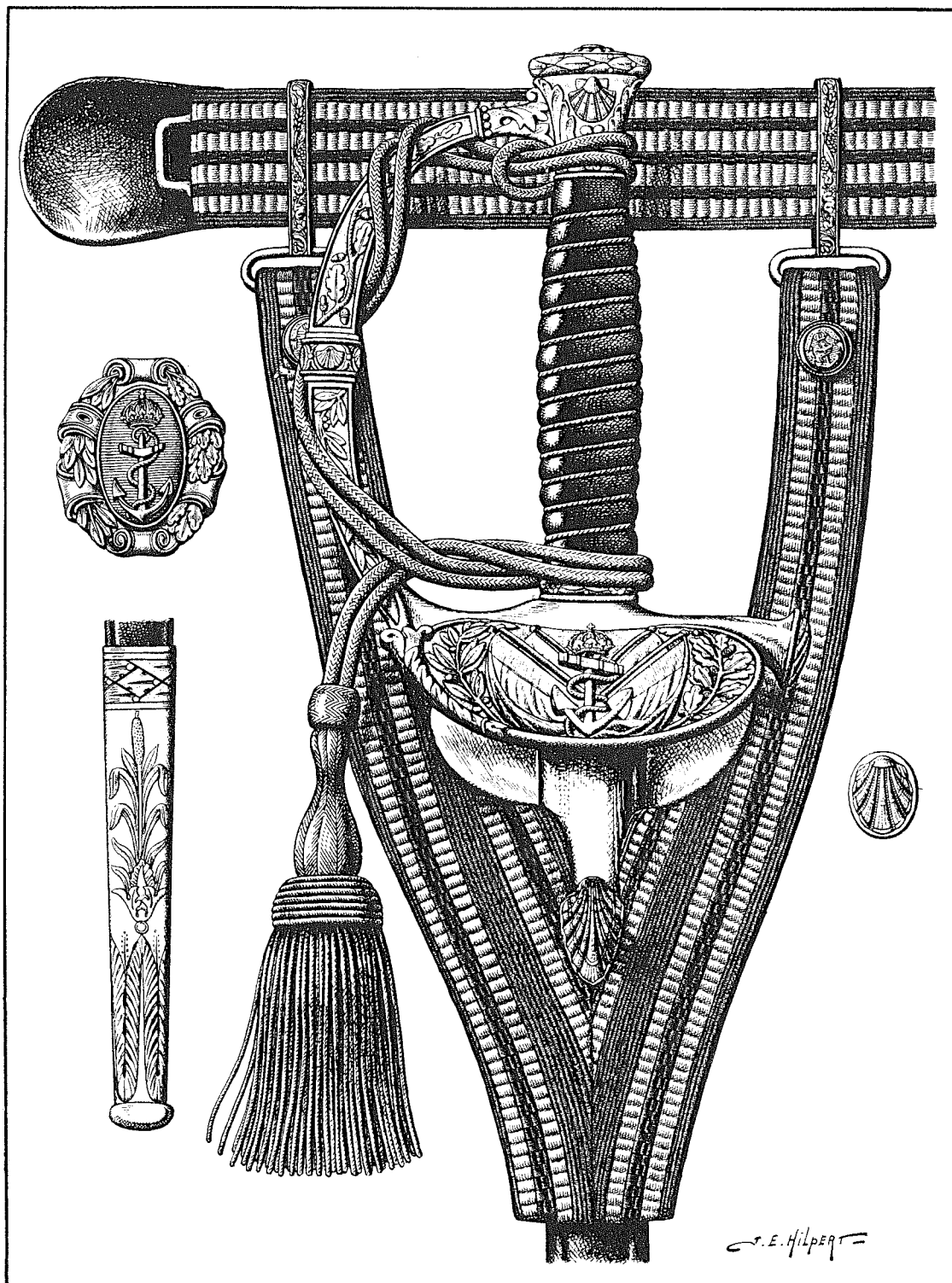
Un des plus glorieux étendards de la guerre de 1870-71 est incontestablement la singulière bannière des *volontaires de l'ouest* formés avec les éléments français du régiment des

zouaves pontificaux. Ceux-ci arrivés à Tarascon le 25 septembre 1870 sous la conduite du lieutenant-colonel baron de Charette furent bientôt renforcés de nombreux volontaires aux noms aristocratiques pour la plupart et constituèrent une légion plus tard séparée en trois bataillons affectés chacun à un des corps de l'armée de la Loire. Le premier bataillon attaché au 21^e corps constitua le meilleur élément de la division Gougéard et se couvrit de gloire dans les journées d'Yvré-l'Evêque et du Mans.

L'uniforme des Zouaves pontificaux est aussi connu que leur histoire (voir *La Giberne*, XII^e et XIII^e années). Comme détails curieux et généralement omis, signalons les gants gris à baguettes et coutures rouges, le cor de chasse en cuivre porté au képi à l'instar des corps francs, la boucle particulière du ceinturon. Le frontispice de l'ouvrage consacré au corps par Jacquemont⁽¹⁾ représente le porte-bannière dont s'est inspiré M. Hilpert dans sa planche ; mais sur ce document, l'étendard est garni d'une cravate blanche frangée d'or, brodée à ses extrémités d'une croix et surmontée d'une pique. Il est probable que cravate, pique et hampe ont été mis en service après coup à Rennes le jour où, les hostilités terminées Charette consacra solennellement ses Zouaves au Sacré-Cœur de Jésus. En effet un autre combattant et témoin oculaire Art. Roé a écrit dans « *Sous l'étendard* » que M. de Charette serra la bannière dans sa cantine où il ne devait certainement pas y avoir place pour une hampe, et plus loin il dit « Verthamon venait de ramasser une gaule dans la cour et d'y pendre son étendard ». C'est cette version qui nous semble plus conforme à la vérité qu'a adoptée M. Hilpert pour la bannière.

Le général de Sonis avait dit à M. de Charette qu'il était fâché allant à l'ennemi de n'avoir pas sur son fanion un emblème religieux. C'est alors que Charette lui parla de cette bannière qui fut arborée par le corps ; pour la porter, Charette désigna le comte **Henri de Verthamon**, zouave en 1861, qui avait quitté sa femme et ses enfants à Rome pour s'engager le 24 octobre pour la durée de la guerre sous les ordres de son ancien colonel. Affecté à la 4^e compagnie du premier bataillon, Verthamon fut nommé sergent le 1^{er} novembre et tué le 2 décembre à la bataille de Pathay. Il tomba des premiers et la bannière immaculée fut baptisée de son sang. Le comte de Bouillé releva aussitôt l'étendard et fut tué à son tour ainsi que son frère Cazenove et Travenay qui la relevèrent après lui ; tous souhaitaient comme une faveur de mourir pour le salut de la France. Des trois cent cinquante hommes partis le matin à l'attaque, deux cent sept et onze officiers restaient sur le sol glacé se réconfortant l'un l'autre et se préparant à la mort, justifiant la phrase qui peut servir d'épigraphe à leur histoire. « Ils ont su servir en chrétiens et mourir en soldats ».

(1) La campagne des zouaves pontificaux en France sous les ordres du général baron de Charette (1870-71) in-16. — Paris, Plon.



Epée attribuée, par le décret impérial du 29 janvier 1853, aux officiers « inférieurs et supérieurs de vaisseau » non armés du sabre. Ceinturon tissé or et soie bleu marine, dragonne or. Ayant appartenus au D^r J.-J. Defontaine, chirurgien de 2^e classe de la marine (1853-58).

(Communication de M. H. Defontaine)

Le 3^e personnage de notre planche est le docteur **Defontainé** ⁽¹⁾. établi depuis plusieurs années médecin à Bréval (Seine-et-Oise) lorsque éclata la guerre. Bien que n'étant plus susceptible d'être appelé à son âge, même dans la garde nationale sédentaire, il se souvint d'avoir porté plusieurs années l'uniforme de médecin de marine et dès qu'il apprit le désastre de Sedan il vint offrir ses services au gouvernement de la défense nationale pour l'organisation d'ambulances destinées aux corps francs opérant dans la région de Paris. Après avoir été incorporé quelques jours par le préfet de la Manche comme aide-major dans un bataillon de mobiles de Saint-Lô, il partit de Caen le 2 décembre comme chirurgien major de l'ambulance de Valognes affectée au 2^e bataillon des mobiles de la Manche ; il rejoignit le 11 près de la forêt de Marchenoir son unité qui faisait partie de la 3^e division du 21^e corps. La situation mal définie de ces ambulances amena un conflit entre le chirurgien major et le commandant du bataillon, conflit que l'autorité administrative solutionna en rappelant l'indépendance de la formation sanitaire qui était son œuvre et dont le chef n'avait d'ordres à recevoir que du général commandant la division. Ces conflits entre les corps le service de santé et l'intendance étaient fréquents. Il n'en semble pas moins aujourd'hui paradoxal de constater qu'un sous-préfet pouvait décider sans appel qu'un médecin auxiliaire à 3 galons n'avait d'ordres à recevoir même sur le champ de bataille que de son général de division. Quoi qu'il en soit, l'ambulance du docteur Defontaine fut bientôt installée dans un des faubourgs du Mans où elle resta jusqu'à l'armistice (54, B^d de Négrier). Pendant la bataille du Mans, le chirurgien major rejoignit de sa personne le 21^e corps sur le plateau d'Auvours, où il fut témoin notamment de l'héroïque charge des zouaves pontificaux conduite par Gougéard en personne.

L'uniforme que portait le Docteur Defontaine, à la bataille du Mans et qui est encore pieusement conservé par son fils, a été fidèlement reproduit par M. Hilpert. C'est une vareuse à martingale à collet parements et pattes d'épaules de velours grenat. Les boutons sont comme la plaque de ceinturon dorés et timbrés de l'ancre surmontée de la couronne impériale. Les officiers de santé attachés à des ambulances privées portaient en général des uniformes rappelant l'arme où ils avaient servi. Dans celui du Docteur Defontaine notons comme particularité les pattes d'épaules de velours grenat qui à deux reprises faillirent lui jouer un mauvais tour pendant la guerre en le faisant prendre pour un officier allemand. Nous avons complété l'illustration de ces pages en reproduisant l'épée et le ceinturon de grande tenue portés par le docteur Defontaine comme médecin de marine sous le second Empire. En petite tenue le ceinturon était en tissus de soie noire alors que la dragonne (gland et cordon) était en or en toutes tenues.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

(1) Michel Jean Jacques Defontaine, né à Montebourg (Manche) en 1835, était le père de notre érudit collaborateur M. Henri Defontaine à qui nous devons toute la documentation de cet article.

ECHOS ET NOUVELLES

La Giberne. — Nous apprenons avec plaisir que la Giberne recommence à paraître sur un format de 8 pages et entame pour sa 20^e année une nouvelle série. On trouvera dans le n° 1 un vigoureux dessin au trait de notre collaborateur M. Benigni et quelques articles forts intéressants. *Le Passepoil* souhaite de tout cœur le plus vif succès à son ancien : *La Giberne* et à son infatigable directeur M. Louis Fallou. E.-L. B.

La fanfare du 9^e Hussards. — A la suite des articles de M. Feist sur son timbalier du 10^e Cuirassier et du Capitaine Darbou sur les musiques à cheval, M. Pr. B., membre du Passepoil, nous écrit qu'il se souvient parfaitement avoir admiré à Marseille la tête de colonne du 9^e Hussards le 13 Avril 1903 à l'occasion de la visite du président Loubet et il ajoute « j'avais été particulièrement frappé non seulement par le timbalier et le joueur de cymbale, mais aussi par des instruments de cuivre, notamment une contre-basse portée en bandoulière (en terme technique, un hélicon, je crois ?) et une trombone à coulisse. Je vois encore ce dernier tenant les brides à la saignée du bras gauche et menaçant les oreilles de son cheval avec la partie mobile de son instrument ». E.-L. B.

Au Musée de l'Armée. — Nous apprenons par le *Bulletin* d'avril de la *Société des Amis du Musée de l'Armée* l'existence d'un drapeau de la Grande Guerre, conservé salle Pétain (n° Aa 541, vitrine du fond).

Le *Bulletin* nous apprend en effet qu'au cours de travaux effectués à l'endroit où la voie ferrée de Reims à Châlons est coupée en tunnel par le chemin de St. Léonard à la route nationale, des terrassiers, le 28 janvier 1920, ont exhumé le drapeau du bataillon de fusiliers du 3^e régiment de la garde prussienne. L'emblème, — à fond d'or tissé et orné de devises et d'attributs (WR couronné, aigle noir, « *Pro gloria et patria* », etc.) — a été trouvé dans sa gaine auprès du sous-officier chargé de sa garde. Il ressort de l'étude des journaux de marche de nos corps que ce drapeau s'est trouvé enseveli au cours des attaques et contre-attaques soutenues à cet endroit du 22 au 28 sept. 1914 plus particulièrement par les 68^e et 78^e R. I. (23^e D. I.) et dont le résultat fut la retraite de la 1^{re} D. I. de la garde prussienne. M. le capitaine Maciquois, qui a identifié ce drapeau, a signalé l'absence « de la bague portant le n° du corps, de l'anneau d'argent mentionnant la mort, le 18 août 1870, d'un capitaine et d'un soldat tués en défendant l'emblème, de l'anneau signalant le renouvellement des parties flottantes, — en 1900 — enfin de la pique et du ruban des médailles commémoratives de 1864 et de 1866, ornées de glaives ».

Les Ventes. — Bibliothèque Descamps-Scrive. — Les 25, 26 et 27 mai. Galerie Georges-Petit, M. Lair-Dubreuil, comm. priseur a adjugé les ouvrages suivants, édités et reliés à l'époque dans des conditions exceptionnelles qui expliquent leur prix sensationnel, car la majorité de nos collègues possèdent la plupart d'entr'eux dans leur propre bibliothèque, sur papier ordinaire et habillés plus simplement. C'est justement la distinction dont il faut faire état en l'occasion sous peine de ne rien comprendre à ces prix extraordinaires autrement.

N° 129. Barthélémy et Méry. *Napoléon en Egypte* (1842) in-8° sur chine, rel. maroquin 2600 fr. — 148. Las Cases. *Mémorial de Ste-Hélène* (1842) 2 v. in-8° sur chine, rel. velours: 28.000 fr. — 149. Laurent de l'Ardèche. *Histoire de l'Empereur Napoléon*, ill. par H. Vernet (1839) éd. sur chine, riche rel. maroq.: 4200 fr. — 268. *Idem.* Tr. curieuse reliure romantique ornée de 7 splendides motifs en ivoire finement ciselés. Le principal reproduit le frontispice du livre (la statue équestre de Napoléon supportée par les armées vaincues): 8100 fr. — 280. De Norvins. *Histoire de Napoléon* (1829) 1^{re} éd. p. in-8° tr. rare sur papier jonquille en 4 vol. dans une curieuse et riche rel. signée *Simier* (reliure du roi): 3650 fr. — 164. *Idem.* 1^{re} éd. gr. in-8° ill. par Raffet, sur chine, rel. tr. riche en cuir de Russie: 20.000 fr. — 161. Ch. Nodier. *Journal de l'Expédition des Portes de fer* (1844) gr. in-8° sur chine, cartonnage d'édition: 35.000 fr. — 380. Duc d'Aumale. *Les Zouaves et les Chasseurs à pied* (1855) in-12°, aux armes du prince: 2700 fr. — 447. *Lettres de Napoléon à Joséphine* (1833), 1 vol. sur chine dans une riche rel. de présent portant: « Offert à Mme Salvage de Faverolles par la reine Hortense »: 8500 fr. — 515. *Souvenirs du camp de Lunéville* (1829), consiste en 1 titre et 6 lithos coloriées d'Eug. Lami, cart. toile: 2300 fr. — 536 à 543. Aug. Raffet. Sept *Albums lithographiques* (1830 à 1837), in-4° 1/2 chagrin, contenant chacun 1 titre et 12 lithos sur chine: 13.200 fr. — 544. Du même, *Siège de la citadelle d'Anvers*, in-folio 1/2 chag., 1 titre et 24 lithos sur chine: 1350 fr. — 545. Du même, *Retraite de Constantine. — Prise de Constantine* (1837-1838), in-folio 1/2 chag. 24 lithos sur grand chine: 1820 fr.

Un Musée Napoléonien. — On sait que le dernier séjour en France de Napoléon avant son embarquement sur le *Bellérophon* eut lieu à l'île d'Aix du 12 au 15 juillet 1815. Le *Dimanche illustré* du 17 juillet reproduit la jolie propriété bourgeoise, dernier asile de l'impérial proscrit ainsi que la chambre où, avec le lit et les meubles sont demeurés pieusement conservés l'encrier et le guéridon rond où Napoléon écrivit sa fameuse lettre pour demander asile au Prince Régent d'Angleterre. La Société *la Sauvegarde de l'Art français* présidée par M. le duc de Trévise, son fondateur vient de se rendre acquéreur du tout pour y créer un musée du souvenir napoléonien.

Souvenirs de St-Hélène. — Un magnifique saule pleureur, provenant du tombeau de Napoléon I^{er}, s'est abattu le 6 juillet, dans les jardins de la Préfecture de Versailles, où il avait été planté vers 1831.

Ce saule était le dernier survivant de trois boutures rapportées en 1831 par le lieutenant de vaisseau Drouville, décédé en 1892 et qui, au cours d'un de ses voyages, avait touché Sainte-Hélène, d'où il envoya trois boutures du saule qui ombrageait le tombeau de l'empe-

reur. Deux de ces boutures ne réussirent point. La troisième fut plantée dans les jardins de l'Ecole Normale, devenus les jardins de la Préfecture. De la petite bouture est issu l'arbre superbe qui s'est abattu.

Le 6 août, le prince de Galles a visité à Ste-Hélène l'emplacement de la tombe de Napoléon, marquée par une dalle blanche entouré d'une grille, de cyprès et de sapins, auxquels le prince vient d'ajouter un olivier planté de ses mains. En souvenir, le curateur a remis au prince un morceau du papier qui tapissait la chambre de Napoléon à Longwood. Il en reste donc encore !...

Un peu d'histoire. — « Comité de propagande nationale » sollicite la Presse et l'opinion d'honorer les hommes qui prirent la Bastille :

« La prise de la Bastille, qui est, dit ce comité, un des événements les plus importants de notre histoire nationale, n'est commémorée à Paris que par la Colonne de juillet, place de la Bastille ; estimez-vous que Paris se doit d'honorer de façon plus grandiose la mémoire de tous ceux qui sont tombés le 14 juillet 1789 pour la défense de leur idéal, quel qu'il ait été ? »

C'est ce qui peut s'appeler une bonne intention. Mais est-il besoin de rappeler que la Colonne de Juillet n'a pas été édifiée en l'honneur de la prise de la Bastille, mais au souvenir des morts des « Trois Glorieuses » de 1830 ? Le roi Louis-Philippe en posa la première pierre le 27 juillet 1831. La colonne remplaça une fontaine ayant la forme d'un éléphant colossal dont Napoléon I^{er} avait ordonné la construction et qui ne fut jamais terminée, et la puissante imagination de Victor Hugo avait attribué l'animal pour logis au fameux « Gavroche », l'un des héros des *Misérables*.

Dans un minuscule triangle placé au carrefour des boulevards Henri IV et Morland, du quai des Célestins et du pont Sully, trois énormes pierres à demi-enfoncés sous le lierre sont tout ce qui reste comme « monument public » des ruines de la Bastille.

Pour les artistes. — Un artiste versaillais, M. Dubois, peignait dans le parc des Versailles et fut cité en simple police pour avoir refusé d'acquitter la taxe spéciale de 1 fr. réclamée par l'Administration des Beaux-Arts. Le peintre basait son refus sur l'art. 119 de la loi de finances du 31 décembre 1921 qui indique que le droit ne sera perçu pour peindre, photographier et cinématographier que *dans* les monuments, musées ou collections appartenant à l'Etat. L'argument de l'artiste ayant été reconnu fondé, le jugement le renvoya de fins de la poursuite sans dépens.

Ce jugement nous paraît intéressant à signaler à ceux d'entre nous qui comptent profiter de la belle saison où nous sommes pour peindre ou photographier à l'intérieur des bâtiments publics.

Le Capitaine Soufflot. — A propos du Capitaine Soufflot, un des fondateurs de « la Sabretache » dont le Carnet rappelant dernièrement le souvenir, j'extrait d'une lettre qui me fut adressée le 3 juillet 1916, par M. G. Cottreau, alors vice-président, quelques détails intéressants sur celui qu'on appelait *le Doyen* de la société.

« *Le capitaine Soufflot des lanciers rouges de la garde n'a fait partie de ce corps comme lieutenant en 1^{er} (rang de capitaine) que pendant les cent jours jusqu'au licenciement de l'armée sur la Loire.*

« *Nouveau venu dans le corps, il resta au dépôt et n'a quitté Paris qu'après la chute de l'Empire avec le régiment revenu sous les murs de la capitale. Il n'était donc pas à Waterloo. Antérieurement à 1814, il était aide de camp d'un général avec lequel il fit la campagne de France. Engagé au 20^e chasseurs il était maréchal des logis à 16 ans 1/2 et il avait pris de sa main étant jeune officier, un drapeau portugais dans une charge en Espagne (Fait confirmé par les mémoires de Parquin). Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur en Espagne en 1813. Je tiens de lui-même les détails qui précèdent, car je l'ai connu ayant déjeuné avec lui, avec Meissonnier et d'autres membres de la Sabretache alors naissante. Il y avait été amené par son neveu, le Lieutenant-Colonel de Vérigny, charmant homme, mort depuis longtemps.*

M. Soufflot voulut nous rendre le déjeuner que la Sabretache lui avait offert et je déjeunai un dimanche chez lui en petit comité. Il était encore très vert, avait une mémoire parfaite et savait des chansons de corps de garde de son jeune temps à faire rougir des sapeurs. Etant jeune sous-officier, il était venu en permission à Paris promener sa culotte aurore, couleur distinctive du 20^e chasseurs et avait encore son portrait à l'huile en buste et en tenue peint pour sa mère pendant sa permission, plus son shapska de 1815, ses épauettes, etc. La 2^e Restauration, il avait quitté le service pour entrer aux Messageries, alors terrestres, depuis Maritimes, dont il fut un des Administrateurs ».

Le Centenaire de l'École de Saumur. — C'est en 1825 que l'École de Cavalerie fut transféré de Versailles à Saumur. Ce centenaire a donné un attrait inédit au brillant carrousel annuel qui clôt en août — comme on sait — les exercices d'équitation de haute école.

H. DEFONTAINE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. — Au cours du mois de juillet et août ont été admis dans la société comme membre bienfaiteur : M. le Commandant Deleuze de l'armée belge
comme abonnés : MM. Hollitzer à Vienne ; Rimann à Dantzig.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.
Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



OFFICIER DU 1^{er} RÉGIMENT DE CAVALERIE — ROYAUME DE NAPLES — 1810



UNIFORMES DE L'ARMÉE DE LA LOIRE — 1871

Comte Henri de Verthamon
Sergent des Zouaves pontificaux
portant leur bannière.

Le Capitaine de vaisseau
Auguste Gougeard,
Général auxiliaire.

Le Docteur Defontaine,
Médecin de marine,
Chirurgien-major du 2^e Bataillon
des mobiles de la Manche.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

A VENDRE

62 Fusils sabres et pistolets des gardes du corps du roi et de Monsieur,

S'adresser à M. PARISON, Le Couarail, St-Quay-Portrieux, Côtes-du-Nord.

A VENDRE

63 Les 8 premières années de la revue des études Napoléoniennes.

La Vida militar en Espana, texte de Francisco Barado, Illustrations de José Çusachs, grand format, relié tête dorée.

S'adresser à M. LEROY à Belleville-en-Caux, Seine inférieure.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

5° ANNÉE — N° 5

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1925

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kupelt.
Kell. P.

SOMMAIRE DU N° 5

— Porte étendard du Régiment Orléans-Cavalerie 1770, par E.-L. BUCQUOY avec planches en couleurs, n° 9 et 10	69
— La Cavalerie de la Garde du Roi Louis, par L. LECONTE	69
— Sabretache d'officier, 1 ^{er} Empire, dessin de J. HILPERT	73
— Échos et nouvelles, par H. DEFONTAINE	74
— Musiques et fanfares des troupes à cheval 1815-1925, par le Capitaine DARBOU	77
— Deux armes du Prince Eugène, par H. DEFONTAINE avec planche phototypique hors texte, supplément n° 3, de J. HILPERT ...	81
— Bibliographie, par le Capitaine H. BOUTMY	83

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les quatre premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

PORTE ÉTENDARD DU RÉGIMENT ORLÉANS-CAVALERIE 1770

(PLANCHES N^{os} 9 et 10)

Dans son article sur Orléans-Cavalerie (4^e année N° 5, p. 71) M. H. Boisselier a fait allusion à une série de petits soldats de l'époque découpés et peints à la gouache sur les deux faces. Cette collection qui appartenait autrefois à Monsieur G. Cottreau se trouve aujourd'hui entre les mains d'un de nos collègues M. Léopold Marchand qui a bien voulu nous autoriser à reproduire pour le Passepoil un des plus intéressants d'entre eux : Le Porte-étendard du Régiment d'Orléans Cavalerie.

L'uniforme représenté est conforme au règlement de 1767 et fut porté jusqu'en 1776. Le porte-étendard a bien « l'épaulette à fond de soie couleur de feu, lisérée d'argent et garnie de franges assorties ». L'équipage du cheval qui est pour la troupe bordé d'un galon à la livrée d'Orléans est pour les officiers bordé d'un large galon d'argent ; en revanche les coins de la selle portent les armes de la maison d'Orléans. J'ai reproduit aussi exactement que possible l'étendard donné par notre modèle ; il peut être porté dans une banderole en cuir blanc qui semble être bordée des 2 côtés d'un mince galon d'argent — Notre reproduction est de la même grandeur que l'original.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

LA CAVALERIE DE LA GARDE DU ROI LOUIS

M. W. Aerts, notre très érudit compatriote, démontre d'une façon péremptoire dans son étude intitulée « Les origines du 2^e régiment de chevau-légers lanciers de la Garde Impériale » (1), que les cavaliers de la Garde du Roi Louis de Hollande ne portèrent pas les uniformes de cuirassiers et de hussards que leur attribuent un état retrouvé en 1895 par le Lieutenant Zilense du 2^e hussards royal néerlandais, à Zutphen, et l'ouvrage de l'Intendant H. Hardenberg : « Overzicht van het Nederlandsch Leger » publié en 1858. De par ailleurs, M. W. Aerts déclare qu'il paraît difficile de savoir ce qu'était en réalité cette garde à cheval.

(1) « Le Passepoil » 5^e année n° 4, pages 54 et 55.

Nous croyons donc utile de communiquer aux lecteurs du « Passepoil » des extraits d'un curieux petit annuaire que nous avons eu la bonne fortune d'acquérir après l'armistice, pour quelques sous, au « Marché aux puces » de Bruxelles. Ce livre, très bien conservé, porte comme titre : « Naam-register der Officieren van de Koninglyke Nederlandsche Armée over den Jaer 1808 » ; il fut édité à la Haye par les frères Van Cleef, libraires du Roi et de la Bibliothèque Royale, par ordre du Ministre de la Guerre (S. E. le Lieutenant Général G. K. Janssens) ⁽¹⁾.

L'exemplaire que nous possédons appartient à Dominique Jacques de Eerens, alors premier lieutenant de la 3^e compagnie des « Adelborsten » ⁽²⁾, qui l'annota soigneusement et y mentionna les promotions et les mutations survenues à partir du 27 mai 1808. Comme on le verra, les uniformes qui ne furent pas portés, n'en furent pas moins officiellement déterminés. Les pages 22-23-24-25 et 26 du « Naam-register » sont consacrées au régiment de la cavalerie (de la Garde).

UNIFORMES

Pour les compagnies des cuirassiers.

Habits blancs, vestes et pantalons, pattes, collets, retroussis et doublures de rouge-cramoisi avec brandebourgs jaunes. Bottes fortes, éperons noirs, casques et cuirasses, gants « à la Crispin » ⁽³⁾.

Pour les compagnies de hussards.

Dolmans et pantalons bleu foncé, pelisses et gilets écarlates avec distinctives jaunes.

Etat-Major.

Colonel : van Merlen, Jean-Baptiste (*)

Major : Laats, François-Jean-Marc (*)

Lieutenants-Colonels : Wentzel, Jean

du Bois, Charles-Marie-Joseph (*)

Adjudant-major :

Officier d'habillement : Capitaine von Wiedenkeller, Charles-Louis (*)

Quartier-maître trésorier : Savelkoul, Louis (*)

Capitaine instructeur : van Balveren, Elie-Jean (*)

⁽¹⁾ Y figurent les nominations du 28 avril 1808.

⁽²⁾ Ces « Adelborsten » constituaient une sorte de Garde de cadets nobles commandée par le Colonel Rœst van Alkemade. — L'annuaire de 1808 prévoit trois compagnies, mais les deux premières n'ont pas d'officiers. — Il est à remarquer que d'après les états de service de D. J. de Eerens communiqués par les Archives de Guerre de Hollande, ce dernier aurait été nommé Capitaine dans la Garde, le 20 mai 1807, alors que le « Naam-register » précité ne lui donne que le grade de premier-lieutenant.

⁽³⁾ Figure en français dans le texte.

(*) L'astérisque indique que ces officiers sont chevaliers de l'ordre de l'Union.

Aides-adjudants-majors : Lieutenant Manheim, Michel (*)

Lieutenant Schillings, Jean-Henri (*)

Chirurgien-Major : Schmidt, C. L. E.

Chirurgien de 2^e cl. (rang de chirurgien-major) : Hennige F. A. 1^{er} novembre 1802.

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| 1 ^{re} Compagnie | { | Capitaine : van Westreenen, Jean-Libert (*) |
| | { | 1 ^{er} Lieutenant : |
| | { | Lieutenants : Royen, Henri
van Breugel, Vincent-Maximilien |
| 2 ^e Compagnie | { | Capitaine : de Tiecken, Marie-Miche-Balthasar (*) |
| | { | 1 ^{er} Lieutenant : Zwier van Haersolte, Gerrit-Godart-Antoine |
| | { | Lieutenants : Weerts ten Brink, Jacob-Walter
Sloet van Oldruitenborg, Arend |
| 3 ^e Compagnie | { | Capitaine : van der Muelen, Charles |
| | { | 1 ^{er} Lieutenant : de Tiecken, Rutger-Pierre *) |
| | { | Lieutenants : van Heeckeren tot Wiersse, Robert-Jacob
van der Linden, Herman (*) |
| 4 ^e Compagnie | { | Capitaine : |
| | { | 1 ^{er} Lieutenant : Post, Jean |
| | { | Lieutenants : van Reede van Oudshoorn, Liévin-Martin-Isaac
Snyders, Gérard-Jean |
| 5 ^e Compagnie | { | Capitaine : Metelerkamp, Mathias-Guillaume |
| | { | 1 ^{er} Lieutenant : Dumonceau, Jean-François |
| | { | Lieutenants : van Zuylen van Nyevelt, Armand-Jacob
Frank, Albert. |
| 6 ^e Compagnie | { | Capitaine : Roth, Georges-Auguste (*) |
| | { | 1 ^{er} Lieutenant : |
| | { | Lieutenants : Böcher, Bartel-Sytfé.
Delaizement, François-Henri. |

LISTE DES CAPITAINES ET OFFICIERS SUBALTERNES DU RÉGIMENT
DE CAVALERIE DE LA GARDE DU ROI.

Capitaines.

Roth	2 mai 1796
van Westreenen	20 septembre 1806 (1)
de Tiecken	21 octobre 1806 (2)
van Wiedenkeller	11 décembre 1806

van Balveren	1 ^{er} mai 1807
van der Muelen	3 août 1808
Metelerkamp	3 août 1808

Premiers Lieutenants.

de Tieken	23 septembre 1806 ⁽³⁾
Post	26 février 1807 ⁽⁴⁾
van Haersolte	25 mars 1807
Dumonceau	1 ^{er} mai 1807

Lieutenants.

Böcher	19 août 1802 ⁽⁵⁾	
van Zuylen van Nyevelt	28 juin 1805 ⁽⁶⁾	
Ten Brink Weerts	24 novembre 1805 ⁽⁷⁾	
Sloet van Oldruitenborg	25 novembre 1805 ⁽⁸⁾	
Reede van Oudshoorn	1 ^{er} janvier 1806	
Royen	8 avril 1806	
van Heeckeren tot Wiersse	21 avril 1806	
Manheim (*)	} aide ad.-major	9 mai 1806 ⁽⁹⁾
Schellings (*)		22 septembre 1806
Sneyders		22 septembre 1806
van der Linden		22 septembre 1806
Frank		15 octobre 1806
Delaizement		11 décembre 1806
van Breugel		20 décembre 1806

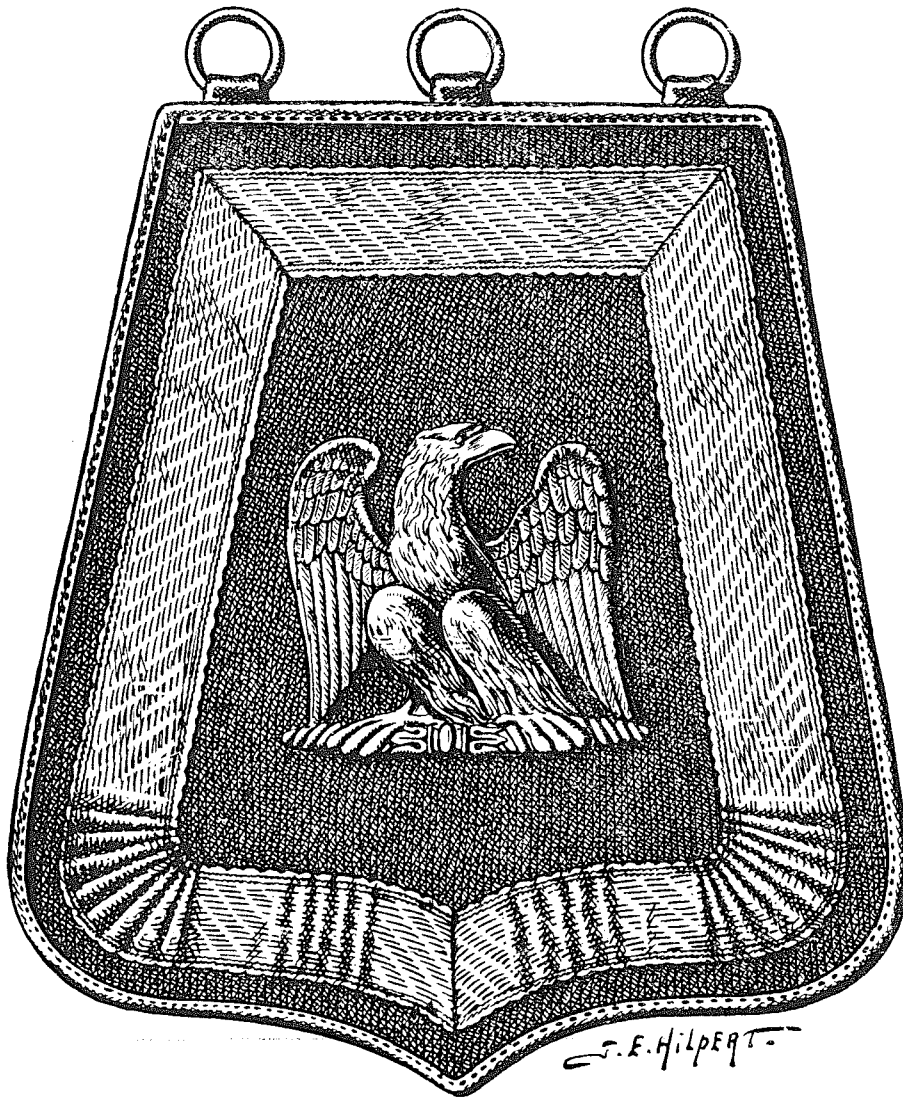
Plusieurs de ces noms se retrouvent dans l'état nominatif du 2^e régiment de chevau-légers lanciers (1810) reproduit dans l'« Histoire de la Garde Impériale » de Marco de St. Hilaire, savoir :

de Tiecken, chef d'escadron ; van Balveren, capitaine quartier-maître trésorier ; Royen (ou Royeu) lieutenant en 1^{er} sous-adjutant major ; van der Muelen (ou van der Meulen), Post et Dumonceau, capitaines ; Manheim, Böcher, van Zuylen van Nyevelt et van Haersate, (ou van Haersolte), lieutenants en premier ; Ten Brinck Weerts (ou Tenbrinck-Warts), Franck, van der Linden et Delaizement, lieutenants en second.

L. LECONTE.

Conservateur en Chef, Musée Royal de l'Armée Belge.

Notes de Eerens : (1) Démissionné, (2) Lieutenant-Colonel, (3) et (4) Capitaine, (5) et (6) premier lieutenant, (7) décédé, (8) premier lieutenant et décédé, (9) premier lieutenant.



Sabretache d'officier 1^{er} Empire

En maroquin. Courroies en maroquin garnies de chaque côté d'un liséré métal : boucles cuivre. Plat en drap garance, galon en fil cuivre; aigle en cuivre, poche avec patelette garnies intérieurement de toile, le tour en maroquin.

Pourrait être attribuée à un officier de Hussards servant dans un état-major.

(Collection Th. TOURENQ)

ECHOS ET NOUVELLES

Un anniversaire au Passepoil. — Il y a quelques semaines, M. Henri Ganier-Tanconville, notre collaborateur si apprécié fêtait ses 80 ans. Ses collègues du comité du *Passepoil* dont il fit partie de la première heure, n'ont pas voulu laisser passer cet anniversaire sans lui adresser sous la forme d'un très modeste souvenir le témoignage de leur affectueuse reconnaissance. Tanconville est sans doute le dernier de cette génération de peintres de soldats qui ont eu leur jeunesse bercée par les récits d'anciens combattants de l'Épopée et qui ont vu quelques vieux uniformes sur le dos même de ceux qui les avaient promenés naguère à travers l'Europe. C'est ce qui fait que sa plume est aussi précieuse que son pinceau et que ses ouvrages consacrés aux militaires d'Alsace ont un charme si particulier.

E.-L. BUCQUOY.

Des képis... pour l'armée anglaise. — L'armée britannique abandonne le grand casque à petite pointe d'avant-guerre et les fantassins seront dotés d'un espèce de schako qui rappellera notre défunt képi. On estime outre Manche qu'il est grand temps de rendre aux régiments de la métropole leurs tenues traditionnelles, détrônées par le kaki et le saladier d'acier. Le bourgeois anglais ne s'est jamais consolé de ne plus indentifier au premier coup d'œil le 16^o Lanciers (rouge et noir) ou le 21^e (marine et bleu pastel), et d'appeler garde noire (Black Watch) les gardes à pied écossais.

D'ailleurs du fait que l'armée britannique est redevenue une armée de métier exclusivement composée d'engagés volontaires, il faut bien les recruter. Sur le coup de midi, musique en tête, précédé soit de son tambour-major, soit de son timbalier (et les tenues de ces *artistes* sont aussi magnifiques que variées) le régiment aux couleurs éclatantes sort bruyamment dans la ville. L'Angleterre souffre d'un chômage sans précédent dont on ne prévoit pas la fin. La perspective d'une prime intéressante, d'une vie confortable et stable représentée par cet uniforme cossu devient séduisante. La jeunesse s'engage et le recrutement est assuré. — Pour le moment, l'opinion est sérieusement divisée en ce qui concerne l'attribut qui doit être fixé sur ce képi. Le pompon rigide, comme celui dont s'enorgueillit le Royal-Artillerie, a ses partisans, mais le plumet a aussi les siens. Il semble toutefois qu'une majorité se fasse jour dans le sens d'un ornement mobile, qui oscillera au rythme de la marche et, ainsi, contribuera puissamment au spectacle. — Heureux anglais, quand nous en sommes encore à user les vieilles bandes molletières qui ont fait la Champagne et Salonique. Il suffirait pourtant de peu de chose pour rétablir chez nous une tenue de sortie. Il n'y a qu'à voir ce que la simple addition des épaulettes et du schako font sur la tenue

de nos St. Cyriens. Il est grand temps qu'on se décide à donner à nos soldats au sortir de la caserne autre chose que cet informe chiffon décoré du nom de bonnet de police.

Le musée de la marine. — On procède en ce moment à un inventaire des immeubles du domaine national dans le but de les réclasser, de les mieux utiliser ou... de les mettre purement et simplement en vente. Parmi les locaux que la commission a l'intention de désaffecter se trouvent en premier lieu ceux qui abritent au Louvre le Musée de la Marine. Ce musée est irrémédiablement condamné à déménager, mais on ne sait pas encore où le mettre. En raison de cette difficulté il pourrait bien se faire que le Musée de la Marine soit encore au Louvre, qu'il n'a jamais quitté, dans deux ans pour y célébrer son centenaire.

C'est en 1827, en effet, que ce musée fut créé pour donner à la jeunesse le goût de la profession de marin. Mais, ignoré du grand public et relégué qu'il est sous les combles du Louvre, a-t-il atteint son but ? Il est permis d'en douter. Peut-être que dans leur enfance nos grands-pères sont restés rêveurs en contemplant en mignature ces belles frégates du temps de Colbert aux lignes si harmonieuses, mais le cuirassé moderne ou le sous-marin dernier crie excitent-ils autant l'imagination des enfants d'aujourd'hui ? Il suffirait peut-être de choisir un meilleur emplacement au musée pour y amener le public. Le recrutement assez difficile vaut la peine de faire la tentative.

Le concours hippique de Fontainebleau. — Le concours hippique entre les maîtres et sous-maîtres de manège de l'École d'Artillerie a eu lieu à Fontainebleau, dans la *clairière* de la forêt, le 13 septembre, et a obtenu un vif succès. Une heureuse reconstitution des porte-étendards des troupes françaises à cheval à travers les siècles en a constitué le principal attrait. Remarquables écuyers, les « figurants » du *Carrousel des Etendards* exécutèrent des mouvements périmés, mais charmants comme leurs uniformes, tels que « changé de mains », formation par reprises d'étendards et de cavaliers, voltes et doubles voltes, formation en bataille par quadrilles, les « ailes de moulin » et enfin le salut à l'étendard, suivi d'un long défilé des exécutants devant un maréchal de France en costume de guerre du XVI^e siècle. Plusieurs photos ont été reproduites dans « *Excelsior* » du 14 septembre.

Le capitaine Soufflot. (V. N° 4, page 68). — Notre éminent collègue, M. CASTANIÉ, — qui reste seul vivant avec M. Paul Marmottan des 12 « apôtres » les fondateurs de la *Sabretache*, — m'a écrit une lettre d'un si vif intérêt à propos du capitaine SOUFFLOT dont nous rappellions dernièrement ici la personnalité, qu'il paraît intéressant de reproduire in extenso cette lettre. Ce serait autrement la déflorer. D'un style vif et d'une précision de souvenirs parfaite, il ne s'agit rien de moins que d'un document à classer sur le dernier survivant connu de l'Épopée, resté à 97 ans aussi alerte qu'au temps où cet officier de cavalerie légère servait à la Grande Armée après avoir enlevé un drapeau portugais comme maréchal-des-logis à l'âge de 16 ans 1/2 !

... M. Soufflot ne fut pas un des *fondateurs* de la « *Sabretache* » ; nous n'étions que 12... Je crois savoir tout cela un petit mieux que personne, parce que c'est chez moi que fut fondée notre vieille Société, en 1889.

« Mais, en 1891, à propos d'un shako qui portait un bouton timbré 20 — nous n'étions pas très forts en bibelots en ce temps là ! — j'eus la visite de M. Soufflot, à qui j'avais écrit là-dessus. C'est un des fondateurs, le général de la Girennerie qui, colonel du 20^e chasseurs et manœuvrant du côté d'Herblay (S.-et-O.) avait, le premier d'entre nous, fait la connaissance de M. Soufflot. « Il avait alors 97 ans ; très vif, très alerte, il montait encore à cheval et chassait dans une île devant sa propriété. « Je rendis à M. Soufflot sa visite et depuis lors il voulut bien m'honorer de son amitié. Il était vibrant de souvenirs, de récits très pittoresques ; je notais tout ce qu'il me racontait ; c'est encore un précieux petit recueil ! C'est l'ombre de l'Histoire et c'est presque tout.

« La lettre de M. Cottreau contient quelques légères erreurs. M. Soufflot avait quitté le Portugal en 1812 pour rejoindre la Grande Armée en Russie ; il la rencontra à Smorgoni, escorta l'Empereur, fut saisi par le froid et faillit mourir gelé. Il fallait l'entendre dire ça ! Ce fut le général Maurin, son cousin, qui l'aperçut et le prit dans sa voiture, etc., etc. En 1813, il n'était pas en Espagne, mais en Allemagne, aide de camp de ce même général. Pendant la campagne de 1814 il fut souvent au quartier impérial ; et il disait des derniers jours de l'Abdication des choses inconnues *encore* et du plus haut intérêt. En 1815, il commandait l'escorte de l'Empereur allant au Corps législatif avant de partir pour l'armée.

« Pour revenir à la « *Sabretache* » il ne fut connu qu'à l'époque où nous étions déjà 20, et son cousin, le colonel de Vérigny en faisait partie. Je lui fis l'invitation ; il accepta pour déjeuner et non pour dîner comme c'était notre habitude. Au déjeuner Detaille fit de M. Soufflot un portrait qui parut tout de suite dans le « *Figaro illustré* » qu'il serait facile de retrouver mais on y ajouta un assez long texte. Nous restâmes plus de trois heures à table, dans un salon de Marguery. Ah ! les chansons ! J'étais assis à côté de Detaille et nous nous étions arrangés pour transcrire chacun un couplet pris au vol. Au 2^e couplet de la 1^{re}, il fallut y renoncer, tant c'était cocasse et à mourir de rire. Mais de toutes ces chansons, il nous obligeait à répéter le refrain en chœur ; je ne jurerais pas que tout le monde le faisait, tant c'était salé. Lui riait à pleine gorge et nous trouvait « bien dégoûtés, bien bégueules ! »

« Il nous invita à déjeuner chez lui le dimanche qui suivit ; mais, ayant dû m'embarquer pour les îles Canaries la veille, j'eus le chagrin de ne pouvoir me trouver à cette réunion qui fut, paraît-il, tout aussi plaisante et animée.

« M. Soufflot, outre son sabre, ses aiguillettes, son shapska, avait conservé de bien jolies miniatures avec ses différentes tenues ; il me permit de les faire copier, et je les garde bien précieusement. Sur sa prière, le colonel de Vérigny voulut bien me permettre de copier la miniature du commandant tué à Valladolid (1), qui porte un bonnet polonais dit « képi ».

« Le père de M. Soufflot mort en 1806, était membre du Corps législatif pour l'Yonne, et sa mère devint ensuite sous-gouvernante du Roi de Rome.

« Après la mort de M. Soufflot, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, son neveu, publia une notice sur lui, où, malheureusement, est bien abrégé son journal de route, et manquent tous les récits que j'ai pu recueillir de sa bouche. Le petit ouvrage ne fut pas mis dans le commerce (1893) et fut imprimé chez J. Pigelet à Châteaudun.

« M. Soufflot était resté l'ami de Parquin jusqu'à sa mort ; il m'a donné plusieurs lettres de lui. Il paraît que le *beau* Parquin était horriblement balaféré, à faire peur, malgré son charmant portrait.

« Veuillez me pardonner, Monsieur, la longueur de cette communication ; mais vous avez éveillé un des plus chers souvenirs de ma jeunesse, etc..... ».

Fr. CASTANIÉ.

(1) V. les Mémoires de Parquin. — H. D.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL (1815—1925)

Suite de l'article paru dans le N° 4 de la 5^e année, page 57.

Sous la monarchie de juillet, Valmont représente un musicien du 4^e Hussards portant : Colback à flamme bleu céleste, garnie en tricolore ; plumet en crin rouge. Dolman et pelisse de troupe, tressés en tricolore, avec collet du dolman bordé d'un galon argent. Pantalon de troupe. Harnachement de trompette. Tenue certainement analogue pour les autres régiments et probablement jusqu'en 1855.

Vers 1852, les musiciens du 8^e Hussards paraissent porter comme les trompettes le colback à flamme bleu clair, plumet blanc à base bleu clair ; toutes les tresses tricolores ; ils ont vraisemblablement un galon d'or au collet. Vers 1854, la collection du Musée de l'Armée les représente en talpack à flamme bleu céleste, plumet blanc à base rouge ; dolman bleu ciel à tresses tricolores et galon d'or au collet ; pelisse blanche tressée de même ; pantalon bleu céleste.

Chasseurs d'Afrique. Valmont indique pour les musiciens, dans les premières années de la Monarchie de Juillet : Schapska comme la Troupe. Tunique de troupe avec galon d'argent au collet ; contre-épaulettes de troupe. A la même date, les trompettes et musiciens du 2^e Chasseurs d'Afrique avaient, d'après la même source, des épaulettes et le cordon fourragère en fil blanc.

La série du Musée de l'Armée donne, vers 1850, un musicien en casquette d'Afrique ; tunique avec collet bordé d'un galon d'argent et contre-épaulettes de la troupe. Il paraît appartenir au 1^{er} régiment.

Ecole de Cavalerie. Antérieurement à 1850, la fanfare de l'Ecole de Cavalerie est formée par l'Ecole des trompettes. L'uniforme en est donné par le règlement du 31 décembre 1847.

Après la suppression de l'Ecole des trompettes, la musique de l'Ecole, entre 1850 et 1855, fut constituée avec les trompettes. Nous ignorons s'il y eut alors des tenues spéciales de musiciens.

Nota. — Les différentes tenues décrites ci-dessus étaient portées par les gagistes, aussi longtemps qu'ils ont existé. Mais il est en outre probable que, dans beaucoup de régiments, elles étaient aussi portées au moins dans les grandes circonstances, par tout

le personnel muni d'instruments de musique, c'est-à-dire les élèves-musiciens, une partie des trompettes, etc. Nous en avons un exemple dans les musiciens de la Collection Schmid dont nous avons parlé ci-dessus.

Les régiments de hussards paraissent cependant n'avoir pu obtenir l'autorisation officielle de coiffer du colback leurs élèves-musiciens. Mais il n'est pas certain que les prescriptions officielles aient été effectivement observées ().

B 1855-1867.

Les musiques existent cette fois officiellement et la description des uniformes se trouvent dans les règlements qui jusqu'ici y faisaient rarement allusion.

Garde impériale. — Nous ne décrivons pas les tenues des musiciens de la Garde, que donne le règlement du 15 juin 1857 et qui sont bien connues, ayant été reproduites par de nombreux ouvrages.

Néanmoins, le règlement paraît avoir reçu quelques entorses :

Cuirassiers : Le règlement attribue aux musiciens un plumet blanc à sommet écarlate. En réalité, les musiciens du 1^{er} Cuirassiers paraissent avoir porté pendant tout l'Empire un plumet blanc à base bleu de ciel qu'ils durent recevoir, ainsi que les trompettes, à la création du régiment. Les musiciens du 2^e Cuirassiers paraissent avoir porté le plumet réglementaire. D'autre part, le règlement prévoyait pour les 2 régiments des contre-épaulettes écarlates galonnées d'argent. Il semble qu'au 1^{er} régiment, les musiciens aient porté des épaulettes blanches : C'est ainsi que Valmont les a représentés, en 1854 ; la série des musiciens du Musée de l'Armée, que nous avons déjà mentionnée, donne un musicien du 1^{er} Cuirassiers à épaulettes blanches ; enfin une photographie donnée dans la 5^e année de « La Giberne » et cataloguée « Trompette, tenue de ville » représente en réalité un musicien, à en juger par le chapeau et l'épée : il porte également des épaulettes blanches, peut-être à tournante en argent. Les musiciens du 2^e régiment ont au contraire porté les contre-épaulettes, réglementaires ainsi qu'on en peut juger par un uniforme de la collection de M. Fritz Kieffer.

Lanciers. — Il est possible que les musiciens aient porté quelque temps les contre-épaulettes écarlate et or, le cordon fourragère et les aiguilletes écarlates que leur attribuait le règlement. En général, on les trouve munis d'épaulettes blanches à tournante en or, d'aiguilletes et d'un cordon-fourragère blancs.

(1) Dans le même ordre d'idées, nous avons vu, en 1909, le 17^e Dragons au moment du départ des manœuvres, munir ses élèves-trompettes de crinières rouges (réservés réglementairement aux trompettes titulaires), afin qu'ils ne déparent pas le peloton des trompettes qu'ils étaient appelés à renforcer

Le règlement donne également la tenue des chefs et sous-chefs de musique sur laquelle nous n'insisterons pas. A remarquer cependant un point, semble-t-il, peu connu. Le règlement attribue au chef et au sous-chef des Cuirassiers et dragons (et plus tard aussi des Carabiniers), pour la tenue de ville, l'habit-frac des officiers et aux mêmes couleurs, avec le pantalon d'ordonnance spécial aux musiciens. De sorte que ces deux grades se trouvent porter, en tenue de ville : au 1^{er} Cuirassiers un frac bleu foncé à distinctive écarlate sur un pantalon garance à bande bleu céleste ; au 2^e Cuirassiers et aux Carabiniers, un frac bleu céleste à distinctive écarlate sur un pantalon bleu célesté à bande garance ; aux dragons, un frac vert à distinctive écarlate sur un pantalon vert à bandes d'or (la même anomalie existe à ce dernier régiment pour les simples musiciens qui portent le frac vert de sous-officier avec pantalon vert à bandes écarlates, en tenue de ville seulement).

Troupes de ligne. — La tenue des musiciens des Corps de Cavalerie de la ligne étant moins connue, nous la résumerons rapidement ci-après, d'après les règlements des 21 mars 1855 et 20 novembre 1858.

a) *Musiciens.* — Les musiciens ont une tenue analogue à celle des sous-officiers avec les distinctions suivantes :

Carabiniers. — Casque à chenille blanche. Pas de cuirasse. Galons d'argent, selon la classe, au collet seulement. Contre-épaulettes garance et blanc. Giberne avec banderole en buffle jaune bordé de blanc, de même que le ceinturon. Culotte blanche et bottes.

Cuirassiers. — Casque à crinière écarlate. Plumet blanc avec tête garance (tête jonquille pour les régiments 5 à 8 de 1855 à 1859 seulement) ; olive tricolore. Habit-veste, puis (1859) tunique avec galons d'argent au collet. Contre-épaulettes garance et blanc. Pantalons de troupe. Porte-giberne en buffle blanc. Pas de cuirasse.

Dragons. — Casque à crinière et loupette écarlates. Plumet blanc à tête jonquille pour les régiments 5 à 8, à tête garance pour les autres ; olive tricolore. Habit-veste avec galons d'or au collet. Contre-épaulettes garance et jaune d'or. Pantalons de troupe.

Lanciers. — Schapska de troupe, aigrette en crin blanc avec coquillage jonquille pour les 4 premiers régiments, garance pour les autres ; pompon tricolore. Kurtka avec galons d'argent au collet. Contre-épaulettes garance et blanc.

Chasseurs. — Talpack avec flamme garance soutachée de noir ; plumet blanc avec touffe supérieure écarlate ; pompon écarlate. Galons d'argent au collet.

Hussards. — En 1855 : Talpack à flamme garance soutachée de vert, plumet droit blanc à sommet rouge pour le 6^e ; talpack à flamme bleu ciel soutachée jaune d'or, plumet droit blanc à sommet bleu ciel pour le 8^e ; schako à la couleur du régiment pour les autres, plumet retombant blanc avec extrémité garance aux 1^{er}, 3^e, 5^e, extrémité bleu céleste aux

2^e, 4^e et 9^e et verte au 7^e. Dolman et pelisse de sous-officier, avec galons suivant la classe au collet du dolman et un seul galon à l'encolure de la pelisse pour toutes les classes, en métal du bouton. Le reste de l'habillement comme les sous-officiers. Giberne porte-musique.

En 1858, pour tous les régiments, talpack à flamme écarlate, plumet écarlate avec touffe blanche au sommet. Pompon tricolore. Le reste sans changements.

Chasseurs d'Afrique. — Casquette de troupe, pompon tricolore. Tunique et veste de troupe, avec galons de fonction en argent au collet, contre-épaulettes garance et blanc (dolman en 1864 avec galons au collet). Giberne porte-musique.

École de Cavalerie. — Schako de troupe, plumet blanc avec un 1/3 de plumes bleu foncé au sommet, coquillage blanc ; pompon blanc. Habit-veste de sous-officier, galons d'argent au collet ; contre-épaulettes écarlate et blanc. Cordon de schako en fil blanc. Giberne porte musique.

b) *Sous-chefs de musique.*

Les sous-chefs portent la tenue des adjudants, avec les différences ci-après :

Carabiniers, cuirassiers, dragons. — Coiffure comme les musiciens. Au collet de l'habit broderie distinctive (une baguette et une lyre sans bandelette) en métal du bouton. Contre-épaulettes en métal du bouton à double raie garance. Ceinturon et porte-giberne en buffle jaune et blanc, puis (1858) en cuir verni noir aux carabiniers ; en buffle blanc aux cuirassiers et dragons. Dragonne en cuir verni noir. Pas de cuirasse.

Lanciers. — Schapska d'adjudant, le galon en argent à double raie garance, les passepoils argent et couleur distinctive ; aigrette et pompon comme musicien. Cordon-fourragère d'adjudant, puis (1858) en lame blanche, plaques et glands argent et bleu foncé. Broderie distinctive au collet de l'habit. Contre-épaulettes argent à raies garances. Buffletteries en cuir verni noir.

Chasseurs. — Talpack de musicien, les soutaches de la flamme argent et vert en 1855 noires en 1858 ; plumet de musicien. Broderie distinctive au collet du dolman. Buffletteries en cuir verni noir.

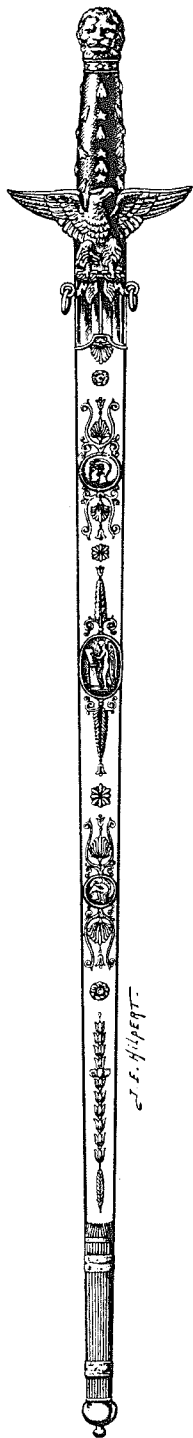
Hussards. — Schako ou talpack d'adjudant, le galon du schako à double raie garance ; plumet de musicien. Au collet du dolman broderie distinctive, à l'encolure de la pelisse une simple baguette. Cordon-fourragère d'adjudant, puis (1858) en fil blanc ou jaune, plaques mélangées de métal du bouton et de couleur du fond du dolman. Buffletteries, sabretache, dragonne et cuir verni noir.

(à suivre)

Capitaine DARBOU.

DEUX ARMES DU PRINCE EUGÈNE

PLANCHE SUPPLÉMENT N° 3



Glaive
du Prince Eugène

Les deux armes du prince Eugène que nous présentons terminent la série de ses armes personnelles que nous avons commencée l'an dernier (V. 4^e année, N° 1, p. 17 et suiv.).

Le glaive n'avait encore été reproduit que partiellement. Bottet, dans *La manufacture d'armes de Versailles* avait donné une superbe reproduction en couleurs de la poignée seulement. La fusée est en lapis semé d'abeilles et d'étoiles en or, la croisière est formée de 2 aigles en or accolés comme le sont également les mufles de lion formant le pommeau. Le fourreau est en nacre à garnitures en or ciselé figurant le Génie de l'Histoire écrivant pour la postérité entre les profils de Mars et de Pallas. L'arme est signée : *Manufacture à Versailles. Entreprise Boutet*. L'annuaire de l'Artillerie folio 10, note ainsi la commande : « 10 frimaire an XII (1^{er} décembre 1804, veille du couronnement) ; cinq glaives en or, riches, ciselés, *modèle des princes du sang* » et Boutet établit la facture comme suit : « Beauharnais ; un glaive en or, très riche, à aigle : 5.000 francs ».

L'iconographie contemporaine témoigne que ce glaive a été porté en maintes occasions par le prince. A Versailles, le tableau si documentaire de Ménageot, un contemporain, nous conserve le souvenir de la cérémonie du mariage d'Eugène, en 1806, à Munich, sans omettre rien des détails des costumes des cours de France et de Bavière portés pour la circonstance. On voit le prince porter ce glaive à une sorte de très large ceinturon sans plaque qui ressemble fort à la riche banderole de giberne que l'on voit sur son portrait en petite tenue de colonel des chasseurs à cheval de la garde. Cet insigne paraît avoir été l'attribut particulier des chefs de corps dans la Vieille Garde. Dans un portrait du général de division Dorsenne, on remarque que cet

officier a un ceinturon identique sur son habit de grenadier (V. la reproduction en couleurs dans la *Sabretache*, 1910, p. 528).

Après la chute de l'Empire, le prince n'eut plus qu'à se consacrer exclusivement aux siens. Biennais lui établit une épée en or, du type de celles qu'il avait faites pour Napoléon, mais ornée des miniatures de ses enfants et de leur mère (1) si justement estimée de ses sujets et de ses contemporains (2). Dans un ouvrage écrit de main de maître et aujourd'hui épuisé : « *Le Roman du Prince Eugène* » (Paris, in-8°, 1896) l'auteur, Albert Pulitzer, a donné une héliogravure reproduisant un tableau conservé au château d'Arenenberg où les 5 premiers-nés du prince sont peints en chérubins, des ailes de papillons aux épaules et émergeant des nuages. C'est justement d'après ce tableau, — à moins que ce ne soit l'inverse, — que les miniatures ont été faites et voici comment on doit les identifier sur la poignée :

Pommeau. Auguste-Amélie, princesse de Bavière (1788-1851), fille du roi Maximilien II et de la princesse Marie de Hesse-Darmstadt, mariée à 17 ans 1/2 le 14 janvier 1806. — *Coquille à gauche* : 1^o Joséphine-Maximilienne-Eugénie-Napoléone, née le 14 mai 1807, mariée à 16 ans le 22 mai 1823 au Prince Oscar de Suède, fils de Bernadotte, qui devint roi sous le nom de Charles XV, et en eut 5 enfants. Napoléon, par apanage constitué sur son domaine privé et pour récompenser Eugène de sa conduite en Russie en 1812 avait fait sa fille aînée princesse de Bologne et duchesse de Galliera. — *A droite* : 2^o Hortense-Eugénie-Napoléon, née le 23 déc. 1808 — 1854, épousa le Prince de Hohenzollern et n'eut pas d'enfants. *Fusée, au centre* : 3^o Auguste-Napoléon, Prince de Venise, épousa en 1834 la reine de Portugal dona Maria da Gloria et mourut cette même année sans enfants ; *en bas* : 4^o Théoïinde, née le 31 juillet 1812, épousa A. S. R. le Prince de Wurtemberg ; *en haut* : 5^o Amélie, née le 13 avril 1814, épousa à 17 ans l'Empereur du Brésil, Dom Pedro, en eut une fille, devint veuve à 24 ans et prit de ce fait le titre d'Impératrice douairière.

Ces portraits dont le dernier paraît être celui d'un enfant d'un an à peine nous permettent de dater cette épée de 1814. Elle paraît ainsi avoir été commandée par Eugène lors de son dernier voyage à Paris où il avait été mandé par sa mère qui prévoyait justement sa fin prochaine. Son fils régla ensuite une succession difficile et repartit pour Munich le 17 juin 1814.

Caroline-Clotilde-Eugénie naquit en 1816 et vécut cinq mois. Max, prince d'Eichstätt, duc de Leuchtenberg, né le 2 oct. 1817, épousa une fille du tsar Nicolas 1^{er}, devint de ce

(1) « Le vice-roi portait toujours sur lui le portrait de ses enfants et ceux de la vice-reine, peint par Isabey et montés en chaîne de montre : c'était une réunion de figures célestes ». *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*, 1828, p. 225.

(2) « La vice-reine charmait tout le monde par son aménité, par sa modestie et ses grâces, en même temps qu'elle inspirait une profonde vénération pour ses vertus. C'est une de ces femmes rares, dont on pouvait dire que pour trouver une tache dans sa vie, il aurait fallu l'inventer » (*Mémoires sur la Cour du Prince Eugène, par un Français attaché à la Cour du vice-roi*. Paris, in-8°, 1824). Ces mémoires ont été attribués à Ch. La Folie, chef des bureaux de Méjean, Secrétaire d'État du royaume d'Italie, quoiqu'il ait prétendu n'avoir fait que traduire un manuscrit signé Corradini. La Folie n'était pas un plat courtisan, il fut disgracié en 1812 pour avoir écrit à Méjean d'une manière trop vive le mécontentement des Italiens à l'égard des augmentations des charges de la guerre.

fait prince Romanowski avec le titre d'Altesse impériale et eut 2 filles. Ce sont donc seulement les enfants qu'Eugène eut, en tant que prince français, qui figurent sur la poignée de l'épée de Biennais, et c'est pourquoi elle nous a paru intéressante à reproduire. Le glaive et l'épée ont été exposés au pavillon de la Chasse (classe 51) à l'Exposition universelle de 1900. La photographie à échelle réduite que nous en possédons nous a obligé de faire appel au talent consciencieux de M. Hilpert pour donner convenablement une reproduction aussi exacte que possible de l'épée.

Henri DEFONTAINE.

BIBLIOGRAPHIE

De nombreux abonnés nous ont demandé d'ouvrir cette nouvelle rubrique pour signaler l'apparition des ouvrages consacrés aux questions intéressant les membres du Passepoil. Nous le faisons très volontiers et nous demandons même à nos collègues d'y collaborer en nous signalant les études historiques et documentaires qui rentrent dans le cadre de nos recherches. Nous publierons avec plaisir les petites notices qu'ils voudront bien nous adresser, justifiant une fois de plus notre devise : « alius alium erudit ».

LA RÉDACTION.

* * *

Docteur LOMIER. — *Histoire des régiments de Gardes d'honneur. 1813-1814.* Amiens, librairie Malfère ; Paris Champion. 1924, 25 fr., 544 pages, 13 planches en noir hors texte.

Le docteur Lomier, après avoir publié un historique très intéressant du Bataillon des Marins de la Garde, vient de donner aux 4 régiments de Gardes d'honneur l'histoire détaillée que le colonel de Juzancourt souhaitait voir écrire. L'auteur fait défiler devant nous successivement les textes des premières dispositions, les opérations des préfets, celles communes aux préfets et aux colonels, les opérations dans les départements de l'ancienne France, puis celles dans les départements belges, hollandais, rhénans, suisse et italiens, et, avec celles propres aux Colonels, l'histoire intérieure et administrative des régiments où prend place la conjuration de Tours au dépôt du 3^e régiment. Vient ensuite l'histoire militaire du corps de 1813 (octobre) à la fin de la campagne de France. Un dernier chapitre consacré au licenciement du corps après l'abdication de l'Empereur est suivi de quelques particularités intéressantes sur des faits concernant les anciens gardes jusqu'en 1851.

La lecture de cet ouvrage sérieusement documenté laisse une impression pénétrante et réconfortante sur ces gardes qui ont « servi avec honneur et distinction » comme l'écrivait un de leurs colonels et ces mots méritent de rester la devise de ce corps disparu.

Le département de la Somme dont le Docteur Lomier est originaire, bénéficie dans l'ouvrage d'une étude détaillée qui vient s'ajouter à celle consacrée par le Capitaine Bucquoy au département de la Meurthe et d'une dizaine d'autres que des membres de sociétés savantes départementales ont consacré à leurs concitoyens. Puisse cet exemple encourager d'autres bonnes volontés qui permettront au docteur Lomier de donner à son ouvrage une suite analogue à celle qu'il donna avant 1914 à l'histoire des marins de la Garde !

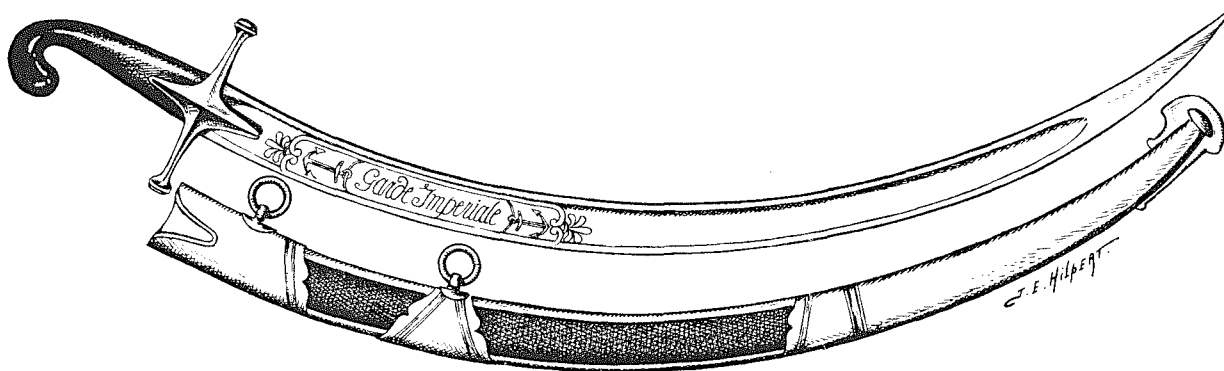
Ajoutons que le docteur publie dans un journal de la Somme une étude sur la Garde-Côté en Flandre et en Picardie avant la Révolution, étude qui sera ultérieurement tirée à part, et qu'il travaille à une histoire des ouvriers de marine et des régiments de marins.

* * *

Dans la revue maritime de juillet 1925, notre érudit collègue M. H. DEFONTAINE, a fait paraître une très intéressante étude sur le grand uniforme des officiers du bataillon des marins de la Garde.

Les détails qu'il donne sur cet uniforme d'après une miniature de l'époque qu'il a eue entre les mains, font table rase de ce qu'avancait Marco Saint-Hilaire et dont l'insertion erronée a été répétée jusqu'ici et confirme ce qu'a avancé le peintre militaire de talent, Maurice Orange, qui avait rencontré un potaïent du major de ce bataillon.

Capitaine H. BOUTMY.



Sabre sous-officier des marins de la Garde impériale

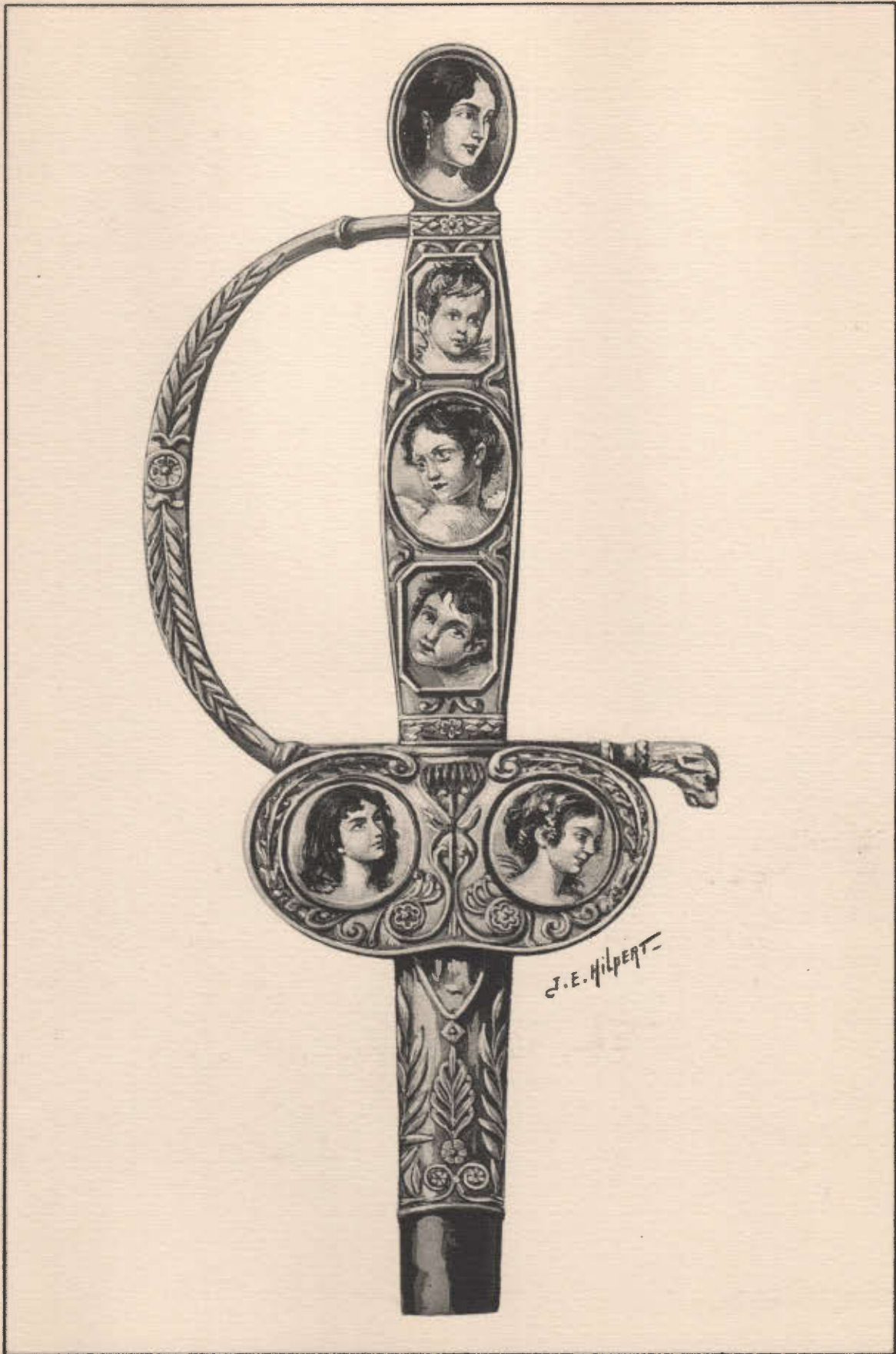
Poignée en corne noire, monture en cuivre se prologeant des 2 côtés de la poignée, lame de troupe, fourreau en bois recouvert de chagrin noir, garnitures de cuivre.

(Collection Bernard Franck)

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



ÉPÉE DU PRINCE EUGÈNE — 1814
(Communication de M. H. Defontaine.)



PORTE-ÉTENDARD DU RÉGIMENT D'ORLÉANS — CAVALERIE — 1770

(Fac-simile d'un soldat de carton peint sur les deux faces

communiqué par M. Léopold Marchand)



PORTE-ÉTENDARD DU RÉGIMENT D'ORLÉANS — CAVALERIE — 1770

(Fac-simile d'un soldat de carton peint sur les deux faces

communiqué par M. Léopold Marchand)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N^o 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

64. — M. TREVELOT, 12, rue de Tivoli, Metz, demande à échanger objets divers de collection militaire : Armes, Coiffures, Équipements, etc., etc. Offre Armes, équipements, coiffures diverses, Hausse-cols, de 1780 à 1880; Sabres et épées des xvii^e, xviii^e et xix^e siècles; Cuirasses des xvii^e et xix^e siècles. Shakos, Bonnets de police et Bonnets à poil de la Garde du II^e Empire. Gibernes du II^e Empire. Colback de tambour-major, etc.

65. — M. PARISON, Le Couarail, St-Quay — Portrieux offre un casque d'officier de dragons, 2^e Empire; un mousqueton de lanciers M^{le} 1836.

6. — Très grande vitrine, démontable, vieux chêne, ornements dorés style Empire, fond velours « mordoré », vitrée entièrement sur 3 côtés. Porte double. (Ce meuble peut contenir 12 habits sur mannequin à pied et peut se transformer facilement en bibliothèque). Hauteur : 2 m. 50; largeur : 2 m.; profondeur 0,55 m.

S'adresse (le matin) à Madame Poncet, 326, rue Lecourbe, Paris XV.

ARMÉES ÉTRANGÈRES

A ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux uniformes des armées étrangères, nous signalons la publication par la librairie Preuss, Dresdenerstrasse 43, à Berlin, d'un volume intitulé « Zur Geschichte der Nachrichten-Truppen, 1899-1924 », où ils trouveront une série d'intéressantes planches en couleur sur les « Troupes de communication » de l'armée allemande de 1833 à 1921.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Min-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

5° ANNÉE — N° 6

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1925

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Langst.
Kell. B.

SOMMAIRE DU N° 6

— Le casque des Dragons 1815-1830 par E.-L. BUCQUOY avec planche phototypique hors texte, supplément N° 4	85
— Trompette-major vers 1814 avec planche en couleurs N° 11 de JOB	88
— Musicien des 2 ^e Hussards 1822-1827 avec planche en couleurs N° 12 de H. BOISSELIER	88
— Troisième concours du Passepoil	88
— Musiques et fanfares des troupes à cheval 1815-1925 par le Capitaine DARBOU	89
— Echos et nouvelles par H. DEFONTAINE et E.-L. BUCQUOY	93
— Questions et réponses	95
— Bibliographie	98
— Bulletin de la Société	98
— Table des planches hors texte	99
— Table des matières	100

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les quatre premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE CASQUE DES DRAGONS 1815—1830

LIGNE ET GARDE

(PLANCHE SUPPLÉMENT N° 4.)

Plusieurs de nos collègues du Passepoil se sont adressés à nous pour les aider à identifier des casques de dragons de la Restauration se demandant s'il s'agissait de casques de la Ligne 1815—1825 ou de casques de la Garde ; certains même estimaient qu'il n'y avait aucune différence entre ces 2 modèles. L'ouvrage si bien documenté de M. Margerand sur les coiffures de l'armée française donne d'excellentes reproductions du casque de cuirassier de cette époque ; mais à part les vignettes dans le texte qui sont les reproductions de dessins, il n'a pas donné de reproductions du casque de dragon lui-même.

Nous nous sommes proposé d'éclairer la question et nous croyons y être parvenu, d'abord grâce aux précieuses communications de M. Margerand, ensuite surtout grâce à l'amabilité de quelques-uns de nos collègues MM. Trevelot, Strubin et Griesser qui ont bien voulu nous communiquer les photographies des pièces intéressantes de leurs collections que l'on trouvera reproduites sur notre planche supplément. M. Trevelot nous signale lui-même d'ailleurs que les casques n° 2 et 5 sont incomplets, chose exceptionnelle au milieu de la collection de magnifiques pièces qu'il possède.

Le type 1 (collection Griesser) nous paraît le type primitif du casque de dragon de la Ligne modèle 1815. Un détail n'est peut-être pas conforme à l'ordonnance ; c'est le couvre-nuque qui devrait être en métal et cerclé de cuivre, et qui dans ce casque est en cuir et rapporté par dessus. Ceci ne doit pas être pour nous surprendre si l'on veut bien tenir compte que dans la pratique les casques distribués aux nouveaux régiments de dragons de la Ligne formés au début de la seconde Restauration étaient pour la plupart d'anciens casques transformés. On a utilisé notamment les casques des chevaux légers lanciers qui étaient, eux, déjà de fabrications diverses, et dont certains avaient des couvre-nuques en cuir, certains même aucun couvre-nuque du tout. Le casque de dragons de la Ligne se caractérise par le turban en peau de phoque ou de veau marin. Ses jugulaires sont à écailles, avec une fleur de lys dans la rosace. Le type 2 (collection Trevelot) est une variante de ce casque avec une bombe plus basse.

Une décision du 14 août 1817 modifia le casque en remplaçant « la jugulaire à écailles par une jugulaire à gourmette. Elle prescrivait : « *Les jugulaires à écailles mobiles, adaptées aux casques des carabiniers, cuirassiers et dragons seront supprimées et remplacées en 1818, par une chaînette en cuivre à mailles égales et arrondies en forme de gourmette et doublées d'un cuir fixé du côté droit, en laissant à son extrémité opposée trois maillons dépassant le cuir et destinés à ajuster la chaînette à son point, au moyen d'un crochet fixé sur le côté gauche de la coiffure. Il sera fixé au milieu du casque et sur le devant un crochet auquel s'attachera la chaînette, lorsqu'elle ne sera pas assujétie sous le menton, et il sera ajouté à son milieu et en dehors, un maillon destiné à ce crochet.* »

Il importe de remarquer ici que comme il arrive souvent, l'ordonnance ci-dessus ne faisait que consacrer une modification déjà mise en pratique. La décision avait sans doute été prise à la demande de régiments qui avaient fait l'essai du crochet pour permettre de relever les jugulaires que la chenille empêchait d'accrocher sur le cimier comme cela pouvait se faire avec le casque à crinière. Il s'ensuit donc que si le type postérieur à 1817 doit comporter le crochet et la jugulaire à gourmette, il peut très bien exister des casques du début de 1817 qui portent le crochet avec la jugulaire à écailles. C'est le cas du casque, figuré page 12 de l'ouvrage de M. Margerand, d'après la collection de Deguilhage. Comme nous le fait remarquer M. Margerand il était aussi facile de faire passer dans le crochet les lanières ou les courroies d'attaches de la jugulaire que la boucle de la chaînette.

La gourmette fut donc réglementaire à partir de 1818 et certainement les officiers la portèrent (officier de Dragons de la Garonne, en 1820 dessiné par le colonel Joly). M. Margerand estime que, à part quelques essais, elle n'a pas été portée par la troupe dans les régiments de dragons de la Ligne : « *La gourmette, n'écrit-il, ne pouvait remplacer les jugulaires rigides pour maintenir le casque à chenille si volumineux et si instable. Le crochet et la gourmette ont été supprimés pour les hussards par une décision du 13 août 1818. Je suppose qu'une décision semblable, sur laquelle je n'ai pu mettre la main, a dû intervenir à peu près à la même époque pour les casques.* » Le type de casque porté généralement après 1818 serait donc un type avec jugulaire à écailles et crochet. (Voir en 1823 des dessins d'Aubry et de Lamy et Vernet.) C'est le type que nous présente l'exemplaire très curieux de la collection Strubin (type N° 3). Par sa bombe et son turban, ce casque est nettement de la ligne : seul son cimier plus élevé a pu le faire prendre pour un casque de la garde.

Quant au type troupe avec la jugulaire à chaînette et le crochet nous en connaissons un exemplaire dans la Collection du Docteur Georges. Là aussi le couvre-

nuque est en acier, cerclé de métal et entièrement recouvert par la peau de phoque du turban.

Si nous passons aux casques de la Garde royale, les types 4 et 5 de la collection Trevelot nous en présentent deux beaux spécimens, que nous pouvons rapprocher de ceux de la collection du Prince de la Moskowa reproduits pages 151 et 152 de la 9^e année de la giberne. Ces casques se caractérisent par le turban en peau de panthère descendant nettement derrière sur le couvre-nuque cerclé de métal. Mais il se caractérise surtout par la forme et l'élévation de la bombe. Celle-ci est très inclinée en arrière. Si on compare les casques n° 4 et 5 de notre planche avec les 3 autres, on verra au premier coup d'œil que l'angle formé sur ces 2 casques par le profil du devant de la bombe avec celui de la bombe avec celui de la jugulaire est beaucoup plus obtus que sur les 3 premiers (Cet angle atteint presque 180 degrés sur le casque d'officier n° 5), tandis que l'angle formé par le profil du derrière de la bombe avec le couvre-nuque est pour les 2 premiers beaucoup plus petit que pour les 3 premiers. Le croquis schématique que je donne ici en fera nettement ressortir la différence. Notons encore que dans les casques de la garde la rosace des jugulaires est généralement placée plus haut que dans la ligne où elle rase le bas du turban. Le casque n° 5 est un casque d'officier. C'est une superbe pièce à laquelle il ne manque que la fleur de lys de la rosace de la gourmette. Quant au casque d'officier de la collection de la Moskowa reproduit dans la *Giberne*, sa jugulaire nous indique nettement qu'il s'agit d'un casque du modèle 1829. Rappelons en effet que tandis que les cuirassiers de la garde royale recevaient en 1826 un nouveau casque à chenille sans turban, les dragons de la garde conservèrent leurs anciens casques à turban dont on ne changea sans doute que la jugulaire pour leur donner la même qu'aux cuirassiers (voir Margerand, texte n° 41 et planche n° 29). Nous publierons avec plaisir toute contribution nouvelle à la question.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

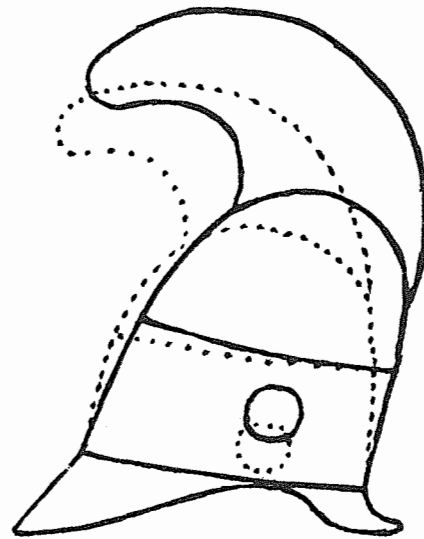


Schéma de la bombe et du cimier.

————— Garde
 Ligne

TROMPETTE-MAJOR VERS 1814

(PLANCHE N° 11)

Cette planche est la reproduction très fidèle d'une petite toile provenant de la Collection Cottreau et dont Job avait fait une copie servile à l'huile. C'est un trompette-major que Cottreau croyait pouvoir classer aux chasseurs à cheval. Le colback aux dimensions élevées si semblable à celui qu'Horace Vernet donne à son tambour-major de la défense de la porte de Clichy, date bien le type de 1814. Les boutons nettement jaunes empêchent de l'attribuer à la garde-nationale. Peut-être pourrait-on l'attribuer à l'artillerie? Nous publierons avec plaisir toute communication qui nous permettrait d'identifier cet uniforme et d'indiquer quelles sont ces 2 médailles que porte notre trompette-major. Le ruban de la première semble porter une croix brune traversée de 2 croisillons jaunes, celui de la seconde être traversé d'une sorte de barette.

E.-L. B.

MUSICIEN DU 2^e HUSSARDS 1822—1827

(PLANCHE N° 12)

Cette planche de M. Boisselier vient illustrer l'étude que publie ici-même M. le Capitaine Darbou. C'est un musicien du 2^e Hussards d'après le volume de Valmont conservé à la Bibliothèque nationale. M. Boisselier a donné le type de face et de dos pour en bien montrer tous les détails de galonnage de la pelisse et du dolman et a complété la planche par un type en tenue d'intérieur d'après le Journal militaire.

TROISIÈME CONCOURS DU „PASSEPOIL“

Les travaux du Jury ont été particulièrement simplifiés ; nous n'avons reçu aucun envoi. Il faut donc conclure que les articles de MM. Aerts et Benigni (pages 62 et 80 de la 4^e année) ont pour l'instant épuisé la question.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL (1815 — 1925)

Suite de l'article paru dans le N° 5 de la 5^e année, page 77.

Chasseurs d'Afrique. — Casquette avec passepoils argent et bleu céleste, lyre sans bandelette aux devants. Tunique et veste d'adjutant, contre-épaulettes argent à raies garance (Dolman en 1864), broderie distinctive aux collets du dolman et de la veste. Cordon fourragère d'adjutant, puis (1858) en fil blanc, plaques et glands argent et bleu ciel. Buffletteries en cuir verni noir.

École de Cavalerie. — Schako d'adjutant avec galon d'argent à double raie garance, plumet et pompon de musicien. Cordon de schako en argent, plaques et glands argent et écarlate. Habit et frac d'adjutant, avec broderie distinctive au collet; tunique d'adjutant avec 2 lyres au collet. Contre-épaulettes argent à raies garance, aiguillettes argent et écarlate. Pantalon, chapeau, etc. d'adjutant. Giberne porte-musique avec banderolle en cuir verni noir.

Le porte-manteau du sous-chef porte, dans tous les corps, une lyre en métal du bouton.

c) Chefs de musique.

Tenue des officiers avec les différences suivantes :

Carabiniers, cuirassiers, dragons. — Casque d'officier, avec distinctions spéciales aux musiciens. Plumet aux couleurs des musiciens, l'olive en métal du bouton. Au collet de l'habit et du frac broderie distinctive (une baguette dentelée, une baguette droite, une lyre à bandelettes) en métal du bouton. Contre-épaulettes en métal du bouton. Capote avec lyres au collet. Buffletteries en cuir verni noir aux carabiniers, en buffle blanc aux cuirassiers et dragons. Dragonne en cuir verni avec le sabre.

Lanciers. — Schapska de sous-lieutenant, le galon à cul de dé. Aigrette en crin blanc pompon et olive argent. Cordon argent et garance en 1855, argent et bleu foncé en 1858. Broderie distinctive au collet de la Kurtka. Capote avec lyres au collet. Contre-épaulettes en argent. Buffletteries en cuir verni noir.

ERRATUM. -- Page 59, 11^e ligne: (Musicien du 4^e Cuirassiers), au lieu de: *Epaulettes blanches*, lire: *Epaulettes écarlates*. Même page, 17^e ligne: (Musicien du 10^e Cuirassiers): *supprimer le mot « brosse »* (Le dessin original de Valmont donne par erreur une brosse à un casque à bandeau noir du modèle 1840).

Chasseurs. — Talpack d'officier, flamme garance avec soutache et gland argent en 1855, noirs en 1858. Plumet aux couleurs des musiciens, pompon argent. Broderie distinctive au collet du dolman, lyres au collet de la capote. Cordon-fourragère noir. Buffletteries en cuir verni noir.

Hussards. — En 1855, schako d'officier, avec galon en métal du bouton coupé de 3 raies en couleur du fond du dolman ; ou talpack d'officier. Plumet aux couleurs des musiciens. Cordon-fourragère garance et métal du bouton. Dolman et pelisse d'officier, les tresses moitié métal du bouton, moitié couleur du fond du dolman ; broderie distinctive au collet du dolman, baguette dentelée à l'encolure de la pelisse. Ceinture cramoisie, les courants mélangés comme les tresses du dolman. Pantalon d'officier. Buffletteries en cuir verni noir. Dolman de petite tenue tressé en noir, broderie distinctive au collet.

En 1858, talpack d'officier avec plumet aux couleurs des musiciens. Cordon fourragère mêlé comme les tresses du dolman. Le reste sans changement.

Chasseurs d'Afrique. — Casquette de sous-lieutenant avec lyre à bandelettes sur le devant ; pompon argent. Tunique et dolman de petite tenue d'officier avec broderie distinctive au collet ; contre-épaulettes en argent (en 1864, dolman d'officier avec collet brodé). Cordon-fourragère argent et garance en 1855, argent et bleu ciel en 1858. Buffletteries en cuir verni noir.

Ecole de Cavalerie. — Schako à galons, ganse et passepoil argent, plumet de musicien à coquillage argent, pompon argent. Cordon-fourragère en argent, plaques et glands argent et écarlate. Habit d'ordonnance et frac d'officier, les collets brodés ; tunique d'officier avec lyres au collet. Contre-épaulettes argent. Aiguilletes argent et écarlate. Buffletteries en cuir verni noir. Chapeau d'officier en tenue de ville. Sabre et épée.

Le porte-manteau du Chef de musique porte une lyre à bandelettes brodée en métal du bouton.

C 1872-1925.

Lors de la reconstitution des musiques de cavalerie, en 1872, l'uniforme des musiciens fut réglé comme suit :

Cuirassiers et Dragons. — Casque à crinière écarlate. Plumet rouge et blanc à olive-tricolore. Épaulettes blanches. Au collet, un galon de 22 mm., en argent pour les cuirassiers, en or pour les dragons.

Chasseurs, hussards, chasseurs d'Afrique. — Galon d'argent au collet.

Ces uniformes disparurent avec la suppression des musiciens en 1875.

Les cavaliers employés postérieurement à cette date dans les fanfares qui subsistèrent, ne portèrent pas en général d'insignes spéciaux, sauf parfois dans les cuirassiers et les dragons où ils reçurent dans les grandes circonstances les épaulettes et crinières de trompettes. Les trompettes de cuirassiers formés en fanfare purent être dispensés du port de la cuirasse.

En ce qui concerne l'École de cavalerie, la tenue des musiciens fut réglée comme suit, par les règlements du 10 février 1873 et 23 février 1876.

1873. — Bonnet de police (képi) de l'École, garance à bandeau bleu foncé, grenade devant. Tunique comme la troupe (entièrement bleu foncé), avec collet bordé d'un galon d'argent, ce qui dispense d'y placer une grenade. Épaulettes en fil blanc. Pantalon comme la troupe. Giberne porte-musique avec banderolle en cuir noir.

1876. — Schako comme celui de la troupe (bleu de ciel, chevrons et pourtour en cuir noir). Plumet blanc avec le 1/3 supérieur écarlate, coquillage blanc; pompon blanc. Képi garance à bandeau bleu ciel. Tunique comme en 1872, mais avec collet bleu de ciel. Pantalon garance à passepoil bleu de ciel. Épaulettes blanches.

Les timbaliers

Bien que cette question sorte un peu de notre programme, nous dirons quelques mots des timbaliers, avant de terminer la question des musiques de cavalerie. Les régiments qui, de 1815 à nos jours, ont eu des timbaliers sont relativement assez nombreux; Il est assez difficile d'en dresser la liste complète et surtout de retrouver les uniformes portés.

Nous connaissons les timbaliers suivants, pendant cette période :

Maison du Roi. — Vernier a donné l'uniforme des timbaliers des Gardes du Corps vers 1825 (1).

Garde royale. — Une estampe contemporaine de Basset donne le timbalier des lanciers.

Garde impériale. — Le Passepoil (1^{re} année) a traité la question du timbalier des Guides. Les collections alsaciennes en donnent également un aux lanciers.

1) Nous n'avons pas mentionné la musique des Gardes du corps, cette musique n'étant pas montée. Néanmoins nous dirons quelques mots de ses uniformes. La tenue portée de 1821 à 1830 (chapeau, habit à boutonniers d'argent, culotte et petites bottes) est bien connue d'après l'ouvrage du Colonel Titeux. Antérieurement à cette date, elle aurait comporté, d'après Valmont, la casaque velours bleu et argent des trompettes des Gardes du Corps, avec ceinturon argent et bleu et le chapeau à plumet rouge.

Carabiniers. — Nous connaissons par Vernier le timbalier du 1^{er} carabiniers en 1830, par la collection Schmidt celui du 2^e Carabiniers vers 1845. Les gravures de Lalaisse les dessins de Valmont, etc. donnent la série à peu près complète des timbaliers des 2 régiments entre 1850 et 1865. L'un d'eux aurait eu vers 1852 un timbalier habillé à la Mameluck dont l'uniforme n'est pas connu. Les Carabiniers ont dû conserver un timbalier après leur entrée dans la garde.

Cuirassiers. — Le 11^e Cuirassiers, héritier des Carabiniers, a conservé un timbalier jusque vers 1905. (Voir *Passepoil* 5^e année, n° 1.)

Lanciers. — Nous trouvons dans la collection Schmidt le timbalier du 1^{er} lanciers vers 1845. Les dessins du Général Pajol donnent ceux des 1^{er} et 7^e au début du 2^e Empire. Du reste, presque tous les régiments de lanciers durent avoir un timbalier vers cette époque, et le schapska de celui du 2^e Régiment est conservé au Musée de l'armée.

Chasseurs. — Le 4^e Chasseurs a eu vers 1885 un timbalier dont la Giberne (3^e année) a donné l'uniforme. Sous le 2^e Empire, plusieurs régiments auraient eu également des timbaliers.

Hussards. — On connaît le timbalier du 4^e Hussards en 1816, celui du 6^e en 1860 (Collections alsaciennes), celui du 2^e vers 1855 (d'après le Général Vanson) et celui du 8^e vers 1854 (Général Pajol). Le 3^e dut en avoir un vers 1856 dont l'uniforme n'est pas connu. Enfin, le 9^e Hussards, héritier des Guides, conserva jusque vers 1905 un timbalier dont on a noté les particularités d'uniforme.

Chasseurs d'Afrique. — Le 5^e régiment a fait vers 1900 un essai de timbalier, d'assez courte durée.

Nous avons parlé plus haut de celui du 3^e Spahis.

(à suivre)

Capitaine DARBOU.

ECHOS ET NOUVELLES

Plaque de la Légion d'Honneur. — Comme suite à l'article « *Cuivrierie militaire* » (5^e année, page 39) M. le Capitaine Pernel nous signale l'existence au musée de la Légion d'Honneur à Paris d'une plaque brodée identique à celle que nous avons reproduite sur la planche supplément qu'accompagne cet article et qui provenait de la collection Fruhinsholz.

Les sociétés parisiennes de tir à l'arc. — Les journaux ont parlé à plusieurs reprises, des « Chevaliers de l'Arc », notamment pour protester, l'an dernier, contre leur exclusion des Jeux Olympiques où l'on avait admis le tir au canon !

Ces échos ont provoqué à ce sujet une enquête de *l'Intermédiaire des chercheurs*. Des documents recueillis par cette publication et par le bulletin de la Société du *Vieux Montmartre*, il résulte que la Fédération des Compagnies d'Arc comprend actuellement 237 compagnies, soit un effectif de 5.000 archers. Le siège de la fédération est à Clichy, cité Jouffroy-Renault. La compagnie de Montmartre est probablement la plus ancienne de France (1618). Citons ensuite deux sociétés de ce genre, à Belleville, rue des Rigoles, les « Chevaliers d'Ulysse » et les « Chevaliers du Centre » dont l'origine remonte au XVIII^e siècle.

La bannière des Zouaves pontificaux (*Volontaires de l'Ouest*). — De M. Henri Morel, imprimeur de *l'Avant-garde* — le « bulletin mensuel des Zouaves pontificaux » édité à Lille, 13, rue Ste-Catherine — nous avons reçu une liasse d'imprimés où nous avons glané des détails fort peu connus sur le symbolique étendard de cette Légion singulière qui, avec quelques 300 hommes exécuta à Loigny une charge non moins mémorable que la résistance fameuse des 300 Spartiates qui s'ensevelirent aux Thermopyles.

C'est M. de Montagu, vieux gentilhomme bourguignon dont le fils engagé volontaire au corps devait périr de ses blessures, qui conçut l'idée première de cette bannière, et ce fut son ami l'abbé de Musy, un jeune prêtre infirme, qui la fit réaliser à ses frais par les religieuses *Visitandines* du couvent de Paray-le-Monial pour l'envoyer au général Trochu, gouverneur de Paris. Vu l'impossibilité, un notable vieillard de Tours, ami de l'abbé, M. Dupont, remit la bannière au colonel de Charette. Celle-ci était en moire blanche et le Sacré-Cœur, entouré de la couronne d'épines, seul détail omis dans notre planche, était en velours cramoisi. Charette fit dans la nuit déposer la bannière dans le tombeau de St Martin à Tours d'où les religieuses *Carmélites* vinrent la chercher le lendemain pour y broder l'envers de lettres d'or formant cette inscription « *Saint Martin, protégez la France !* »

A Loigny, ce fut le zouave Le Parmentier qui, blessé au poignet, sauva cependant l'étendard qu'il remit au major Landeau ; mais le P. Doussot le lui prit des mains et le remporta. Ce Dominicain, aumônier du 1^{er} bataillon avait couru pendant les 1500 mètres de la charge sur le flanc du bataillon en brandissant le crucifix béni par Pie IX, prononçant la phrase de l'absolution suprême sur chaque zouave qui s'affaissait, « puis, agile comme une salamandre, traverse la pluie de projectiles et rejoint avec célérité les zouaves survivants » dans leur course à la mort.

Le général de Sonis, commandant le 17^e C. A., qui fut grièvement blessé dans l'affaire, avait un fanion personnel à fond bleu orné d'une croix blanche, porté par un spahi de son escorte.

Bibliographie : Episodes miraculeux de Lourdes, par Henri Lasserre. — Vie de M. Dupont, par l'abbé Janvier. — Le Père Doussot, dominicain, par le P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur. — Les zouaves pontificaux au Journal de Mgr. Daniel, aumônier des zouaves, par l'abbé Allard. — La bataille de Loigny, par H. Morel. — Nos vifs remerciements à M. H. Morel pour sa bienveillante communication.

HENRI DEFONTAINE.

A propos du Carrousel de Fontainebleau. — Monsieur le Docteur Dupont, membre du Passepoil et Président de « *La Patriote* » (Société de préparation Militaire de Fontainebleau) nous fait remarquer, à propos de la notice parue page 75 que le Concours hippique entre les maîtres et sous-maîtres de manège de l'École d'application n'était qu'un numéro de la fête sportive annuelle, organisée cette année comme les autres par « *La Patriote* ».

En 1924, cette fête avait été surtout une reconstitution des Uniformes de la Cavalerie française de Louis XV à 1914. Elle coïncidait avec la Fête Fédérale des Sociétés d'Équitation Militaire de France, que la Patriote avait reçu mission d'organiser cette année-là à Fontainebleau.

En 1925, on y ajouta la présentation de 27 étendards. Ce travail de reconstitution est l'œuvre d'un collectionneur d'armes et d'uniformes doublé d'un érudit, Monsieur l'adjudant Prost, maître d'armes, moniteur technique de la Patriote. C'est lui qui dessina, coupa et peignit ces 27 étendards.

La fête de 1926 sera la reconstitution d'une fête militaire sous le 1^{er} Empire. Nous sommes heureux de la signaler à l'avance à nos collègues qui seront certainement tentés en grand nombre d'assister à un spectacle que les préparatifs commencés permettent de prévoir comme merveilleux.

E.-L. BUCQUOY

QUESTIONS ET RÉPONSES

43^e Question (posée par le Capitaine Darbou). — Connait-on quelque chose sur la tenue du tambour-major et des musiciens de l'artillerie à pied de la Garde Royale (Restauration).

44^e Question (posée par M. Léopold Marchand) — A. — Quelles sont les décorations françaises et étrangères (à part Légion d'Honneur, Couronne de fer et Réunion) que pouvaient porter sous le 1^{er} Empire : 1^o les maréchaux de France ; 2^o les officiers ou hommes de troupe ;

B. — Connait-on des exemples de décorations parmi les susdites ou autres, portées *en cravate au col*? En particulier, la Légion d'Honneur qui semble n'avoir jamais été portée de cette manière sous le 1^{er} Empire ;

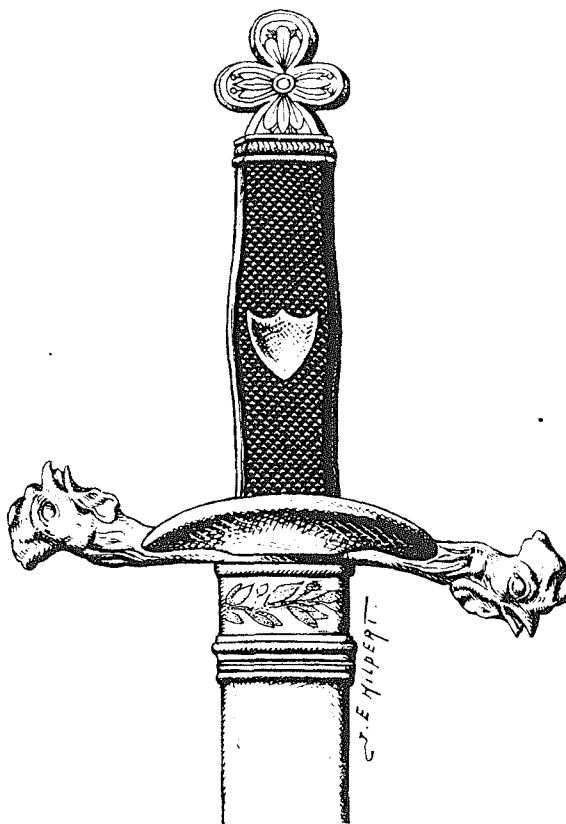
C. — Parmi les ordres purement étrangers, quels étaient ceux les plus en faveur ?

D. — L'Empereur n'a-t-il jamais porté une plaque de la Légion d'Honneur garnie de diamants ?

45^e Question (posée par M. de Le Court). — Peut-on indiquer l'attribution du glaive ci-contre à rapprocher de celui paru dans le Passepoil, page 64 de la 4^e année. Au milieu du fourreau se trouve gravé un œil.

46^e Question (posée par M. Griesser). — Pourrait-on me communiquer une copie des planches du règlement de l'habillement de 1812 au sujet du 2^e et 3^e Porte-aigle (Dessins de David) en dehors de la gravure reproduite dans la brochure de M. Hollander ou du moins m'en donner une description sommaire.

Y a-t-il d'autres ouvrages où figurent des garde-aigles du 1^{er} Empire (après 1811)? Les collections Boersch, Carl, Würtz con-



tiennent-elles des représentations de groupes de protection de l'aigle? Connaît-on des casques dans des musées ou collections (sauf le Musée à Vienne en Autriche) et le cas échéant pourrait-on m'en communiquer un dessin schématique.

47^e Question (posée par M. H. Pelet). — A quelle armée et à quel corps de troupe appartient la plaque de shako ci-dessous en cuivre.



Réponse à la 37^e Question. — La selle anglaise est assez anciennement connue en France. De Garsault, dans « Le nouveau parfait maréchal » (1741) mentionne la selle anglaise (qui est assez différente de celle que nous connaissons actuellement), la selle à basque (qui se rapproche de notre selle anglaise actuelle et dérive de la précédente) et la selle de course (qui est une forme allégée de la précédente).

Mais les écuyers du XVIII^e siècle, M. de la Guérinière en tête, n'usaient guère que de la selle française. Aussi la selle anglaise a-t-elle eu grand'peine à s'introduire en France, toute la méthode française d'équitation s'inspirant de la Guérinière. A la veille de la Révolution de 1830, il n'existait à l'École de Saumur que 5 ou 6 selles anglaises que l'on n'utilisait que pour monter à l'extérieur les chevaux de carrière, et jamais au manège.

Jusqu'à la Monarchie de Juillet, la cavalerie française utilisait deux selles : la selle française ou royale pour la grosse cavalerie et les dragons ; la selle hongroise pour la cavalerie légère. La selle d'officier, de l'un ou l'autre système, est construite plus légèrement, ce qui permet, une fois débarrassée des fontes, chaperons, porte-manteau, etc., de l'utiliser comme selle de promenade. Mais même dans ce cas, l'une et l'autre selle comportent une « trousse » ou tapis de selle placé par dessous (comme du reste notre selle d'armes d'officiers actuelle). Ce tapis de selle de petite tenue est généralement orné d'un galonnage simplifié. Pour la selle française nous en avons un exemple dans l'officier de cuirassiers en petite tenue représenté carte 6, série 24 des Uniformes du 1^{er} Empire, du Capitaine Bucquoy (en enlevant les chaperons et les fontes, on a la tenue en dehors du service). Pour la cavalerie légère, l'Album du Bourgeois de Hambourg donne plusieurs exemples d'officiers montant en selle hongroise sans accessoire avec un simple tapis plus ou moins fantaisie (Planches 46, 62, 63, 68 représentant des officiers français avec selle hongroise, soit nue, soit munie de fontes, mais toujours avec un tapis remplaçant la schabraque de grande tenue). C'est, je crois, sous cette forme qu'il faut se représenter l'officier de cavalerie légère du 1^{er} Empire montant à cheval en dehors du service.

La selle anglaise commence à paraître dans le harnachement d'ordonnance à la fin de la Restauration. Le Règlement du 29 mai 1826 l'affecte aux généraux en grande et petite tenue. A partir de 1830, des expériences sont faites dans la cavalerie pour mettre en usage un nouveau modèle de sellerie inspiré de la selle anglaise en même temps que de la selle à la hongroise dite encore à la hussarde. Ces essais aboutissent à l'adoption du système 1845, dont dérivent les modèles qui ont été adoptés ensuite.

La selle d'armes d'officier est d'un système analogue, mais plus légère, ce qui permet d'en faire une selle de promenade en la munissant d'un tapis ou d'une couverture.

Quant à la selle anglaise proprement dite, elle entre lentement en usage chez les officiers. En 1833, elle est autorisée à Saumur, mais seulement pour la promenade, et à condition d'être munie d'un tapis garance, de chaperons en peau d'ours, d'un poitrail et d'une croupière en cuir noir. Sous le second Empire, les officiers en font un peu plus usage, en dehors du service (Voir par exemple, dans le N° 9 de la Giberne, la photographie du Lieutenant Froment, de l'Artillerie de la Garde, en selle anglaise).

Depuis 1870, sans avoir jamais été obligatoire, elle est utilisée par tous les officiers des armes montées et généralement employée sans couverture.

Capitaine DARBOU.

BIBLIOGRAPHIE

« *Le 57^e Régiment d'Infanterie pendant la grande guerre* », par le Commandant Couraud et le Médecin-major de 1^{re} classe, M. Ferron.

Récit des combats, marches et opérations du 57^e R. I. fait d'après les journaux de marches et opérations et les notes individuelles de nombreux officiers et soldats de ce régiment ; beau volume de plus de 330 pages, illustré de nombreux plans et croquis et de beaux dessins originaux hors texte et en couverture du jeune maître Roland Coudon, élégamment édité par la maison Charles Lavauzelle et les Anciens du 57^e, ce livre séduira tous ceux qui aiment notre passé militaire. Après l'avoir lu, on ne peut que répéter avec le Général de Maud'huy « Le 57^e est le digne fils du « Régiment décoré » de la Moskowa et de Rezonville.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. — Au cours du 4^e trimestre 1925 ont été admis dans la société
1^o comme membres actifs : MM. Docteur Landolt, à Paris, Louis Regnier, à Nancy.
2^o comme membre correspondant : M. Jordens, à Bruxelles.

Assemblée générale. — L'assemblée générale du *Passepoil* aura lieu le dimanche 7 Février 1926, à 18 heures, au Musée du souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, avenue de la Robertsau, à Strasbourg. Il ne sera pas envoyé d'autres convocations, la présente note en tient lieu. Aucun banquet ne sera préparé à l'avance ; ceux de nos collègues qui désireront terminer la soirée ensemble pourront se joindre aux membres du comité pour aller dîner dans un des bons restaurants de Strasbourg.

Cotisations : L'augmentation des tarifs des imprimeurs et coloristes et celle des tarifs postaux nous oblige à fixer ainsi qu'il suit pour 1926 les cotisations d'abonnement et d'envoi du Bulletin.

	France	Étranger
Envoi sous bande	45	50
Sous bande recommandé	50	50
Sous tube	50	55
Sous tube recommandé	55	60

En raison du grand nombre d'exemplaires qui disparaissent en cours de route, nous engageons vivement nos abonnés à se faire envoyer le Bulletin recommandé. — La rédaction décline toute responsabilité en cas de perte d'un exemplaire non recommandé.

Le trésorier prie MM. les membres de la société et abonnés de faire parvenir leur cotisation de 1926 le plus tôt possible.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N° 1	— Garde d'Honneur de Lyon, 1816	par V. Huen
» 2	— Timbalier du 11 ^e Cuirassiers, 1905	» H. Feist
	En noir. — Le Glaive du Premier Consul.	
» 3	Le connétable et les gardes de la Manche, 1825	» J.-E. Hilpert
» 4	Armée Russe en campagne, 1917 — Artillerie	» L. Scharf
» 5	Tambour du Régiment d'infanterie Salis-Samade, 1786	» E.-L. Bucquoy
» 6	Musicien du 4 ^e Cuirassiers, 1825-1827	» L. Rousselot
	En noir. — Plaques diverses. Premier Empire.	
» 7	Cavalerie. Royaume de Naples, 1810	» I. Cenni
» 8	Uniformes de l'armée de la Loire, 1871	» J.-E. Hilpert
» 9	Porte-étendard du Régiment, { face	} fac-similé de
» 10	Orléans-Cavalerie, 1770, { revers	
	En noir. — Épée du prince Eugène, 1814	E.-L. Bucquoy
	Dessin lavé à l'encre de Chine	» J.-E. Hilpert
» 11	Trompette major vers 1814	» Job
» 12	— Musicien du 2 ^e Hussards, 1822-1827	» Boisselier
	En noir. — Casques de Dragons, 1815-1830	

TABLE DES MATIÈRES DE LA CINQUIÈME ANNÉE

I. UNIFORMES D'AUTREFOIS

	Pages
Porte-Étendard du Régiment Orléans-Cavalerie, 1770, par E.-L. Bucquoy	69
Tambour du Régiment Salis-Samadé, 1786, par E.-L. Bucquoy	37
Les origines du 2 ^e Régiment de cheveu-légers Lanciers de la Garde Impériale, par W. Aerts.....	54
La Cavalerie de la garde du roi Louis, 1808, par L. Leconte	69
Les cheveu-légers du Royaume de Naples, 1810-1813, par E.-L. Bucquoy	53
Trompette-Major, 1814, par E.-L. Bucquoy	88
Musiciens et fanfares des troupes à cheval, 1815-1925, par le Capitaine Darbou	41, 57, 77, 89
Garde d'Honneur de Lyon sous Louis XVIII, 1816 par E.-L. Bucquoy.....	2
Musicien du 2 ^e Hussards, 1822-27, par E.-L. Bucquoy	88
Le Connétable et les Gardes de la Manche, 1825, par H. Defontaine	17
Uniformes de l'Armée de la Loire, 1871, par E.-L. Bucquoy	61
Timbalier du 11 ^e Cuirassiers, 1900-1905, par H. Feist	2
Le Taconnet de la Gendarmerie d'Afrique, 1873-1905, par R. Cura	8

II. LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

Artillerie russe en 1917, par F.-W. Deiss	33
---	----

III. BIBELOTS

Devant de cuirasse d'officier, ancien régime, par le Dr Georges	3
Fusil de cadet Gentilhomme, modèle 1777, par H. Defontaine.....	6
Bouton de la Garde Nationale d'Évieux, 1789, par F. S.	59
Le glaive du 1 ^{er} consul, par H. Defontaine.....	9
Les Sabres à l'épi de blé, par C. Leroy (dessin de J. Hilpert)	45
Cuivrierie, 1 ^{er} Empire, par E.-L. Bucquoy	39
Sabretache officier du 1 ^{er} Empire (dessin de J. Hilpert)	73
Deux armes du Prince Eugène, par H. Defontaine (dessin de J. Hilpert)	81
Le Casque des dragons, 1815-1830, par E.-L. Bucquoy	85
Souvenir du temps de Charles X, par E.-L. Bucquoy	29
Plaque du casque d'infanterie, 1836-37, par E.-L. Bucquoy	13—53

IV. DIVERS

Avant-propos de la 5 ^e année.....	1
Troisième concours du Passepoil	7, 88
Bulletin de la Société	16, 36, 52, 68, 98
Echos et nouvelles	14, 34, 49, 65, 74, 93
Questions et réponses	15, 36, 56, 95
Pour les collectionneurs d'armes blanches	48
Bibliographie	83, 98



CASQUES DE DRAGONS.

1 — Ligne 1816 (Coll. Griesser — 2 — idem (Coll. Trevelot).

3 — Ligne 1818 (Coll. Strubin).

4 — Garde 1816 (Coll. Trevelot) — 5 — Garde Officier 1818 (Coll. Trevelot).



TROMPETTE-MAJOR VERS 1814 (P)

A identifier



MUSICIEN DU 2^e HUSSARDS — 1822-1827
(D'après Valmont)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

67. — M. TREVELOT, 12, rue de Tivoli, Metz, demande à échanger ou à céder armes à feu (Fusils et Pistolets) françaises ou étrangères de 1700 à nos jours.

HISTORIQUE DU 57^e R. I. pendant la Grande Guerre.

Beau volume broché de plus de 330 pages avec nombreux croquis au cartes et des planches hors texte de M. Roland Coudon.

Conditions de souscription.

- 1^o Tirage à part à 100 exemplaires sur papier Velin Alfa, supérieur, numérotés de
1 à 100 fr. 100
avec une reproduction d'un des dessins hors texte avec la signature de l'artiste.
- 2^o Tirage réservé aux Souscripteurs » 12
- 3^o Vente en librairie (après le 11 novembre) » 15

Les souscriptions doivent parvenir aux « Publications Delmas » 6, place Saint-Christoly
(Chèques postaux n° 182.31), Bordeaux.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU
